

NOUVELLE COLLECTION HISTORIQUE
Enigmes et Drames judiciaires
d'autrefois

— DEUXIÈME SÉRIE —

L'IMPÉNÉTRABLE SECRET
DU SOURD-MUET MORT ET VIVANT

PAR

G. LENOTRE

DOUZIÈME ÉDITION

Librairie académique PERRIN et C^{ie}

L'IMPÉNÉTRABLE SECRET

DU SOURD-MUET MORT ET VIVANT

OUVRAGES DE G. LENOTRE

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1924

- LA GUILLOTINE pendant la Révolution, 29^e édition.
LE VRAI CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, 30^e édition.
LE BARON DE BATZ, 29^e édition.
PARIS RÉVOLUTIONNAIRE, 48^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 1^{re} série, 88^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 2^e série, 75^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 3^e série, 66^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 4^e série, 54^e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 5^e série, 23^e édition.
BLEUS, BLANCS ET ROUGES. Récits d'histoire Révolutionnaire, d'après des documents inédits, 24^e édition.
LA CAPTIVITÉ ET LA MORT DE MARIE-ANTOINETTE, 45^e édition.
LE MARQUIS DE LA ROUËRIE et la Conjuration bretonne, 30^e édition.
TOURNEBUT; la Chouannerie normande au temps de l'Empire (1804-1809), 29^e édition.
LE DRAME DE VARENNES. Juin 1791, 50^e édition.
L'AFFAIRE PERLET. 9^e édition.
LE ROI LOUIS XVII ET L'ENIGME DU TEMPLE, 29^e édition.
LA MIRLITANTOUILLE, 49^e édition.
ROBESPIERRE ET LA MÈRE DE DIEU, 49^e édition.
LE JARDIN DE PICPUS, 49^e édition.
Les 49 volumes in-8^o écu, reliés amateur avec fers.

Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire, publiés avec des documents inédits, par G. LENOTRE :

- LES MASSACRES DE SEPTEMBRE (1792), 37^e édition.
LES FILS DE PHILIPPE-ÉGALITÉ PENDANT LA TERREUR (1790-1796), 25^e édition.
LA FILLE DE LOUIS XVI. Marie-Thérèse, Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême (1794-1799), 35^e édition.
LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE (1793-1795), 38^e édition.
LES NOYADES DE NANTES (1793), 33^e édition.
Cinq volumes in-16 jésus, reliés amateur avec fers.

- LA FEMME SANS NOM, 19^e édition.
PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 1^{re} série, 13^e édition.
1 volume in-16.
PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 2^e série, 7^e édition.
1 volume in-16.
GENS DE LA VIEILLE FRANCE. Réveries pour le temps présent sur des thèmes anciens. 18^e édition. 1 vol. in-16.
MARTINLE VISIONNAIRE (1816-1834), 13^e édition. 1 vol. in-16.
BABET L'EMPOISONNEUSE... OU L'EMPOISONNÉE, 19^e édition.
1 volume in-16.



L'ABBÉ DE L'ÉPÉE ET SON PUPILLE

Tableau conservé à l'Institution des Sourds-Muets

DRAMES JUDICIAIRES D'AUTREFOIS

2^e Série.

G. LENOTRE

T 12 C 25

L'IMPÉNÉTRABLE SECRET

DU

SOURD-MUET MORT ET VIVANT



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1929

Tous droits de cinématographie et de reproduction réservés pour tous pays.

*Il a été imprimé de cet ouvrage
cent exemplaires numérotés sur papier vergé pur fil
des Papeteries Lafuma.*

*L'édition originale a été tirée à mille exemplaires
sur papier alfa Outhenin-Chalandre.*

Copyright by PERRIN et C^e, 1928.

*A MON AMI PAUL ROUSSAU
BIEN AFFECTUEUSE GRATITUDE*

G. L.

L'IMPÉNÉTRABLE SECRET
DU SOURD-MUET MORT ET VIVANT

I

L'ENFANT DU MYSTÈRE

Comme le soir tombait, un moissonneur revenant des champs aperçut dans le fossé, au bord de la route, un enfant de neuf à dix ans qui, couvert de haillons et manifestement torturé par la faim, arrachait, par grosses touffes, des herbes qu'il mâchait avec voracité. C'était le 1^{er} août 1773, aux environs du château de Séchelles, non loin de Cuvilly, bourg de Picardie, situé à la bifurcation du pavé de Paris à Péronne et du chemin de Montdidier.

L'homme avança vers le vagabond qui ne s'avisa pas de son approche : — il était sourd ; aux questions que lui posa le paysan, il ne répondit rien : — il était muet. A peine fit-il entendre des grognements inarticulés, gémissements plaintifs qui décelaient sa détresse. L'homme le releva et, le soutenant, l'amena jusqu'à Cuvilly ; il le conduisit chez M. Le Roux, receveur des aides, qui consentit à héberger pour la nuit le pauvre abandonné dont l'aspect était lamentable : pèlerine en lambeaux, chemise « pourrie », les jambes nues dans un débris de culotte, les pieds enflés et saignants ; malgré la crasse, les traits du petit sourd-muet n'étaient point cependant sans agrément ; lorsqu'on l'eut sommairement débarbouillé, on s'accorda à lui découvrir une certaine grâce : il avait la peau fine et blanche, les cheveux blonds, les yeux bleus tirant un peu sur le gris, le visage ovale, le nez de forme aristocratique et, — signe distinctif, — une surdent à la mâchoire supérieure gauche. En dépit de son dénuement et de sa faiblesse,

il paraissait être intelligent et son attitude n'était pas celle d'un gueux. Des voisines, attirées par l'événement et qui tenaient cercle autour de lui, déclarèrent, à le voir manger sa soupe, « qu'il avait des façons de petit seigneur ».

Dès l'aube du lendemain, 2 août, M. Le Roux se mit en quête : il lui fallait d'abord trouver quelqu'un qui voulût bien loger et nourrir l'enfant en attendant qu'on l'identifiât et qu'on pût le rendre à sa famille. Une femme du village, la mère Poulin, offrit de s'en charger et il fut aussitôt installé chez elle. Cuvilly était en émoi : les malins s'évertuaient à questionner le jeune muet et se flattaient d'apprendre de lui, à grand renfort de gestes, quels étaient ses parents et son lieu d'origine ; mais ces louables tentatives demeurèrent sans effet.

Il y avait bien à Paris un certain abbé de l'Épée qui, depuis quelques années, s'était donné pour mission d'instruire les sourds-muets, ayant inventé à leur usage une mimique qui permettait d'ouvrir l'esprit aux

malheureux dont il s'était constitué l'apôtre et de leur apprendre à lire et à écrire ; mais il n'avait encore intéressé à cette admirable nouveauté, que quelques personnes charitables et la renommée de sa découverte ne dépassait pas les limites de son quartier. Réduits donc aux ressources de leur imagination, et ne pouvant rien tirer de leur mystérieux concitoyen d'aventure, les gens de Cuvilly n'en échafaudaient pas moins, sur des indices fort vagues et des racontages variant d'heure en heure, un roman sans base ni vraisemblance apparentes, qui expliquât, tant bien que mal, l'énigmatique intrusion de l'enfant perdu parmi la calme population du village. Ainsi certains certifiaient-ils que, depuis deux mois, avait rôdé dans la région un jeune homme de seize à dix-huit ans, accompagné d'un enfant sourd-muet qu'il disait être son frère. On les avait vus à Méharicourt en mai et en juin, puis à Orvillers, qui touche à Cuvilly. Ils demandaient l'aumône et furent recueillis durant quelques jours par le sieur Blondel, de Méharicourt,

qui s'offrait à engager l'aîné, nommé Alexandre, pour le temps de la moisson, mais refusait de s'encombrer du sourd-muet. Alors Alexandre, qui parlait flamand et prétendait avoir travaillé dans les mines de Charleroi, essaya de perdre son frère ; il le conduisit aux environs d'Attencourt et le laissa dans un champ ; mais un fermier, nommé Hochedé, ramena l'enfant à Méharicourt. Alexandre parvint à se débarrasser une seconde fois de son compagnon et raconta au sieur Blondel qu'il l'avait mis chez de braves gens à Cuvilly ; sur quoi Blondel prit Alexandre à son service et, pour se l'attacher, le fit habiller de vêtements neufs ; à peine nippé, le Flamand s'esquiva et disparut. Nul ne prit soin d'ouvrir sur ces bavardages une enquête, ni même d'en contrôler la véracité ; au bout d'un mois, on n'était pas plus avancé qu'au premier jour ; la mère Poulin se lassait de nourrir son hôte silencieux et perdait l'espoir de retrouver jamais la noble famille à laquelle il appartenait certainement et qui l'eût généreusement ré-

compensée de son dévouement. La châtelaine de Cuvilly, madame Héraut de Séchelles, sollicitée d'intervenir, usa de son influence auprès du lieutenant-général de la police, M. de Sartine, et n'ayant recueilli de ce côté aucune précision, obtint que le petit muet serait placé dans un hospice de Paris. L'enfant quitta Cuvilly le dernier jour d'août : il était admis à Bicêtre, inscrit le 2 septembre sur les registres de cet établissement, et, de longtemps, on ne devait plus entendre parler de lui.

Deux ans et demi plus tard, à la fin de janvier 1776, l'abbé de l'Épée étant allé, par simple hasard, visiter l'Hôtel-Dieu, traversa la salle dite *du Chiffon*, que présidait une religieuse nommée la Mère Saint-Antoine. Instruite du charitable intérêt que le pieux ecclésiastique portait aux jeunes sourds-muets, elle lui présenta l'un de ces infirmes dont l'emploi consistait à balayer la salle et à remplir d'eau les brocs des malades : c'était le vagabond de Cuvilly dont

Bicêtre, après vingt-trois mois d'hospitalisation, s'était débarrassé au profit de l'Hôtel-Dieu : il était là depuis huit mois et la Mère Saint-Antoine, qui s'était attachée à lui, exposa au bon abbé ses inquiétudes et ses scrupules : cet enfant-là, d'après elle, n'était pas né de gens du peuple ; il possédait trop de distinction naturelle, trop d'élégance instinctive, une délicatesse et une sensibilité si singulières qu'elle le supposait issu, sinon de parents nobles, du moins d'une famille ayant tenu un rang honorable ; il avait été certainement élevé dans l'aisance ; ses habitudes, ses goûts, sa politesse et sa docilité décelaient une éducation peu commune.

Elle le fit comparaître. Bien qu'il fût vêtu de la casaque et coiffé du bonnet qui composaient la livrée de l'Hôtel-Dieu, il était charmant, et l'abbé le jugea tel ; mais obéré par ses charités, ne parvenant pas à loger convenablement les trop nombreux pensionnaires inconsidérément recueillis et hébergés dans son étroit logis de la rue des Moulins, il se refusait à assumer la charge de

celui-ci qui, du moins, avait sur tant d'autres l'avantage d'être abrité et nourri.

Quoique fils de parents assez fortunés, ayant hérité d'eux, pour sa part, 14.000 livres de rente, l'abbé était pauvre cependant, car il donnait à tous et ne se réservait, pour ses besoins personnels, qu'une somme annuelle de 2.000 livres. Sa carrière n'avait pas été heureuse. Son père, — dont le véritable nom était Lespée, — crut devoir, comme bien d'autres, à cette époque, se gratifier d'une particule lorsqu'il fut promu, en sa qualité d'architecte, à la dignité d'expert des bâtiments du Roi. Le futur instituteur des sourds-muets hérita de cette particule fantaisiste, et signa *de l'Espée*, mot qui, par une contraction régulière, s'écrivit bientôt ainsi qu'il se prononçait, *de l'Epée* ; le nom, sous cette forme, allait devenir universellement célèbre.

Le jeune de l'Epée fit son droit et fut reçu avocat, en 1731, à l'âge de dix-neuf ans ; mais, ses grades obtenus, il entra aussitôt dans les ordres et fut ordonné prêtre cinq

ans plus tard. Sa piété était fervente, sa vie austère et sa candeur sans réserve : c'est ainsi que, ayant adhéré à l'erreur janséniste, il fut l'un des crédules auxquels tournèrent la tête les prétendus miracles qui s'opéraient en ce temps-là au cimetière Saint-Médard, sur la tombe du diacre Pâris, et ceci lui attira l'interdiction de prêcher et de confesser. Son rôle ecclésiastique ainsi réduit, il ne s'occupait que de charités ; il visitait les pauvres et les malades et, en 1753, le hasard de ces démarches l'amena chez une veuve qui habitait rue des Fossés-Saint-Victor. Cette femme était sortie et l'abbé l'attendit en compagnie de deux petites filles — deux sœurs jumelles, — avec lesquelles il essaya d'engager la conversation. Mais en vain : ces enfants le regardaient sans avoir l'air de l'entendre et sans prononcer un mot. Quand la mère rentra, il sut que ces fillettes étaient sourdes-muettes de naissance ; un frère de la Doctrine Chrétienne les avait, durant quelque temps, instruites au moyen d'estampes qu'il s'efforçait à leur expliquer ; mais il ve-

naît de mourir et elles se trouvaient abandonnées à leur triste sort. Cette pénible rencontre laissa l'abbé rêveur ; il comprit qu'une œuvre immense était à entreprendre ; son activité y trouverait l'aliment qui lui manquait et il s'y consacra aussitôt avec une ardeur qui, durant quarante ans, ne devait pas se lasser.

Certes, il ne fut pas, comme on le croit généralement, l'inventeur du langage mimé ; bien avant lui les hommes, obligés de communiquer avec des étrangers dont ils ignoraient l'idiome, s'étaient exprimés par signes, et les écoliers de tous les temps, contraints à garder le silence, ont su causer entre eux, au moyen de gestes convenus. Dans toute famille comptant parmi ses membres un sourd-muet, une mimique appropriée au degré d'intelligence de l'infirme, établit des rapports entre celui-ci et son entourage ; mais c'est là une pantomime intelligible seulement pour ceux auxquels elle est familière et qui n'est au sourd-muet d'aucun secours en dehors d'un cercle très

restreint. On avait même plusieurs fois tenté de généraliser ce système et l'Espagnol Peireira présenta, dès 1749, à l'Académie des Sciences un sourd-muet instruit par ses soins, au moyen d'une méthode dont il prétendit garder le secret. Ces essais, demeurés théoriques, n'étaient pas, bien probablement, connus de l'abbé de l'Épée : sa gloire, méritée, est d'avoir créé une dactylogogie, « un langage réel, facile à comprendre, facile à enseigner », d'avoir triomphé, avec de pauvres moyens, d'obstacles réputés jusqu'alors insurmontables, et voué à cette tâche ardue son existence entière avec cette foi, ce désintéressement, cette générosité, cette confiance aveugle qui sont la marque des vrais apôtres.

A l'époque où il apparaît dans ce récit, — janvier 1776, — l'abbé de l'Épée est depuis trois ans sexagénaire : c'est un vieillard de traits assez communs, — œil vif, lèvres épaisses, menton volontaire, joues pleines, — mais d'une douceur et d'une charité inépuisables, d'une droiture scrupuleuse et

d'une opiniâtreté de martyr. Il ne résiste pas à l'appât d'une bonne action et, ne pouvant, faute de place, prendre chez lui le petit protégé de la Mère Saint-Antoine, il promet de venir régulièrement à l'Hôtel-Dieu, afin d'initier le jeune sourd-muet aux premiers éléments de la dactylogie et de sortir son intelligence de la gangue qui l'enserme.

Joseph, — c'est le nom sous lequel l'abbé désigna son nouvel élève, — Joseph avait l'esprit prompt ; en peu de temps il se fit comprendre de son maître qui s'appliqua, avec précaution, à l'interroger sur les souvenirs de sa première enfance. — Est-il Français ? Il ne sait pas. — Du nord ou du midi ? Même ignorance ; mais il se souvient d'un grand jardin, plein de beaux fruits dont on compose des confitures qu'on mange durant toute la mauvaise saison. Il se rappelle sa mère, — une belle dame avec des colliers, une montre et des dentelles ; elle s'habille parfois comme un homme ; elle est servie par plusieurs domestiques ; il y a des chevaux, des chiens, trois petites filles, —

les sœurs de Joseph peut-être. — Son père est mort ; il portait sur la figure une cicatrice ; deux doigts de sa main droite étaient coupés ; il boitait. Un jour, un cavalier a pris Joseph en croupe, lui a couvert le visage d'une sorte de masque, ou d'un voile, puis l'a emmené bien loin.

Tel fut le récit du muet : c'est, du moins, ce que l'abbé de l'Épée put saisir d'une narration mimée par son élève encore inexpérimenté ; mais à mesure que celui-ci se perfectionnait dans la dactylogie, il précisait ses souvenirs, heureux, semblait-il, de répondre par son zèle à l'affection attendrie que lui témoignait son précepteur. De sa mine fûtée, de ses yeux limpides, il guettait avec une attention soutenue les impressions que ces lambeaux de confidences causaient au vieil abbé et, avec une intelligence remarquable, devançait les questions et s'ingéniait à compléter, par des traits caractéristiques, sa ténébreuse biographie. Ainsi son ravisseur était un jeune homme que, bien souvent, il avait vu chez sa mère. Celle-

ci paraissait recevoir avec plaisir cet inconnu ; en revanche elle n'aimait pas Joseph ; elle le repoussait lorsqu'il s'approchait d'elle pour l'embrasser ; elle le rudoyait et l'avait même frappé à plusieurs reprises. Certain soir, par manière d'épreuve, et pour contrôler les dires de l'enfant, l'abbé lui fit croire qu'il allait retrouver sa maman ; Joseph se débattit, pleura et courut se cacher derrière un lit.

L'abbé de l'Épée consignait par écrit toutes ces circonstances et essayait de les coordonner ; mais « il n'en était pas plus avancé », et ne percevait aucun moyen de les utiliser ; un jour qu'il en parlait, comme d'un objet qui l'occupait beaucoup, à M. Papillon, prévôt de la maréchaussée de l'Île de France, celui-ci jugea qu'il y avait là un ensemble d'indications suffisant à particulariser la situation d'une famille, si toutefois ces traits signalétiques étaient répandus avec profusion et publiés dans tout le royaume. Il conseilla d'en écrire à M. le comte de Saint-Germain, alors ministre de la Guerre, en le

suppliant de vouloir bien donner des ordres pour faire tenir une note à toutes les brigades de maréchaussée de France. L'abbé suivit ce conseil et le ministre commanda d'imprimer à un très grand nombre d'exemplaires, un placard intitulé *Note intéressante* et qui était ainsi libellé :

On a trouvé sur le grand chemin de Péronne, par Compiègne, le 2 septembre 1773 (*sic* ; la date exacte est le 1^{er} août) proche de Séchelles, un jeune enfant sourd et muet, âgé d'environ douze à treize ans. On l'a conduit à Paris et mis à l'Hôpital général... Il a été mené ensuite à l'Hôtel-Dieu pour cause de maladie et il y est resté pour servir selon ses forces dans une des salles. Etant parvenu maintenant à l'âge de quinze ans, il s'exprime par signes d'une manière assez sensible pour faire entendre :

- 1° Qu'il est d'une famille honnête et aisée ;
- 2° Que son père, qui était boiteux, est mort ;
- 3° Que sa mère est restée veuve avec quatre enfants, savoir trois filles et lui ;
- 4° Que la dite mère portait des rubans, avait une montre, de beaux habits, une maison vaste, des domestiques pour la servir et que lui-même y a été toujours servi ;
- 5° Qu'il y avait un grand jardin, un jardi-

nier pour le cultiver et que ce jardin rapportait beaucoup de fruits ;

6° Qu'un certain jour, on l'a fait monter à cheval avec un cavalier ;

7° Qu'on lui a mis un masque afin qu'il ne vît pas où on le conduisait ;

8° Qu'après l'avoir mené bien loin le cavalier l'abandonna.

Il s'agit de faire rendre à ce misérable enfant son nom, son état et ses biens.

Monseigneur le Comte de Saint-Germain, secrétaire d'Etat, ayant le département de la guerre, ordonne à toutes les brigades de marche de faire les informations et les recherches les plus exactes pour découvrir, s'il est possible, le lieu de la naissance du jeune homme dont il s'agit, ainsi que les noms et qualités de ses parents et de lui en donner avis sur-le-champ. Le zèle de la brigade qui sera parvenue à faire cette découverte sera récompensé par une gratification.

A Paris, de l'Imprimerie royale.

1^{er} mars 1776.

Trente-deux mois s'étaient écoulés depuis l'abandon du muet et quoiqu'il fût ordonné d'informer dans les moindres bourgades, aux relais de poste, chez les loueurs de chevaux

et les aubergistes, partout enfin où l'on pouvait trouver trace du passage de l'enfant échoué à Cuvilly en août 1773, il y avait bien des chances pour que l'enquête demeurât sans résultat. Pourtant le mystère dont s'entourait cette aventure romanesque, cette merveilleuse nouveauté d'un muet racontant son existence, la pitié qu'inspirait ce malheureux, l'admiration pour l'ecclésiastique généreux qui, non satisfait d'ouvrir aux déshérités dont il s'entourait, les portes de la vie, s'occupait encore, par pure charité, de revendiquer leurs droits et d'obtenir pour eux justice, tout cela mettait les imaginations en émoi et, d'un bout du pays à l'autre, les cœurs sensibles s'apitoièrent sur le sort de Joseph et attendirent anxieusement la suite de cette poignante histoire.

L'abbé de l'Épée reçut des monceaux de lettres ; dans sa candeur il ouvrit les premières, le cœur battant, bien persuadé d'y trouver la solution de l'énigme : à la dixième, il s'étonna de l'obstination des oisifs qui, en pareil cas, prennent le temps et

la peine d'écrire sans avoir rien à dire ; à la centième, il se sentit perdre courage, n'ayant rencontré dans ce fatras rien qui valût d'être retenu. Cependant, vers la fin du mois, il apprit des religieuses de l'Hôtel-Dieu qu'un particulier inconnu, vêtu de noir, portant une perruque longue, s'était présenté à l'hôpital et avait demandé à voir le jeune muet. On le lui amena. Après l'avoir regardé « d'un air de mépris » dont l'enfant se montra offensé, l'homme grommela : — « Ce n'est pas celui-là. » Comme la mère Saint-Antoine, assistant à l'entrevue, assurait que c'était bien là l'enfant objet des ordres du ministre, le visiteur riposta en s'emportant : — « Je sais ce que je dis », et il disparut sans s'expliquer davantage.

Trois mois plus tard, l'abbé de l'Epée trouva dans son courrier une lettre de M. Le Roux, ce receveur des Aides de Cuvilly qui, le premier, avait hébergé l'enfant perdu ; ce digne homme annonçait que, d'après de nouvelles informations recueillies dans la région, il semblait bien probable que le petit

vagabond fût originaire du pays flamand et eût été amené des environs de Liège ; peut-être l'abbé eût-il suivi cette piste un peu vague si, dans le même temps, une fille de vingt à vingt-deux ans, en traitement à l'Hôtel-Dieu, ayant rencontré par hasard Joseph dans un couloir de l'hôpital, ne l'avait reconnu pour être « le petit Leduc », fils d'un blanchisseur de toiles de Saint-Mihiel. On écrivit au curé et au lieutenant de la maréchaussée de cette ville ; ils répondirent que le sieur Leduc avait, en effet, un fils de douze ou treize ans, sourd-muet, envoyé à Paris en mars 1774 : cet enfant y avait été placé dans un établissement de charité. Des recherches furent entreprises : on retrouva mention de Louis Leduc à la Pitié, d'où il avait été transféré à Bicêtre : il était décédé dans cet hospice le 19 janvier 1775. Aucune assimilation n'était possible entre Joseph, bien vivant en juin 1776 et le petit Leduc officiellement mort depuis dix-huit mois.

Cette déception n'était pas oubliée quand, le 5 juin de cette même année, parvint au

ministère de la Guerre un rapport du commandant de la maréchaussée de Toulouse : le ministre le fit communiquer à l'abbé de l'Épée : ce rapport annonçait que « une dame de Hauteserre, qui passe tous les ans huit mois à Toulouse, y a une maison à loyer. Au début de 1773, elle prit chez madame la comtesse de Solar, originaire de Paris, et veuve de M. le comte de Solar, ancien militaire, mort à Albi, un appartement communiquant avec un très beau et très vaste jardin. Cette dame de Solar avait alors, au dire de madame d'Hauteserre, une fille âgée d'environ quatorze ans et un petit garçon sourd et muet qui pouvait, croyait-elle, en compter douze ou treize. Ce dernier avait les cheveux blonds, les yeux bleus tirant un peu sur le gris, le visage ovale, le nez bien fait, la bouche grande, les dents mal rangées et *une surdent* ; son intelligence était surprenante. Cet enfant partit de Toulouse vers le commencement d'août 1773, sous la conduite d'un jeune homme et on ne l'a plus revu. Sa mère est morte en novembre ou

décembre 1775, et sa sœur est actuellement dans un couvent de Toulouse. » Nul doute que si l'instituteur des sourds-muets eût reçu cette intéressante communication dès le début de son enquête, il eût été frappé par certaines concordances assez singulières pour mériter d'être sérieusement contrôlées. Mais il avait ouvert déjà tant de missives lui signalant tant d'enfants disparus, tant de surdents, d'yeux bleus et de cheveux blonds, qu'il demeurait maintenant incrédule à ces prétendus signes de reconnaissance. D'ailleurs, de son propre aveu, il était encore sous le coup de l'affaire du petit Leduc et se méfiait « d'un nouveau piège ». Et puis il suivait alors une piste en Picardie et en Normandie ; on l'avait trompé à Saint-Mihiel, on le transportait maintenant à Toulouse où il ne connaissait personne : flairant une mystification, il classa la lettre avec bien d'autres et l'oublia d'autant plus vite que son attention était sollicitée par des préoccupations plus pressantes : il craignait que Joseph ne fût enlevé.

Déjà les religieuses de l'Hôtel-Dieu l'avaient avisé de certaines tentatives inquiétantes : des gens se présentaient à l'hôpital, réclamaient la faveur de voir l'enfant muet sans témoins et, repoussés sur ce point, se retiraient sans consentir à révéler leur nom et les motifs de leur démarche. Un jour d'octobre 1776, l'abbé voit entrer dans son cabinet, rue des Moulins, un officier qui se présente comme arrivant de Toulouse, — encore Toulouse ! — et le prie avec instance de lui confier son élève, assurant qu'il se charge d'établir l'identité du muet sans nom. L'abbé refuse ; l'officier s'emporte, annonce qu'il part le lendemain pour Fontainebleau où séjourne la Cour ; il verra le Roi et il se fait fort d'obtenir de Sa Majesté des ordres exprès auxquels il faudra bien se soumettre et qui lui permettront d'emmener l'enfant. Sur quoi le militaire s'en va en proférant des menaces.

L'abbé de l'Épée, très alarmé, avise sans tarder le ministre de l'étrange visite qu'il vient de recevoir. M. de Saint-Germain le

rassure ; il fera bonne garde et s'opposera de tout son pouvoir à ce que le jeune muet soit ravi à son protecteur. Quelques jours plus tard, il se rend à Fontainebleau et s'informe, auprès du Roi lui-même, des suites de cet incident singulier : Louis XVI ne peut le renseigner : personne ne l'a sollicité au sujet de l'intéressant pupille de l'abbé de l'Épée ; mais il conseille qu'on veille sur Joseph avec grand soin : c'est pourquoi l'abbé décide de retirer de l'Hôtel-Dieu et d'admettre au nombre de ses pensionnaires l'enfant qui sera ainsi plus étroitement gardé et se trouvera soustrait aux importunes curiosités des badauds dont fourmille à toute heure le grand hospice du parvis Notre-Dame. Dans les derniers jours de 1776, Joseph quittait donc l'Hôtel-Dieu, très regretté par les bonnes sœurs, et entrait à l'institution de la rue des Moulins où l'abbé le recommandait particulièrement à madame Cheveau, dame charitable, qui l'assistait dans son œuvre et remplissait, en cas qu'il s'absentât, le rôle d'institutrice.

*
**

Vers cette époque, Paris commença de s'apercevoir que l'abbé de l'Épée méritait qu'on s'intéressât à son « invention » et que le pauvre institut des sourds-muets était une des gloires de la France. L'empereur Joseph II, frère de la reine Marie-Antoinette, étant venu à Paris, au printemps de 1777, ne manqua pas, en touriste studieux, de visiter la nouvelle école ; il assista à l'une des leçons, se déclara ébahi de ce qu'il voyait et décerna les plus grands éloges au modeste prêtre qui, de ce jour-là, fut classé parmi les illustres. On comprit seulement alors combien était admirable le zèle de cet ecclésiastique qui, presque sans ressources, sans aide, avait créé un nouveau langage et l'enseignait gratuitement aux déshérités de la parole ; non content d'avoir appris l'espagnol, l'anglais, l'italien et l'allemand afin de pouvoir former des maîtres aux sourds-muets dans toutes les langues, il invitait les pays

étrangers à lui envoyer « des hommes aptes à s'instruire de sa méthode » et capables de fonder, dans leur patrie, des écoles pour l'éducation des sourds-muets ; il ne posait à cette libéralité qu'une seule condition : c'était qu'on ne lui offrît « aucun paiement ni aucune récompense, de quelque nature qu'elle pût être. »

La visite de l'empereur Joseph II suscita une vogue sans précédent. Louis XVI se déclara le protecteur de l'établissement et cette approbation royale porta au comble l'engouement du public. La maison de la rue des Moulins ne désemplissait plus de curieux émerveillés et louangeurs ; à l'heure des cours, on se bousculait aux portes et on demeurait bouche bée à voir les muets « réciter » leurs leçons.

Un jour de juin 1777, une dame, placée au premier rang des assistants, distingua parmi les élèves le jeune Joseph qui se signalait par son application. Après l'avoir longtemps regardé, elle dit : — « Celui-ci est le fils de M. le comte de Solar. » Madame

Chevreau, qui présidait la classe en l'absence de l'abbé, ne répliqua rien ; mais quand celui-ci rentra, elle lui fit part de la réflexion qu'elle avait surprise. C'était la seconde fois que ce nom de Solar était énoncé au sujet de Joseph et la coïncidence entre cette reconnaissance fortuite et le rapport naguère reçu du commandant de la maréchassée de Toulouse, méritait sérieux examen. Par malheur, la visiteuse avait disparu et on ignorait son nom. Elle revint quelques jours plus tard et, cette fois, les précautions étaient prises : madame Chevreau la reconnut et l'invita à passer dans le cabinet de l'abbé de l'Epée qui l'interrogea.

Cette dame se nommait madame de Bierre ; elle ne fit aucune difficulté pour déclarer que sa conviction était absolue : l'élève qu'elle a remarqué est le fils du comte et de la comtesse de La Fontaine-Solar ; elle l'a vu bien souvent, jadis, chez l'une des grand'tantes de l'enfant, mademoiselle Desgodets, où il fréquentait jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, alors qu'il était en pension

chez des gens du quartier Notre-Dame. Mademoiselle Desgodets n'existe plus, mais il serait utile de recueillir le témoignage de la demoiselle Anathot, ancienne domestique de M. d'Hostel, conseiller de l'élection de Paris, l'un des grands-oncles du muet : cette fille Anathot allait bien souvent prendre le petit Solar à sa pension pour le conduire soit chez mademoiselle Desgodets, soit chez M. d'Hostel où il soupaît fréquemment.

Madame de Bierre indique l'adresse de la demoiselle Anathot, que l'abbé de l'Epée convoque au plus tôt rue des Moulins ; elle se présente sans tarder ; on introduit Joseph qui, dès le seuil de la pièce, court à la servante et se jette dans ses bras, tandis que la bonne fille, toute larmoyante en reconnaissant, grandi, l'enfant qu'elle n'a point vu depuis six ans, sanglote de joie et le couvre de caresses : oui, c'est bien là Guillaume de Solar ; elle en atteste tous les saints du paradis et jure qu'elle ne peut s'y tromper.

Très troublé par cette scène émouvante, l'abbé de l'Epée, reconnaissant que la Pro-

vidence le guidait, résolu de se mettre aussitôt à l'œuvre. Sans sortir de Paris il lui fallait d'abord relever la piste de la personne chez qui, de 1767 à 1771, le petit Solar avait été mis en pension : c'était, au dire de mademoiselle Anathot, une femme Allain, veuve d'un maçon, et habitant non loin de Notre-Dame. L'enquête aboutit rapidement : la femme Allain vivait encore ; elle continuait à diriger, rue Saint-Louis-en-l'Île, une pension pour enfants infirmes au sujet desquels elle consultait toujours l'exécuteur des hautes-œuvres, réputé, parmi le bas-peuple parisien, pour détenir des remèdes merveilleux aux maux que les simples médecins se reconnaissent incapables de guérir.

L'abbé conduisit son pupille rue Saint-Louis-en-l'Île : en apercevant son ancien pensionnaire, la femme Allain le pressa sur son cœur, l'embrassa tendrement, bien persuadée que le comte et la comtesse de Solar, dont elle ignorait le décès, s'en remettaient de nouveau à son expérience pour parachever l'éducation et la guérison de leur fils.

L'identité du jeune garçon ne faisait pour elle aucun doute, puisqu'elle l'avait reconnu, au premier regard, malgré six ans de séparation. Quand on lui eut conté la ténébreuse histoire dont le muet était la victime, elle jura, sur tout ce qu'elle avait de plus sacré, que son cœur ni ses yeux ne pouvaient s'y tromper : c'était bien Guillaume de Solar, objet de ses soins éclairés durant quatre années pleines ; elle retrouvait ses traits, sa démarche, ses regards, sa vivacité, sa distinction native, ses gestes ; il n'avait plus sa surdité que, lors du séjour de l'enfant à l'Hôtel-Dieu, la mère Saint-Antoine, ignorant la valeur de cette particularité caractéristique, lui avait fait enlever ; mais tout le personnel de l'hôpital, le chirurgien opérateur de l'extraction et mère Saint-Antoine elle-même demeuraient prêts à témoigner de la réalité de cette disgrâce abolie. D'ailleurs, pour surcroît de certitude, la femme Allain appela sa fille qui reconnut aussitôt Guillaume ; elle appela sa vieille servante, la mère Jolly, qui pensa défaillir d'émotion,

en voyant fort, bien portant et élégamment vêtu le marmot malingre qu'elle avait tant chéri. Joseph, — ou plutôt Guillaume, — semblait, de son côté, retrouver avec plaisir gens et choses dans cet intérieur où il avait vécu : il explorait la maison en hôte familial et rendait aux trois femmes leurs caresses, sans embarras et sans étonnement de cet accueil empressé.

L'épreuve était décisive ; elle allait entraîner d'autres confrontations, plus convaincantes encore : la femme Allain conseilla, en effet, à l'abbé de l'Épée, de conduire son élève à Clermont-en-Beauvaisis, ville qu'habitait, croyait-elle, une partie de la famille maternelle de l'enfant : il l'avait quittée fort jeune, il est vrai, mais il y était fréquemment retourné à l'époque des vacances et son grand-oncle, M. d'Hostel, fixé à Clermont, s'était toujours intéressé au sort du petit infirme. Elle indiqua aussi, comme pouvant témoigner en faveur de Guillaume, M. Jouaisneau, contrôleur de la marque d'argent, qui avait été le correspondant de

l'enfant tout le temps que celui-ci vécut à la pension de la rue Saint-Louis-en-l'Île, et encore M. Moreau de Vormes, avocat au Conseil du Roi, habitant rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, lequel pourrait fournir d'utiles renseignements sur la famille des Solar et sur leur situation de fortune.

L'abbé nota ces noms et ces adresses : il jugea que la démarche la plus urgente était le voyage de Clermont. On était en juillet 1777 ; l'époque favorisait cette courte excursion de quatorze lieues ; mais, pour ne point se présenter en aventurier dans cette ville où il ne connaissait personne, il crut utile de se munir d'une référence autorisée et sollicita de M. Amelot, ministre de la maison du Roi et du comte de Saint-Germain, ministre de la Guerre, une introduction auprès des autorités locales ; il reçut de ce dernier une recommandation pressante pour le lieutenant de la maréchaussée de Clermont et M. Amelot « l'assura de l'agrément de Sa Majesté » ; on commençait à parler beau-

coup du jeune Solar et Louis XVI suivait avec intérêt les péripéties de ce roman.

L'instituteur des sourds-muets fut donc accueilli avec honneur par les Clermontois. M. d'Hostel de la Baronnière, lieutenant-général du bailliage, visité tout d'abord, hésita quelque peu à reconnaître dans l'adolescent qu'on lui présentait, l'enfant dont il avait pleuré la mort trois ans auparavant : madame de Solar lui avait annoncé, en effet, dans les premiers mois de 1774, le décès de son fils, mais en le priant « de garder secrète cette nouvelle ». Ayant flairé un mystère, il ne fut pas trop étonné d'apprendre que son neveu était vivant, mais redoutant quelque mystification, il examina avec minutie le ressuscité qu'on lui amenait et finit par déclarer qu'« il lui a trouvé les épaules larges, les genoux gros et arqués, le pied plat : et ces rapports avec M. le comte de Solar amènent à penser qu'il pourrait bien être né de ce gentilhomme ; quant à la coupe du visage, aux yeux, à la barre marquée au-dessus des sourcils, à la facilité de plisser le

front, à l'ensemble du corps, particulièrement aux épaules, aux hanches larges, aux genoux se rapprochant un peu, au rire de l'enfant, à sa démarche, à son attitude quand il est debout et tranquille, à sa vivacité, à plusieurs de ses gestes, à sa corpulence, il croit bien retrouver le petit Guillaume qu'il a connu jusqu'à l'âge de sept ans... » M. d'Hostel, évidemment, craignait de se compromettre ; sa méticulosité comprimait l'élan de ses affections familiales : il se dégela cependant quand M. Clignet de la Motte, frère de madame de Solar, également fixé à Clermont, eut reconnu Joseph pour son neveu : c'était bien l'héritier des Solar ; il avait de son père l'air décidé, les jambes arquées, le maintien noble ; il tenait de sa mère un teint singulièrement avantageux ; et lorsqu'on eut appelé en témoignage la nourrice, la femme Leroy, lorsque cette femme, un peu indécise d'abord, eut révélé que l'enfant jadis nourri par elle, portait une « lentille » au bas de la hanche gauche, lorsqu'on eut déshabillé Joseph et que la

mère Leroy eut repéré, à l'endroit indiqué, le signe particulier jadis constaté sur le corps du petit Solar, on s'accorda à faire fête au muet et à féliciter son digne précepteur du succès inespéré de ses enquêtes.

Toute la société de Clermont défila chez M. d'Hostel : vingt-huit personnes des plus honorables affirmèrent retrouver en cet adolescent de quinze ans le baby qu'elles avaient caressé autrefois et se déclarèrent prêtes, s'il en était besoin, à en faire serment devant la justice. L'abbé apprit là que le chef de la famille, M. Clignet de Marqueny, ancien avocat au parlement et père de madame de Solar, existait encore et habitait la capitale : il quitta donc Clermont dans un triomphe, acclamé par la foule, congratulé par les magistrats et, à peine rentré à Paris, il pria le vieillard de vouloir bien se rendre chez M. Jouaisneau, son parent et son ami, et de trouver bon qu'il lui présentât le jeune sourd-muet « pour le reconnaître ou le méconnaître suivant son honneur et sa conscience ». M. de Marqueny, fort ému, consi-

déra longuement son candidat petit-fils, lui ouvrit les bras, le pressa sur son cœur en versant des larmes au souvenir de sa malheureuse fille : il la revoyait, en ce grand garçon, telle qu'elle avait été dans ses jeunes années : même charme, même sensibilité, et ce qui le frappait davantage encore, c'était « un air de famille répandu sur toute la physionomie du muet » et qui rappelait à l'aïeul nombre de visages jadis aimés et disparus depuis longtemps.

L'abbé de l'Épée avait accompli sa tâche en dépit d'inextricables difficultés et d'énigmes en apparence indéchiffrables : le pauvre abandonné de Cuvilly retrouvait sa noble famille. Qui oserait désormais lui contester son nom ? Pour qu'il ne fût pas le comte Guillaume de La Fontaine-Solar, il faudrait supposer que deux enfants du même âge, tous deux sourds et muets, ayant semblables cheveux blonds, yeux bleus, nez aquilin, et, en outre, même surdent au côté gauche de la mâchoire, même signe à la hanche,

eussent été enlevés à la même époque ; qu'ils possédassent, tous les deux, pareils souvenirs d'une maison confortable, d'une mère élégante, d'un jardin peuplé d'arbres fruitiers, d'un père invalide... Il faudrait admettre que les trente-quatre personnes qui reconnaissaient en Joseph le fils de Solar, se fussent unanimement trompées... Aucune opposition ne pourrait triompher de si nombreuses preuves d'identité : il ne restait donc plus qu'à réintégrer solennellement dans ses droits l'héritier, dépossédé à la suite de circonstances encore mystérieuses. Et, en attendant l'arrêt de justice à intervenir, il fallait au plus tôt assurer au jeune gentilhomme des moyens honorables de subsister. L'abbé de l'Épée connaissant, comme tout le monde, l'inépuisable charité de monseigneur le duc de Penthièvre, prit la liberté d'exposer à Son Altesse Sérénissime la situation précaire de son pupille. Il rédigea un placet par lequel il exposait que le hasard l'ayant rapproché d'un jeune sourd-muet dont toutes les gazettes avaient relaté les

malheurs et la dramatique aventure, il venait d'être assez favorisé par la Providence pour découvrir que cet enfant infortuné était le fils de feu M. le comte de Solar. Il joignait à son écrit les attestations de tous les témoins qui certifiaient sur leur honneur la personnalité du muet. Il ajoutait que feu M. le comte de Solar, père de son protégé, avait été page de S. A. S. madame la duchesse du Maine et successivement gentilhomme de LL. AA. SS. monseigneur le prince de Dombes et monseigneur le comte d'Eu, et que le grand-père de cet enfant avait servi en la même qualité S. A. S. monseigneur le duc du Maine. En conséquence, il suppliait monseigneur le duc de Penthièvre d'avoir pitié de ce malheureux enfant, dénué de toutes ressources et dont les aïeux étaient attachés, depuis près d'un siècle, aux princes de la descendance de Louis XIV.

Le duc de Penthièvre reçut l'abbé d'une manière « qui surpassait de beaucoup les espérances de celui-ci, toutes grandes qu'elles fussent ». Il daigna lire, non seule-

ment le placet, mais toutes les pièces qui y étaient jointes, et signifia qu'il rendrait réponse dans une quinzaine de jours, après examen de l'affaire par son conseil. Avant que les deux semaines fussent écoulées, le 8 novembre 1777, l'instituteur des sourds-muets recevait de l'abbé Le Noir, chef du conseil du prince et conseiller à la Grand'-Chambre, cette précieuse et flatteuse lettre :

Monseigneur le duc de Penthièvre, Monsieur, a accordé une pension de 800 livres à M. de Solar. Ce jeune homme la doit uniquement à vos bontés pour lui et aux peines que vous vous êtes données pour constater son état... Je vous prie de me permettre de faire insérer dans le brevet, que cette pension sera payée sur vos quittances. C'est le plus grand bien à faire à ce jeune homme de le laisser dans votre dépendance.

Certes la pension était la bienvenue ; mais ce qui réjouissait plus encore le cœur du bon abbé de l'Épée, c'est qu'elle était nominativement attribuée à *M. de Solar*. C'était la reconnaissance, sinon officielle, du moins

décisive de la véritable personnalité du pauvre Joseph. Cette attestation suprême, signée d'une main auguste, valait toutes les preuves de noblesse, et, lorsque le temps en serait venu, l'arrêt du Parlement, indispensable à la régularisation de la situation revendiquée par son noble élève, se réduirait, l'abbé en était persuadé, à une simple formalité qui ne nécessiterait aucune discussion et ne susciterait aucun contradicteur.

II

LES SOLAR

Les renseignements réunis, tant à Clermont qu'à Paris, au cours de ses précédentes enquêtes, renforçaient la conviction de l'abbé de l'Épée ; il ne pouvait douter maintenant que l'enfant perdu de Cuvilly et le jeune Solar ne fussent qu'un seul et même personnage. Sans s'attarder à des constatations étrangères au seul objet qui absorbait toute son activité, il lui avait fallu pourtant écouter bien des confidences, subir nombre de racontages, de doléances, voire de cancons, de sorte qu'il se croyait complè-

tement instruit maintenant des causes et des incidents du drame de famille dont son pupille avait été la victime. Il n'y attachait pas d'importance ; c'étaient là circonstances accessoires, que, redoutant le scandale, il eût préféré laisser dans l'ombre.

Car l'opinion était sévère, à Clermont comme à Toulouse, pour la mère du sourd-muet ; son histoire n'était pas de celles qui peuvent figurer avantageusement dans les annales de la *morale en action* à l'usage des jeunes personnes. Fille d'un avocat au Parlement de Paris, Jeanne-Pauline-Antoinette Clignet de Marqueny avait épousé, à l'église Saint-Sulpice, le 10 septembre 1760, le comte Vincent-Joseph de La Fontaine-Solar, ancien officier blessé au service du Roi, et gentilhomme de la chambre de S. A. S. le comte d'Eu. De ce mariage était né à Clermont, le 1^{er} novembre 1762, Guillaume-Jean-Joseph de Solar, — le sourd-muet. Deux ans plus tard, le 25 novembre 1764, madame de Solar donnait le jour à une fille qui fut baptisée Caroline. Le ménage n'eut

pas d'autres enfants. Lorsque le petit Joseph, dans ses premières communications avec l'abbé de l'Épée, indiquait qu'il avait trois sœurs, il se trompait : dans la pension de la rue de l'Île-Saint-Louis, il avait pour compagnes deux fillettes plus grandes que lui et dont il se croyait le frère ; toutes les fois qu'il dînait chez M. d'Hostel, son grand-oncle, ou chez mademoiselle Desgodets, il réclamait toujours qu'on lui donnât quelque friandise pour ses sœurs.

Le petit Solar avait été placé en nourrice, à Clermont même, chez madame Leroy, qui le garda jusqu'en 1767, époque où on l'expédia à Paris, chez madame Allain qui, ainsi qu'on l'a vu, tenait une pension pour enfants infirmes : elle se flattait de détenir certains secrets pour améliorer leur état et c'est ainsi que, une fois par semaine, la servante de madame Allain, madame Tilloy, conduisait le petit Solar chez le bourreau qui seringuait dans les oreilles de l'enfant une certaine drogue de son codex spécial ; cette mixture, dans laquelle il entrait sans doute

du sang de suppliciés, ne rendit au pauvre petit ni l'ouïe ni la parole.

La pension, chez madame Allain, coûtait, nourriture et « traitement » compris, dix-huit livres par mois. Débarrassés, pour ce prix minime, de leur petit infirme, Monsieur, Madame de Solar et leur fille quittèrent Clermont et partirent pour Albi ; après quelques semaines passées dans cette ville, ils se fixèrent aux environs, dans une propriété nommée La Grainerie, appartenant à l'un de leurs amis qui leur y offrit l'hospitalité. Car les Solar étaient pauvres ; on ne leur connaissait, pour toutes ressources, que la pension de 800 livres que touchait par trimestre le mari, en qualité d'ancien officier. Jadis très ingambe, il était devenu podagre en 1766, et c'est peut-être pour cette raison qu'il émigra avec les siens dans le Midi ; car on ne s'explique pas autrement leur exil volontaire si loin de leurs parents de Clermont qui, pourvus, semble-t-il, d'une très appréciable aisance, auraient pu leur venir en aide.

D'autres raisons avaient peut-être dicté leur résolution : faut-il croire, par exemple, que le séjour de Clermont était devenu intenable à la comtesse de Solar dont les allures scandalisaient la société gourmée de cette honnête petite ville ? Sa réputation n'était pas des plus nettes : les mères l'accusaient d'abord de ne pas aimer ses enfants ; on s'indignait de l'abandon auquel elle condamnait le petit muet dont l'infirmité l'humiliait ; on l'avait entendue dire qu'elle ne se gênerait pas pour « laisser cet encombrant marmot en otage et qu'on pouvait bien faire de lui ce que l'on voudrait. » D'autre part sa conduite prêtait à la critique : sa mésintelligence avec son mari était flagrante ; elle ne cachait point qu'elle n'éprouvait pour lui aucune tendresse ; elle affectait des airs décidés et des allures indépendantes : on l'avait vue parcourant la campagne en jupe courte, chaussée de bottes molles, la carabine à l'épaule ; ces extravagances suffisaient, en ces temps lointains, à compromettre une femme, fût-elle comtesse, et à

lui mériter le qualificatif de « *créature* » qu'on ne lui ménageait pas. Il faudrait encore savoir quel était ce comte de La Fontaine-Solar ; malgré son nom magnifique il faisait piètre figure et certains assuraient que, en l'épousant, la fille de l'avocat Clignet s'était mésalliée. Bref, la rumeur publique était si défavorable au ménage Solar que, à ce qu'entendit l'abbé de l'Épée, il ne se trouvait plus personne à Clermont qui consentît à les recevoir et que cet ostracisme les avait décidés à se fixer en Languedoc.

Lorsqu'ils furent installés aux portes d'Albi, ils écrivirent à la femme Allain de confier leur fils « au voiturier » qui leur amènerait l'enfant ; ainsi réduit à l'état de colis, l'infortuné muet, qui n'avait pas huit ans, entreprit ce long voyage. Il arriva par miracle à bon port ; mais peu de mois après son retour au foyer familial, sa mère, déjà lasse de son exil, revint seule à Paris où, prétendait-elle, l'appelaient de graves intérêts. Le comte de Solar mourut en son ab-

sence, le 7 janvier 1772, et cet incident n'incita pas la comtesse à abréger son voyage : elle reparut à Clermont où toutes les portes — sauf une, — se fermèrent devant elle ; il paraît bien que, à Paris, elle reçut même affront, à preuve cette lettre d'un certain sieur Ducassé, écrivant : « Je quittai l'appartement que j'occupais pour n'être pas assailli par madame de Solar. Je ne l'ai plus vue depuis ni n'ai voulu la voir, l'ayant évitée avec grand soin, malgré toutes ses recherches, la connaissant pour la femme la plus décidée, la plus capable de mauvaises actions. »

Au cours de l'été de 1772 seulement, madame de Solar revint à La Grainerie : elle emballa sa fille et ses hardes et se disposait à partir pour Toulouse : « Il fallut la contraindre d'emmener son fils dont elle refusait absolument de s'embarrasser » ; on veilla donc à ce qu'elle ne « l'oubliât » point, ce dont elle marqua un violent dépit. A Toulouse, elle prit à loyer un appartement dans la belle maison d'un ancien juge-mage,

M. de Morthon, rue du Sénéchal, non loin de la rue Matabiau. L'immeuble comportait un grand jardin planté d'arbres fruitiers ; mais le petit muet en profitait rarement, car sa mère s'était déjà soulagée de sa présence en le confiant à un maître de pension nommé Cadours. Elle-même ne se privait de rien ; quoiqu'on ne lui connût aucun autre revenu que la modique pension de veuve d'officier, elle avait laquais et femme de chambre ; elle prétendait se créer des ressources « en donnant à jouer et en sollicitant des grâces ».

Bien qu'elle eût dépassé la trentaine, elle ne paraissait pas avoir « plus de quatorze ans », phénomène excessivement rare, dû à la petitesse de sa taille, égale à celle d'une enfant, et aux soins qu'elle prenait de sa figure. Elle était entrée en relations « d'affaires » avec un procureur, maître Belin, qui avait pour clerc un jeune étudiant en droit, nommé Cazeaux, originaire de Charlas, bourg situé à quelques lieues de Toulouse. Cazeaux se montrait fort assidu chez la comtesse de Solar et les voisins remarquaient ses

fréquentes visites ; ils ne se privaient pas d'insinuer que la veuve, ayant grand désir de se remarier, s'était résolue à engluier, faute de mieux, l'étudiant dont les parents étaient des cultivateurs aisés. Au vrai, Cazeaux avait perdu la tête au contact de cette conquête mirobolante : il lui était entièrement soumis et ne résistait à aucun de ses caprices. Ses parents de Charlas, comme bien on pense, ne savaient rien de ses espoirs matrimoniaux et l'on disait que jamais ils ne donneraient leur consentement à une union qui lierait pour la vie leur fils à une aventurière sans un écu et chargée de deux enfants dont un sourd-muet.

Tout à coup cette mère, jusqu'alors peu tendre, est prise d'une insolite sollicitude pour son petit garçon : elle annonce hautement son projet d'entreprendre avec Cazeaux un voyage aux Pyrénées afin de conduire le cher petit muet aux eaux de Bagnères qui, paraît-il, opèrent des miracles dans les cas de surdi-mutité. Et voilà comment, un jour de l'été de 1773, les habitants

de la rue Matabiau avaient vu le dit Cazeaux, monté sur un bidet de poste, prendre en croupe le petit comte de Solar et s'éloigner avec lui par la route d'Espagne ; madame de Solar, retenue, disait-elle, par des affaires urgentes, avait renoncé à accompagner son fils. Mais si l'on fut étonné qu'elle le confiât à un si jeune homme, on le fut bien davantage en constatant que les semaines, les mois s'écoulèrent avant que ni l'un ni l'autre reparût. En mars 1774 seulement, Cazeaux revint à Toulouse ; il y revint *seul* ; le petit Solar était mort au cours du voyage, prétendait-il, ce qui fit jaser encore, car la mère n'avait pas porté le deuil. Elle ne semblait pas attristée du décès de ce fils qu'elle n'avait jamais aimé et elle continua sans modification son train de vie ; pour mieux dire le scandale de son inconduite s'accrut ; faisant ménage avec Cazeaux, elle quitta la rue du Sénéchal ; les deux complices se réfugièrent dans un faubourg où la malheureuse devint mère et l'étudiant dut porter le nouveau-né aux Enfants trouvés. Ca-

zeaux, toujours ensorcelé par cette sirène, ne pouvait se soustraire à son emprise : ses parents voyaient avec effroi leur garçon, encore stagiaire et sans situation, enlisé dans cette intrigue d'une veuve déclassée et aux abois : elle, pour vaincre leur résistance, cherchait à déguiser, à force de louches subterfuges, sa pénurie : on a une lettre d'elle à M. Jouaisneau, son parent, par laquelle, avec une inconscience cynique, elle le conjure de lui prêter une somme d'argent : — « Ce n'est pas, écrit-elle, pour tromper ceux qui m'en avanceront ici..., *mais pour me faire croire plus riche vis-à-vis du père du monsieur que je dois épouser. Nous sommes d'accord, le fils et moi !... Je vous dévoile mon secret et vous prie de me le garder également sur la mort de mon fils que j'ai perdu de la petite vérole.* »

Un événement survint qui mit fin à cette déchéance : mal rétablie de la naissance de son dernier-né, la comtesse de Solar mourut au cours de l'automne de 1775. Dès qu'elle eut trépassé, ses créanciers se précipitèrent

sur les quelques hardes qu'elle possédait encore « et qu'ils saisirent, pour ainsi dire, sur son cadavre. » La vente en fut ordonnée par autorité de justice et produisit environ six cents livres.

La petite Caroline de Solar, alors âgée de onze ans, se trouva sans asile, sans pain, sans aide : il ne semble pas que Cazeaux la secourût, car la pauvre enfant dut, pour ne pas mourir de faim, travailler au delà de ses forces : elle portait les fagots, balayait les rues, gagnant quelques sous, logée par charité dans des taudis de hasard. L'un des parents de madame de Solar, M. Moreau de Vormes, qui, ainsi qu'on l'a dit déjà, habitait Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, informé du dénuement de la fillette, la recommanda à M. de Parazol, premier avocat général au Parlement de Toulouse, qui fit rechercher Caroline ; on la découvrit dans un misérable galetas, vêtue de loques, épuisée, s'efforçant de gagner sa vie en se gageant au jour le jour chez des ménages d'ouvriers qui l'employaient aux « gros ou-

vrages ». Monsieur et madame de Parazol recueillirent la malheureuse, la gardèrent pendant quelque temps dans leur hôtel, et, quand elle fut en état de voyager, l'expédièrent à M. Moreau de Vormes, chargé de sa tutelle. Dans l'automne de 1776, il l'avait confiée aux religieuses de l'Abbaye royale de Sens, afin qu'elle reçût là une éducation en rapport avec son nom et l'ancienne situation de sa noble famille.

C'était l'époque où le pauvre sourd-muet, évacué de Bicêtre sur l'Hôtel-Dieu, balayait la salle *du Chiffon* et vidait les eaux des malades. De quels sombres rêves était-il obsédé ? Quels amers retours de sa vie passée remâchait-il dans le perpétuel silence ? Comment s'expliquait-il la disparition subite des choses et des êtres auxquels il était accoutumé ? Privé de points de comparaison, ignorant la joie, le bien-être, l'affection, la tendre sollicitude d'une maman, imaginait-il que toutes les vies d'enfant étaient semblables à la sienne et se contentait-il, comme

un jeune animal, d'avoir un coin pour dormir et une écuelle de soupe à l'heure fixe ? Jamais ne seront révélés les secrets de cette âme fermée. L'abbé de l'Épée va l'entr'ouvrir, il est vrai, car c'est peu après l'époque où mourait à Toulouse madame de Solar que le hasard mit l'enfant perdu en contact avec l'homme au grand cœur qui allait être sa providence. Mais si celui-ci parvint à réveiller la mémoire endormie de son protégé, il n'en put tirer que des souvenirs de sensations matérielles ; les impressions morales, les sentiments restèrent dans la gangue ; d'ailleurs, la dactylogogie, encore à ses débuts, manquait de signes pour exprimer les abstractions.

L'abbé était donc arrivé à reconstituer cette lamentable histoire au seul moyen des images extérieures transmises au sourd-muet par le sens de la vue. Cette fallacieuse documentation l'ayant, grâce à une singulière combinaison de hasards, mené au but d'abord envisagé comme inaccessible, le pieux ecclésiastique se persuadait que Dieu,

qui ne peut ni se tromper ni nous tromper, avait tout conduit. Profondément imbu de cette conviction, il se s'apercevait pas que tout un côté du drame lui échappait. Sur madame de Solar, il se contentait de ce qu'il avait glané, çà et là, dans les propos de salons trop souvent impitoyables, dans les rancunes des créanciers impayés, plus vindicatives encore, dans les racontages envenimés des oisives jalousies provinciales. Comme le récit de cette existence peu exemplaire concordait, tel qu'on vient de le lire, avec sa thèse, il jugeait bien inutile de le contrôler et n'admettait pas qu'il pût être sujet à contradiction. Si l'abbé de l'Épée poussait jusqu'au sublime l'esprit de charité, il était totalement dénué de l'esprit juridique. Or une revendication d'état, — c'est-à-dire l'intrusion par acte judiciaire d'un personnage sans nom dans une famille qui l'ignore ou le renie, — est une affaire des plus graves, exigeant de minutieuses précautions ; de telles responsabilités inquiètent les magistrats les plus expérimentés ; elles

nécessitent d'interminables enquêtes et des années de procédures.

Le pauvre abbé n'était donc pas au bout de ses peines ; on allait le lui faire voir. Il n'avait pas soupçon des arguties de la chicane : Joseph étant indubitablement le comte de Solar, il estimait tout simple que cette vérité incontestable fût proclamée sans forme de procès ; mais on lui fit comprendre que les choses n'en allaient pas ainsi et qu'il lui fallait tout d'abord se rapprocher des mandataires de mademoiselle de Solar, les intérêts de la fillette se trouvant lésés par la réapparition de son frère. L'abbé se rendit donc chez M. Moreau de Vormes, tuteur de Caroline, certain qu'il allait trouver là des cœurs aussi tendres que le sien et des gens exultant de reconnaissance pour l'immense service qu'il avait rendu à l'héritier mâle des Solar.

M. de Vormes était un homme méthodique et pondéré, dont la prudence et la méticulosité formaient un contraste frappant avec la chaleur d'âme et l'enthousiaste con-

fiance de l'instituteur des sourds-muets. Il écouta attentivement le récit de l'abbé qui lui conta les heureuses circonstances de son voyage à Clermont. M. de Vormes concéda poliment que les attestations de l'aïeul et des oncles de Joseph, celle aussi de la nourrice, n'étaient pas sans intérêt et militeraient en faveur de l'identité du jeune muet avec Guillaume de Solar, lorsqu'elles auraient été répétées sous serment devant les juges, discutées par des avocats et homologuées par un jugement en forme. L'abbé, un peu surpris et dérouté, insinua que Son Altesse Sérénissime monseigneur le duc de Penthièvre daignait se montrer moins difficile ; sur le simple rapport de ces reconnaissances, il avait, en effet, attribué à l'enfant sans nom celui de Solar et lui avait accordé, dans sa munificence, une pension de 800 livres, en considération des services rendus par ses ancêtres aux princes du sang de Louis XIV. L'abbé de l'Épée jugeait cet argument sans réplique et pensa tomber des nues lorsqu'il entendit son interlocuteur déclarer, avec une

déférence parfaite, que c'était là précisément le point qu'il importait de discuter. Il avait, en effet, eu vent de l'intention charitable de Son Altesse ; mais, en sa qualité de tuteur de Caroline, il se devait tout à sa pupille, et s'était inquiété à juste titre de cette générosité hâtive qui tranchait une question non encore débattue. Caroline, en effet, touchait, de son côté, sur la caisse du duc de Penthievre, une pension de 400 livres, comme héritière indiscutée des Solar ; cette somme servait annuellement à payer la pension de la fillette chez les religieuses de l'Abbaye royale de Sens. Or n'était-il pas à craindre que la rente de 800 livres accordée à Joseph n'amenât la suppression de la pension de Caroline ? Pour parer à ce danger, M. Moreau de Vormes s'était permis de représenter au charitable prince qu'il serait hasardeux de dépouiller l'orpheline, descendante authentique de pauvres gentilshommes, au profit d'un inconnu qui, jusqu'à décision de la justice, n'était, en somme qu'un étranger. M. de Vormes ne cachait pas que le duc de

Penthievre avait paru frappé de ces considérations. Il était bien probable que la pension de l'intéressant Joseph serait révoquée — en attendant qu'il eût établi, par devant qui de droit, les preuves authentiques de sa personnalité.

C'était un coup pour l'abbé qui avait triomphé un peu trop bruyamment de la libéralité du prince : le ton calme et tranchant du tuteur de Caroline le déconcertait. Jamais il n'aurait prévu qu'une question d'argent pût prendre quelque importance lorsqu'il s'agissait de rendre la vie à un pauvre infirme victime d'un rapt odieux et condamné à mourir de besoin ou à mener l'existence la plus misérable. Il attesta, en manière de justification, qu'il savait, de bonne source, que les parents des enfants Solar n'avaient rien laissé que des dettes et que, par conséquent, la résurrection de Guillaume ne pouvait porter préjudice à Caroline, aussi dénuée que lui de tout patrimoine.

En quoi l'abbé se trompait encore, tablant sur des renseignements incomplets, ainsi que

voulut bien le lui expliquer M. de Vormes. Il est vrai que les créanciers de madame de Solar se sont emparés de tout ; mais il existait dans la succession un contrat sur l'Hôtel de Ville de 40.000 livres qui avait été substitué par un testament au jeune Solar et non à sa sœur. Les créanciers avaient mis la main dessus et la loi les y autorisait parce que la substitution n'avait pas été publiée ; mais cette même loi donne le recours aux mineurs contre ceux qui, devant faire cette publication, y ont manqué : voilà donc un droit pour mademoiselle de Solar, unique héritière de feu Guillaume de Solar son frère. M. de Vormes est obligé de faire valoir ce droit, en attendant la preuve légale que Guillaume de Solar existe encore.

Un tel langage était de l'arabe pour l'abbé de l'Épée qui ne s'efforça point de chercher à comprendre quelque chose à ce contrat et à cette substitution : ce qui le frappait c'était l'affectation de M. de Vormes à prononcer ces mots *feu Guillaume de Solar, frère de Caroline*. Mort ! Le petit Guillaume !

L'aimable Joseph ! L'adolescent si vivant, si animé, qui a séduit par sa vivacité toute sa famille retrouvée par miracle. Ici l'abbé pouvait riposter : si ignorant qu'il fût de toute formalité légale, il sait qu'un décès ne se peut constater qu'au moyen d'un acte en due forme. Or l'acte de décès de Guillaume de Solar n'existe nulle part... — « Certaines personnes pensent le contraire », affirme froidement M. de Vormes. — Eh ! quoi ! le fils de Solar serait mort ! L'acte de son décès aurait été dressé ? Où ? De quand daté ? Signé par quels témoins ?

L'abbé écoute ces choses, plus incrédule que troublé ; il est si sûr, lui, que son Joseph n'est autre que le jeune Solar ; à son insistance le tuteur de Caroline, sans rien perdre de sa raideur, répond que cet acte décisif sera produit en temps utile, et que, pour procéder avec méthode, il importe d'abord de confronter Caroline de Solar avec son prétendu frère : la reconnaissance réciproque des deux enfants sera, dit-il, d'un grand poids sur la décision des juges. Rien

dans cette proposition n'était pour déplaire à l'abbé de l'Épée ; mais son interlocuteur exigea de lui qu'il s'engageât par serment à ne point prévenir son élève et à ne pas l'aviser même de la prochaine visite de sa sœur. L'abbé jura de bon cœur, triomphant d'avance du succès de cette entrevue ! Il ne semble même pas qu'il eût réclamé du tuteur de Caroline pareil engagement. Et peut-être, en négligeant cette précaution, commit-il une maladresse...

*
**

Caroline de Solar arriva de Sens à Paris dans les premiers jours d'octobre 1777. M. de Vormes fixa au 16 la confrontation dont il régla minutieusement le cérémonial. Ni Joseph, ni la fillette, alors âgée de treize ans, ne devaient savoir ce qui se préparait ; son tuteur amènerait celle-ci rue des Moulins ; on l'introduirait dans le cabinet du directeur où plusieurs élèves de l'institution

seraient réunis et, en présence de l'abbé de l'Épée, de madame Chevreau, la coadjutrice, et de son mari, de monsieur et de madame de Vormes, de M. Jouaisneau et de mademoiselle Jouaisneau, sa sœur, on laisserait les deux enfants s'aborder, sans se mêler à leurs épanchements.

Ainsi fut fait : dans l'attente, le bon abbé trépignait d'impatience ; son grand cœur se serrait à la perspective du spectacle qu'allait offrir aux âmes sensibles la rencontre de ce frère et de cette sœur se revoyant après tant d'années de misère, peut-être sans exemple pour des enfants de leur condition : l'un avait mendié son pain et passé trente et un mois dans la crasse d'une prison et l'infection d'un hôpital ; l'autre avait lavé la vaisselle des pauvres, balayé des écuries et porté des fardeaux sur ses maigres épaules.

Caroline entre, fort tranquille ; elle ne paraît pas étonnée de la nombreuse réunion dans laquelle elle est introduite et donne à peine un regard aux huit ou dix écoliers

groupés autour de leur instituteur. M. de Vormes, intervenant, lui demande si, parmi ces jeunes gens, elle en reconnaît un. Elle parcourt leur rang du regard et répond : — « Non ! » Son tuteur insiste :

— « Quoi ! vous n'apercevez pas quelqu'un que vous avez beaucoup vu, avec qui vous avez vécu ? » Caroline regarde plus attentivement et maintient sa négative.

— « Comment ! Vous ne reconnaissez pas votre frère ? » Cette fois, elle s'étonne, s'approche des élèves, les dévisage l'un après l'autre et conclut :

— « Mon frère ne peut être là, il ne s'y trouve pas. »

Maintenant l'abbé de l'Épée s'interpose ; s'adressant par signes à ses enfants, il leur demande si l'un d'eux se rappelle avoir déjà vu la jeune demoiselle qui est devant eux. Tous, de la tête et des mains, répondent qu'ils ne l'ont jamais vue. On fait sortir du rang Joseph, on l'amène auprès de mademoiselle de Solar ; ils persistent, l'une à dire, l'autre à faire comprendre qu'ils se ren-

contrent pour la première fois. Mademoiselle Jouaisneau procède alors à une expérience : Caroline est invitée à se retirer dans la pièce voisine ; quand elle a disparu, on place entre les mains de Joseph une miniature représentant la défunte comtesse de Solar ; il examine la peinture sans manifester aucune émotion et la remet à mademoiselle Jouaisneau en esquissant un geste de remerciement. On fait alors rentrer la jeune fille ; on lui présente le même portrait ; elle y jette un regard, pousse un cri : — « *Maman !* », pose ses lèvres sur le médaillon et éclate en bruyants sanglots.

L'insuccès de cette première entrevue surprit l'abbé de l'Épée mais ne le démonta point. A sa demande il fut convenu que Joseph serait invité à passer un après-midi chez M. Moreau de Vormes et qu'on laisserait les deux enfants se promener seuls dans le jardin. On se contenta de guetter par la fenêtre leur entretien qui fut animé, Caroline possédant quelques éléments du langage mimé des sourds-muets ; mais quand on les inter-

rogea, sur le sujet de cet entretien, ils déclarèrent l'un comme l'autre, « qu'ils n'avaient trouvé à échanger aucun souvenir commun. »

L'abbé ne s'avoua pas vaincu ; sa foi restait entière. Il invita la fillette à dîner chez lui, rue des Moulins, Monsieur et madame Chevreau assistaient à ce repas ; on fit mine de ne point prêter attention à la « causerie » de Caroline et de Joseph, assis l'un près de l'autre ; mais l'abbé de l'Épée, qui ne les perdait pas de vue, remarqua que Caroline conversait par signes avec son voisin de table « dans un mouvement qui surpassait, écrit-il, tout ce qu'on peut exprimer ». Or, monsieur et madame Chevreau en firent, comme lui, l'observation ; la dactylogogie dont la jeune fille faisait usage n'était point celle de l'école, mais une mimique personnelle, telle qu'en créent empiriquement toutes les familles où se trouve un sourd-muet, afin d'entrer avec lui en communication. Comment donc ces deux enfants se seraient-ils compris, s'ils n'eussent été ac-

coutumés depuis longtemps à cette mimique pour eux seuls intelligible ?

Au cours de ce dîner, quelqu'un ayant demandé à mademoiselle de Solar quel était le sujet qui semblait tant les amuser l'un et l'autre, elle répondit qu'« ils parlaient de leur mère et des petites histoires qui leur étaient arrivées lorsqu'ils vivaient ensemble. » — « C'est donc qu'elle reconnaît Joseph pour son frère », remarqua madame Chevreau. — « Non, fit simplement Caroline, je ne le reconnais point, mais je trouve en lui certains traits de visage qui me le rappellent. »

Joseph et Caroline se réunirent plusieurs fois chez l'abbé de l'Épée : — « J'ai vu, note celui-ci, mon élève expliquer à la jeune demoiselle l'ouvrage auquel madame leur mère avait coutume de s'appliquer, — c'était de la dentelle ; — l'endroit où elle se mettait ordinairement pour travailler et le genre d'habillement qu'elle portait alors. La jeune fille en est convenue. » Un autre jour, Joseph traça, du bout du doigt, sur sa joue, le con-

tour d'une blessure dont le comte de Solar portait à la même place la marque et, en désignant un ruban, indiqua la couleur de cette cicatrice. Caroline de Solar ne manifesta cependant jamais, d'une façon nette, sa conviction ; en retournant à Sens, par le coche d'eau, elle fit voyage sur la galiote avec plusieurs officiers qui, ayant appris son nom et connaissant par les gazettes les raisons de son séjour à Paris, se permirent de la questionner sur les résultats de ses entrevues avec le célèbre élève de l'abbé de l'Épée : — « Tout le monde assure qu'il est mon frère, répondit-elle, il faut bien me ranger à cette opinion. » On doit croire qu'elle l'adopta, dans les premiers temps, du moins, sans trop de peine, puisque elle adressait, le 8 novembre, à M^{me} Chevreau, venue pour lui parler de Joseph, ce billet qui fournit une assez piètre idée de l'instruction donnée, par les religieuses de l'Abbaye royale de Saint-Antoine, à cette fille de treize ans, manifestement plus instruite du langage des sourds-muets

que de l'orthographe des gens normaux :

Madame quel amblaite que je suit auplige de faire manpaiche davoit lonheur de vous voire aujourdui je crindre que vous ne vous donniet la piene de venire a faut set ce qu'il mangage de vous priet de remettre la parti à demein Dimanche si cela et possible vous aubijere votre afestionne Solar Je vous prie de dire mille chauche tandre à mon cher piti ferre de Parie ce 8 novembre 1777.

Ce texte quasi hiéroglyphique a été traduit ainsi :

Madame, quelques emplettes que je suis obligée de faire m'empêchent d'avoir l'honneur de vous voir aujourd'hui. Je craindrais que vous ne vous donnassiez la peine de venir à faux : c'est ce qui m'engage à vous prier de remettre la partie à demain Dimanche, si cela est possible. Vous obligerez votre affectionnée Solar. Je vous prie de dire mille choses tendres à mon cher petit frère. De Paris ce 8 novembre 1777.

Ce post-scriptum, écrit et signé de la main de Caroline, c'est l'aveu qu'elle reconnaît pour son cher petit frère l'infortuné pupille

de l'abbé de l'Épée ! De qui donc se moque cette étrange fillette ? Tantôt elle affirme, en une réunion quasi solennelle, que jamais elle n'a vu celui qu'on lui présente comme le compagnon de son enfance, — « *son frère ne peut être là, il ne s'y trouve pas* » ; tantôt, quand on la voit converser avec lui, elle ne cache pas « *qu'ils parlaient de leur mère et de petites histoires qui leur sont arrivées lorsqu'ils étaient ensemble* » ; devant les officiers qui la questionnent sur le coche d'eau de Sens, elle se pose en victime d'une contrainte à laquelle elle cède par lassitude ou insouciance : — « *Tout le monde assure qu'il est mon frère, il faut bien me ranger à cette opinion* », et cela à la veille du jour où elle écrira à madame Chevreau : — « *Jé vous prie de dire mille choses tendres à mon cher petit frère.* » Ces contradictions d'enfant gâtée fleurent, il faut le dire, la leçon apprise et mal retenue par une fillette inintelligente et prétentieuse, à laquelle on a soufflé un rôle qu'elle joue mal, et qu'elle renforce maladroitement d'adjonctions de son crû,

dans le désir d'étonner et de faire l'importante. Même ses bruyants sanglots, lorsqu'on lui présente le portrait de sa mère, sentent la comédie : ce n'est pas d'une enfant, orpheline depuis deux ans, et qui a passé depuis lors par tant d'épreuves, subi tant de misères ; on verra, de reste, par le dénouement de ce récit combien était peu respectueux le souvenir que Caroline conservait de sa mère : on jugera, sans peine, alors que cette fille égoïste manquait de réserve, de conscience et de pudeur.

Mais comment l'abbé de l'Épée, si peu psychologue qu'on l'imagine, ne pénètre-t-il pas que l'attitude de Caroline a été dictée ? S'il n'ose intervenir, afin de rester, comme il l'a juré, loyalement impartial, comment, à son défaut, madame Chevreau ou son mari ne prennent-ils pas la fillette en flagrant délit lorsqu'elle se laisse aller à l'improvisation ? La voilà, au cours d'un dîner, conversant avec son frère, — qu'elle renie, — au moyen d'une mimique *qui n'est pas celle de l'école*, mais qu'ils comprennent

tous les deux et qu'ils sont seuls à connaître : c'est donc un rappel de leur enfance commune, alors que par des gestes convenus entre eux, elle communiquait, tant bien que mal, avec lui : — c'est la preuve qu'ils se sont vus avant cette confrontation où l'un et l'autre, ayant beaucoup changé, ne se sont pas physiquement reconnus, ce qui, d'ailleurs, est admissible. En omettant de constater authentiquement cette étourderie de l'évaporée Caroline, l'abbé de l'Épée témoignait une fois de plus qu'il ne soupçonnait pas avec quelle méthodique rigueur ses adversaires, encore silencieux et sournois, préparaient le rude combat qu'ils étaient résolus à lui livrer.

Un seul jusqu'alors s'était quelque peu dévoilé : Moreau de Vormes. L'imminente reconnaissance du sourd-muet allait ruiner sa pupille et léser bien probablement ses propres intérêts. Aussi préparait-il dans l'ombre ses batteries : si sa qualité d'avocat au Conseil du roi, ne lui conférait pas grande influence au Palais, elle le mettait du moins

en relations suivies avec toute la magistrature : bien qu'on n'en possède aucune autre preuve qu'un mot de Caroline elle-même, on peut se risquer à croire que l'attitude ambiguë de la fillette avait été conseillée par lui : en faisant envisager à cette péronnelle le péril menaçant de retomber dans la misère, si elle commettait l'imprudence de reconnaître son frère, on était assuré qu'elle comprimerait aisément ses sentiments et cacherait ses impressions. Ce qui autorise à soupçonner, dans la froideur de la fillette, l'ingérence de son tuteur, c'est que celui-ci, tout en exigeant de l'abbé de l'Épée le serment de neutralité, entretenait dès cette époque, une correspondance avec Cazeaux, l'étudiant toulousain qui avait tenu, auprès de la défunte comtesse, un rôle assez équivoque pour que le tuteur de mademoiselle de Solar dût s'abstenir d'entrer en relations avec lui. Moreau de Vormes n'avait pas eu cette réserve ; bien au contraire les lettres qu'il adressait à Cazeaux étaient écrites sur le ton de la confiance, on pourrait dire :

dé la complicité. Il le tenait au courant de toutes les démarches de l'abbé, démarches dont celui-ci ne faisait pas mystère, qu'il publiait au contraire du mieux possible : ainsi Cazeaux était déjà instruit, par de Vormes, de l'enquête à Clermont et des nombreuses attestations de reconnaissance que « l'intrigant abbé » y avait récoltées ; mais Vormes rassurait l'étudiant qu'auraient pu inquiéter tant de témoignages concordants : — « L'abbé, écrivait de Vormes à Cazeaux, l'abbé a procédé, tant à Clermont qu'à Paris, à des informations qu'il me communiqua et me fit le relevé de dix circonstances qu'il trouvait frappantes. Je ne le dissimule pas, la singularité et la réunion de ces circonstances... m'aurait peut-être fait impression si la méconnaissance formelle et réitérée des deux enfants ne m'avait affermi dans mon opinion que Joseph n'est pas le petit Solar. Je représentai donc à l'abbé de L*** que les circonstances résultant de ses informations n'étaient qu'un jeu de la nature, qu'elles ne pouvaient constituer l'état d'un

inconnu, en supposant même que la certitude en fût acquise d'une manière légale. » Ainsi, après avoir, — peut-être, — conseillé ou ordonné à Caroline de ne pas reconnaître son frère, le tuteur de la demoiselle suggérerait à Cazeaux, en cas qu'il fût soupçonné, tout un système de défense. C'est de Cazeaux, bien probablement, qu'il tenait l'avis qu'un acte avait été dressé, constatant le décès du jeune de Solar, et apportant ainsi un démenti sans réplique à la thèse de l'abbé de l'Épée : M. de Vormes ne se hâtait pas de produire cette pièce décisive ; il ne la possédait certainement pas encore ; mais il en menaçait l'abbé à chacune de leurs rencontres : on a la relation d'un de leurs entretiens ; ce dialogue est caractéristique :

— « Qui donc, s'écrie le candidat abbé, qui donc doute encore que Joseph ne soit le comte de Solar ? »

— Moi, riposte M. de Vormes, et bien d'autres, probablement.

— Pourtant, sa sœur, votre pupille, elle-même, l'a reconnu !

— Caroline ne l'a pas reconnu, en ma présence du moins.

— Soit ! Mais à ma table, devant plusieurs personnes, le frère et le sœur se sont embrassés.

— Je n'y étais pas et ne puis répondre que des faits dont j'ai été témoin.

— J'ai une lettre d'elle qui ne laisse aucun doute sur sa conviction; elle y proclame avoir retrouvé son frère...

— J'en ai reçu dix où elle affirme le contraire. Du reste, je ne préjuge pas le résultat de l'enquête en cours ; il peut se faire que les magistrats décident dans le sens qui vous tient tant à cœur ; mais je ne vous dissimule pas que ce dénouement m'étonnerait ; j'ai des amis à Toulouse et l'un d'eux vient de me confirmer qu'on a découvert dans la région l'acte de décès de Guillaume de Solar.

— L'acte de décès !... Et vous avez la copie de cette pièce ?

— Soyez persuadé que les juges en auront connaissance... »

Sur ce mot, Moreau de Vormes saluait froidement et se retirait. L'abbé de l'Épée demeurait terriblement perplexe : non point que sa confiance fût ébranlée ; mais il voyait s'ouvrir devant lui un abîme de procédure, de confrontations, de discussions, de difficultés, de récriminations ; c'en était fini de sa vie paisible, toute de travail, de prière et de dévouement ; sa conviction en la personnalité de son élève était garantie contre toute atteinte ; lui-même avait fait entrer la lumière dans l'obscur esprit de cet enfant ; lui-même avait pénétré le secret enseveli au fond de cette âme enclose ; mais parviendrait-il à communiquer à d'autres sa ferme croyance ? Et puis, les ravisseurs du petit Solar n'avaient-ils pas été plus adroits et plus précautionneux que lui ? Il était prêt à soutenir la lutte, cependant. Que pouvaient objecter les hommes de loi les plus retors à un grand-père, à des oncles, à des serviteurs, à une nourrice, à quarante ou cinquante témoins affirmant que Joseph est bien l'enfant qu'ils ont aimé, soigné, nourri,

éduqué, hébergé durant ses jeunes années. Et la surdent ? Et la lentille à la hanche ? Et tant et tant de souvenirs précis dont la mémoire du sourd-muet est pleine et qui concordent parfaitement avec les circonstances que l'on connaît de l'enfance du petit Solar ?

Dans son ingénuité, l'abbé ignorait que l'esprit de parti est aveugle et que ses rancunes sont féroces. Or de puissants ennemis se groupaient contre lui et ne négligeaient aucun moyen de l'abattre ; ils avaient même circonvenu Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, lui représentant qu'il serait déplorable de voir triompher, dans une cause retentissante qui agitait tous les esprits, un prêtre auquel était interdit le saint ministère et qui, soumis, il est vrai, à la bulle *Unigenitus* dont le prélat était l'infatigable champion, n'avait point renié les prétendus miracles, opérés sur la tombe du diacre hérétique, au cimetière de Saint-Médard, et restait, par là, entaché de jansénisme.

Le 16 octobre 1777, l'abbé de l'Epée était mandé d'urgence chez le Procureur du Roi. Ce haut magistrat le questionna sur les circonstances de l'affaire à laquelle s'intéressait l'Europe entière, les gazettes n'ayant point manqué de propager cet énigmatique roman-feuilleton. Le procureur se jugeait donc obligé d'intervenir et de présenter à M. le lieutenant civil « requête tendant à ordonner des perquisitions juridiques sur ce sujet important à l'ordre public ». Cela étant intelligible pour le bon abbé, le magistrat prit la peine d'expliquer que si, comme tout incitait à le croire, Joseph était le jeune comte de Solar, un crime affreux avait été commis. L'enfant n'avait pu aller tout seul de Toulouse à Cuvilly ; quelqu'un s'était chargé de le perdre, spéculant sur le mutisme de l'enfant pour s'assurer l'impunité. Il fallait que ce lâche criminel fût recherché, jugé et châtié.

L'abbé de l'Epée s'effrayait de cette perspective ; en vain répétait-il qu'il ne voulait la mort de personne, que l'affaire ne justi-

fiait pas tant d'éclat. Oui, certes, Joseph était le comte de Solar, mais son protecteur ne réclamait en son nom que la reconnaissance légale de son état social, trop heureux qu'un miraculeux hasard lui permît de le revendiquer. Quant à lui-même, ecclésiastique, obligé à pratiquer le pardon des injures et à prêcher l'oubli des offenses, il lui répugnait qu'on recherchât les coupables ; leur châtement ne servirait en rien son pupille ; il lui nuirait peut-être en lui suscitant des ennemis ; ne suffisait-il pas de l'ordonnance d'un tribunal civil pour rendre à Guillaume de Solar sa situation légitime ?

Le procureur du roi fut, sans nul doute, édifié de cette sacerdotale mansuétude ; mais si le devoir du prêtre était de pardonner, le sien était de punir et, la justice étant saisie, il n'était plus possible d'arrêter son cours. Joseph, en raison de son âge et de son infirmité, étant dans l'incapacité d'engager l'obligatoire procès, fut aussitôt pourvu d'un tuteur et le tribunal confia cet office au sieur Bonvalet, avocat au Parlement ;

d'autre part le ministère public entamait la procédure en formulant plainte contre les auteurs et complices de l'attentat dont avait été victime le sourd-muet Joseph, supposé fils de feu le comte et de feu la comtesse de Solar.

III

CAZEAUX

L'appareil judiciaire fonctionna sans tarder, et, le 5 février 1778, l'étudiant Cazeaux était arrêté à Toulouse. Un article publié en octobre de l'année précédente par le *Journal de Paris* l'avait nominativement désigné comme étant l'auteur du rapt et de la suppression criminelle du petit comte de Solar.

Cette arrestation soulageait les consciences de l'honnête population toulousaine, stupéfaite autant qu'indignée de voir « ce misérable », dont l'inconduite notoire avait fait scandale, continuer, depuis que la ru-

meur publique l'inculpait du plus odieux des attentats, à ne point paraître se douter de la malédiction qui pesait sur lui, à fréquenter l'étude de maître Belin, son patron, et les cours de l'école de droit. Aussi, quand il traversa la ville, menottes aux mains, encadré par les soldats de la maréchaussée, une foule courroucée et tumultueuse, huait « le bourreau d'enfants » et poussait à son lamentable aspect des cris de mort. On respira quand on sut enfin qu'il était enfoui, fers aux mains, au col et aux pieds, dans l'un des plus sombres cachots de la prison de la Miséricorde, in-pace en forme de cage, terreur des malandrins toulousains et qu'on nommait les *ménageries*.

Cazeaux végéta là près d'un mois, avec les condamnés au dernier supplice, tandis que, de Paris à Toulouse, l'enquête se poursuivait entre les officiers de justice. Au début de mars l'ordre vint de le transférer à Paris. En plein jour, aux vociférations « d'un peuple immense », on le charge sur une charrette qu'entourent les cavaliers du

guet ; à peine peut-il se mouvoir tant pèsent les chaînes qui l'étreignent ; par surcroît de précaution, on le lie aux ridelles du chariot qui, sous les anathèmes, s'éloigne de Toulouse par la route de Paris. C'est dans la capitale, en effet, que le monstre, après confrontation avec sa victime, sera jugé, condamné et roué vif.

Le long trajet est pour lui une torture de tous les instants ; à chaque halte, à chacune des auberges où se rafraîchissent les gens d'armes de l'escorte, — et il y en a des auberges sur la route de Toulouse à Paris ! — les badauds s'attroupent, interrogent, se renseignent, apprennent de quel forfait s'est rendu coupable ce dangereux malfaiteur : — C'est ce lâche coquin qui a torturé un enfant sourd et muet et l'a abandonné dans un pays lointain. On le dévisage, on frémit ; il est accablé d'invectives ; les femmes surtout le harcèlent et l'outragent. S'il proteste, s'il essaie de crier qu'il est innocent, les paysans rient de son audace : — « Innocent ! Voyez ces chaînes ! » Lorsque ses

gardes le font descendre à quelque estaminet, ils ne le délivrent pas de ses liens écrasants : un crampon l'assujettit au pied d'une table comme s'il était une bête dangereuse, et, durant dix-huit jours, ce supplice et cette humiliation se renouvellent à tous les arrêts.

Enfin voici Paris. Le Grand-Châtelet, sombre et formidable masse de tours vieilles de six siècles, dédale de galeries tortueuses, de couloirs souterrains et de cachots infects ; c'est là que viennent aboutir tous les vices et toutes les misères de la grande ville. On descend Cazeaux dans l'une de ces cellules, creusées au-dessous du niveau de la Seine et où jamais ne pénètre la lumière ; l'eau du fleuve, en revanche, s'y infiltre abondamment ; elle suinte des murs, coule de la voûte, transforme le réduit en cloaque et, dans cette oubliette, le ravisseur du petit Solar est mis au secret absolu. On ne lui désignera pas un défenseur ; aucune de ses plaintes ne sera entendue ; le geôlier même qui, chaque soir, dépose dans la boue de sa cellule la traditionnelle cruche d'eau et le pain noir

des prisonniers, a l'ordre de ne pas répondre aux récriminations du redoutable criminel. Il ne reverra le jour que lorsque les magistrats chargés d'instruire son procès, le feront comparaître pour le questionner.

Dès les premiers interrogatoires, ces juges ne laissèrent pas d'être quelque peu surpris et embarrassés de l'hypocrite audace dont témoignait le ton de cet effronté. Son attitude était résignée, ses manières respectueuses, sa figure douce ; toute son attitude dénotait une bonne éducation. A l'en croire, rien, dans le cours de sa vie, ne permettait d'admettre l'ombre même d'un contact avec le petit sourd-muet trouvé, en août 1773, à Cuvilly, près de Péronne. Cazeaux affirmait qu'il n'avait jamais quitté le Languedoc. Il était né à Charlas, bourg distant de Toulouse d'une douzaine de lieues, et où vivaient encore ses parents. Venu à Toulouse en 1771 pour y prendre ses grades à la Faculté de droit, il était entré comme clerc, chez un procureur, afin de s'initier à la

procédure, et c'est ainsi qu'il connut madame la comtesse de Solar, cliente de son patron.

Sur ses rapports avec cette dame, il se montrait très discret ; sans doute elle lui parut fort séduisante ; mais jamais elle ne lui inspira d'autre sentiment que celui d'un respectueux dévouement : la situation de madame de Solar, à Toulouse, était, dit-il, des plus honorables, elle y avait des relations « très distinguées et très puissantes ». Quant au petit sourd-muet, Cazeaux s'était attaché à lui en raison même de son infirmité, bien que l'enfant ne fût pas « commode », ayant été gâté par sa mère qui lui passait tous ses caprices et craignait de lui causer la moindre peine. C'est ainsi qu'elle résolut, en 1773, de faire avec son fils un voyage aux Pyrénées, avec séjour à Bagnères où venaient beaucoup de sourds-muets qu'attirait la réputation des eaux, très actives dans le soulagement de cette infirmité. On décida de profiter pour cette excursion de l'époque des vacances ; Cazeaux accom-

pagnerait madame de Solar et son fils jusqu'à Charlas, où il devait passer son congé annuel ; on ferait étape chez ses parents et madame de Solar continuerait ensuite seule avec son petit infirme le voyage jusqu'à Bagnères.

Le départ fut fixé à une date que Cazeaux ne pouvait, après cinq ans, préciser, mais qu'il se rappelait être *la fin d'août ou le début de septembre*. Madame de Solar, retenue par les débats d'un procès engagé contre son notaire d'Albi, dut au dernier moment renoncer à accompagner les voyageurs ; elle confia donc à Cazeaux son fils auquel elle donna 12 livres pour ses menus plaisirs. Anastase, le domestique du père Cazeaux, avait amené, de Charlas, un cheval destiné à porter Cazeaux et le petit muet ; l'abbé Cazeaux, frère de l'étudiant, retournant lui aussi à Charlas, était également du voyage : et le départ s'effectua, en plein jour, vers quatre heures de l'après-midi, quand la chaleur fut un peu tombée. Le petit Guillaume Solar était ravi de ce déplacement : toujours

volontaire et vaniteux, il avait exigé « de beaux habits, un chapeau à plumes, une épée, afin de tenir son rang aux eaux » ; mais sa mère lui fit comprendre qu'on ne pouvait charger d'un gros bagage le cheval de Cazeaux, et elle montra la malle contenant l'élégante toilette « et qui suivrait bientôt par la diligence. » Une servante conduisit Guillaume au lieu dit *l'Echarpe*, où attendaient les chevaux ; il y en avait deux ; l'un pour Cazeaux et le muet, l'autre pour l'abbé. Le domestique Anastase restait à Toulouse et devait regagner Charlas par la voiture publique. Le jeune comte, « toujours délicat sur la représentation », au moment de monter en selle, « refusa la croupe et disputa obstinément la place du devant ; on le mit sur le cou du cheval », et l'on partit à lente allure. Rien de clandestin dans ce départ auquel assistèrent un grand nombre de témoins amusés des prétentions du petit gentilhomme sourd-muet. Aucun mystère : rien non plus qui ressemblât à un enlèvement, encore moins à un rapt.

On alla doucement, et, le premier soir, on s'arrêta à Seyssès, pour y coucher. Le lendemain, qui était un dimanche, on entendit la messe à Saint-Denis-de-la-Terrasse et on passa par Montoussin où madame de Rabaudy et sa fille caressèrent beaucoup, en présence du curé et de tout le peuple, le petit comte de Solar qu'elles avaient souvent vu à Toulouse ; on coucha à Montégut où l'abbé Cazeaux quitta les voyageurs ; et, le jour suivant, à midi, l'étudiant et le muet atteignirent Charlas.

Jusque-là, rien de louche dans l'exposé de Cazeaux, rien qui permette de suspecter la véracité de sa déclaration : les faits qu'il rapporte sont précis, très vraisemblables et, par surcroît, faciles à contrôler, vu le grand nombre de témoins désintéressés qui en pourraient, au besoin déposer.

La suite du récit de l'accusé paraît être tout aussi plausible. Cazeaux et son muet restent durant quatre jours à Charlas ; le père Cazeaux, presque octogénaire, la mère Cazeaux, moins âgée et très alerte, se prirent

d'affection pour le jeune infirme ; ils déclarèrent charmant ce marmot, soit que le titre de comte que portait l'enfant les eût éblouis, soit que son mutisme excitât leur compassion ; nombre de bourgeois de Charlas, unanimes à s'extasier sur la beauté, l'air d'intelligence et la distinction du petit gentilhomme, partageaient cet engouement.

Après ces quatre journées de repos, Cazeaux poursuivit sa route vers Bagnères avec l'enfant ; mais cette fois, madame Cazeaux, soucieuse de veiller maternellement au traitement qu'allait subir le petit Guillaume, s'était décidée à se joindre aux deux voyageurs. Donc, à moins de considérer cette brave femme comme la complice d'un crime odieux, nulle possibilité de faire disparaître le muet, entre Charlas et Bagnères non plus que pendant le séjour dans cette station thermale. Cazeaux, sa mère et Guillaume se logèrent à Bagnères dans une maison voisine de la porte de Béarn et donnant sur la grand'route. Les baigneurs furent touchés des soins que l'étudiant prenait de l'enfant :

chaque matin il le conduisait à la source et le présentait à l'examen du docteur ; le traitement consistait en bains, douches et en injections très chaudes dans les oreilles. La mère Cazeaux, pleine de sollicitude, veillait affectueusement sur le jeune comte et s'attachait à lui chaque jour davantage ; lui-même, malgré son égoïsme aristocratique, accru encore par son infirmité, semblait reconnaissant des attentions de cette paysanne et, pour la première fois, son caractère volontaire paraissait s'adoucir. Un seul incident caractéristique : un jour arriva une lettre de madame de Solar portant le cachet de cire à ses armes, et le petit muet, toujours très sensible à ces bagatelles nobiliaires, s'empara de la lettre en trépignant de joie, prévoyant qu'elle lui annoncerait l'arrivée de la malle contenant le beau costume, le chapeau à plumes et la petite épée, sur lesquels il comptait *pour tenir son rang*. Quand on lui eût fait comprendre que la lettre ne faisait pas mention de cet envoi, il la jeta par la fenêtre, et, par un grand geste

expressif, il manifesta « qu'il reniait sa mère » ; de cet instant, son attachement pour madame Cazeaux, qui le calma, le dorlota et le consola de son mieux, sembla redoubler de tendresse.

Cazeaux attribuait à ce trait de vanité puérile une grande importance ; il en tirait comme conséquence que le sourd-muet de Bagnères était bien le même que le sourd-muet de Toulouse, lequel, comme on l'a vu, refusait de monter en croupe d'un bourgeois et réclamait, *pour tenir son rang*, une place sur le cou du cheval...

Madame Cazeaux raffolait donc de ce gamin, si fier, si entiché de ses prérogatives nobiliaires, si bien que, au bout d'une quinzaine, quand la saison d'eaux fut terminée, sans qu'aucune amélioration se fût produite dans l'état de l'enfant, il fallut reprendre la route du retour, la brave dame insista beaucoup pour que Guillaume s'arrêtât chez elle à Charlas. Non seulement le fils Cazeaux y consentit, mais il s'installa, lui aussi, chez ses parents, pour l'hiver.

Madame de Solar, tout occupée de ses plaisirs et de ses affaires, ne réclamait pas son fils et ne s'inquiétait guère du prolongement de son absence. Cependant, sur la demande réitérée de Cazeaux, elle expédia, en décembre, à l'enfant, quelques vêtements d'hiver.

Quand cet envoi parvint à Charlas le jeune comte de Solar était alité ; il avait la fièvre ; une épidémie de petite vérole désolait le village, et le muet des Cazeaux était des premiers atteints. Malgré la gravité presque subite du mal, le fils Cazeaux continuait à partager le lit du petit comte : celui-ci fut l'objet des soins les plus affectueux et les plus éclairés, car, outre madame Cazeaux qui ne le quittait guère, on fit appel au médecin le plus renommé du pays, le docteur Bertrand-Laffond, qui, bientôt, au lieu d'un client, en eut deux, car, comme c'était à prévoir, le mal frappa Cazeaux à son tour et la fièvre le terrassa au point que, en proie au délire, puis au coma, il resta, durant de longs jours, « aveugle, muet et sourd »,

sans aucune notion de ce qui se passait autour de lui.

Quand il sortit de cet anéantissement et reprit enfin connaissance, il fut fort étonné de se trouver seul dans le lit commun. Sans qu'il s'en fût douté, le petit Solar était mort à ses côtés, le 28 janvier 1774. Un prêtre l'avait assisté aux derniers moments, et, suivant l'usage de ces provinces reculées, toute la population du village s'était dévotement agenouillée dans la chambre mortuaire, à l'heure de l'ensevelissement. Plus de trois cents témoins se trouvaient donc en mesure d'affirmer que le jeune muet, amené à Charlas, en été, par le fils Cazeaux, y était revenu après un séjour à Bagnères et y était officiellement et authentiquement décédé. Même il advint que les parents Cazeaux, bien convaincus que l'enfant mort sous leur humble toit était le descendant d'une noble race, adressèrent un exprès au grand vicaire de Comminges, ville épiscopale du diocèse, pour obtenir l'autorisation d'inhumer dans l'église, le corps du dernier comte de La

Fontaine-Solar. La permission fut refusée, et le corps déposé, après les formalités réglementaires, au cimetière de Charlas, dans la sépulture de la famille Cazeaux. L'acte de décès et d'inhumation, rédigé par l'abbé Durban, curé de Charlas, est inscrit au registre de la paroisse.

Telle fut la déclaration de Cazeaux ; encore qu'elle comportât certaines circonstances assez singulières, elle paraissait difficilement contestable ; les échos du Palais la commentèrent et l'effet en fut désastreux pour la thèse de l'abbé de l'Épée. Si le jeune Solar avait passé, comme on n'en pouvait guère douter, la seconde quinzaine de septembre 1773 aux eaux de Bagnères, il ne pouvait être l'enfant trouvé le 1^{er} août de cette même année, sur une route de Picardie et hospitalisé, dès le 1^{er} septembre, à Bicêtre d'où on ne sortait pas facilement. Que penser, dans ce cas, de ces reconnaissances impressionnantes, de ces protestations spontanées d'un grand-père, de deux oncles,

d'une nourrice, d'une maîtresse d'école, de trente ou quarante personnes, n'ayant nul intérêt à la chose et assurant qu'ils retrouvaient, en la personne du pupille de l'abbé de l'Épée le muet mort trois ans auparavant. Qui mentait ? Qui se trompait ? Les plus experts, les plus imaginatifs renonçaient à trouver une solution, si extravagante fût-elle, qui conciliât les deux thèmes contraires et on présageait que les croyants à l'un et à l'autre ne démordraient pas facilement de leur opinion. Les cœurs sensibles, — ils étaient nombreux, — s'affligeaient de savoir Cazeaux traité en coupable pour le seul fait de se trouver en désaccord avec l'instituteur des sourds-muets ; car, après ses interrogatoires, on l'avait réintégré dans son infect et mortel cachot du Grand Châtelet, où il dépérissait en attendant un jugement qui menaçait de tarder.

De son côté, l'abbé de l'Épée, dont la foi en la noble personnalité de Joseph n'avait pas fléchi, s'inquiétait peu des bruits malveillants ; mais il se désolait de voir

tourner au tragique l'aventure qu'il s'était flatté de terminer par une embrassade à la Greuze : d'après lui, Cazeaux mentait ; la réalité ne pouvait manquer de se faire jour et le malheureux serait écartelé, pendu ou roué vif. Cela troublait la quiétude du tendre ecclésiastique, et sa joie d'avoir raison en était gâtée. Il ne pourra plus, maintenant, produire son cher protégé, ni s'enorgueillir de l'intérêt que Joseph inspire, sans se poser en auxiliaire de la Justice et sans contribuer à mettre la corde au cou de quelqu'un. Il se promet bien de se tenir à l'écart du déplorable procès qui s'instruit ; il n'y veut point paraître ; son cœur est celui d'un apôtre, non d'un justicier ; il se taira donc et laissera parler la Vérité, plus éloquente que les maîtres du barreau.

Cependant, malgré sa sérénité, il sent que la girouette de l'engouement public a déjà tourné. On se rappelle avec quelle joie il avait accueilli la nouvelle que le duc de Penthièvre, le prince puissamment riche et inépuisablement charitable, le plus pieux, le

plus éclairé, le plus généreux, avait accordé au vagabond Joseph une pension importante en spécifiant bien que cette faveur gratifiait, non ce déshérité sans nom et sans famille, mais le descendant des Solar, en considération des bons et loyaux services de ses nobles aïeux. Cette adhésion avait été pour l'abbé un triomphe, car elle valait la plus éclatante des reconnaissances... Hélas ! Il fallait déchanter : conformément à la menace de M. de Vormes, le prince avait réfléchi, et, dès les premières déclarations de Cazeaux, l'abbé recevait, de la chancellerie de Son Altesse, un avis assez mortifiant :

Le brevet, Monsieur, est expédié ; mais dans le même moment, on m'assure qu'il pourrait arriver un extrait mortuaire de la personne à qui cette pension est destinée. En convenant que toutes les preuves que votre humanité et votre charité ont fait chercher sont si convaincantes qu'elles ne peuvent être détruites que par un titre positif, j'ai le regret de vous faire savoir que j'ai dû arrêter le brevet expédié...

Détruites ! Admettre que ses preuves

puissent être détruites, que le ridicule acte de décès de Charlas, — s'il existe, — ait quelque valeur, le patient abbé sentait, à cette pensée, bouillonner en lui des indignations et des colères insoupçonnées, et il se cramponnait à ce raisonnement inattaquable comme un dogme, incontestable comme un axiome : — « Pour que Joseph ne fût pas le petit Solar, il faudrait supposer que deux enfants de même âge, de même figure, sourds-muets tous les deux, possédant les mêmes impressions d'enfance, ayant eu chacun une mère identique de ton et de manières, eussent quitté Toulouse le même jour, dans des conditions semblables... » Hypothèse dont l'absurdité sautait aux yeux, donc...

Pourtant, si sûr qu'il fût de son théorème, un mot, échappé à une personnalité du monde judiciaire, troublait le pacifique abbé : — « Depuis la découverte de cet acte de décès, tout est dit jusqu'à ce que la justice l'ait déclaré nul en produisant les coupables. » Il était donc de toute nécessité

qu'un homme montât sur l'échafaud ou à la potence pour que Joseph se vît autorisé à porter le nom de Solar, et son protecteur s'épouvantait de l'alternative angoissante, ou d'abandonner son élève, ou de livrer un être humain à l'exécuteur des jugements criminels. Il ne savait plus quel vœu former : tantôt il se prenait à souhaiter que le coupable restât ignoré ; mais, bien vite, il se reprochait cette faiblesse, sans pouvoir échapper à la harcelante perplexité dont il pria Dieu d'être délivré.

*
**

Depuis plus d'un mois l'infortuné Cazeaux agonise dans son aqueuse et noire oubliette du Châtelet quand une voix s'élève, faisant appel à la pitié et réclamant des juges pour cet inculpé : c'est la voix de son évêque, Mgr d'Osmond, titulaire de l'évêché de Comminges. Le libéral et zélé prélat, — peut-être à l'instigation de l'archevêque de Paris,

— signale à Elie de Beaumont, avocat célèbre pour la part qu'il a prise à la réhabilitation de Calas et à l'acquittement de Sirven, la situation désespérée du jeune étudiant accusé d'un crime odieux. Elie de Beaumont, alors à l'apogée de sa réputation, s'enflamme et part aussitôt en guerre. Tout le Palais est en rumeur ; le barreau s'y partage en deux camps dont l'un prend, — assez timidement, il faut le dire, — parti pour l'abbé de l'Épée et son protégé ; l'autre s'élève avec violence contre l'irrégularité des procédés en faveur du sourd-muet Joseph. Elie de Beaumont mène le branle : — « De quel droit, dit-il, un citoyen, fût-il revêtu d'un caractère sacré, fût-il, d'autre part, vénérable par ses talents, par la dignité de sa vie et par sa charité, procède-t-il à des enquêtes extrajudiciaires et se permet-il d'aller, muni de recommandations pressantes émanant des ministres du roi, influencer des témoins et recruter des adhérents, avant même que les magistrats eussent connaissance des intérêts en li-

tige ? » — L'abbé proteste : il n'a pas porté plainte contre Cazeaux ; les défenseurs du pauvre Joseph ne sont pas des accusateurs ; ils plaident en matière purement civile : c'est le procureur du roi qui, de sa propre autorité, poursuit l'étudiant toulousain. — « Mais alors, riposte le terrible avocat, comment supportez-vous qu'un homme que vous n'accusez point, souffre pour votre cause une détention ignominieuse et soit traité comme un criminel avéré ? Votre crédit est grand et vos appuis sont puissants : que ne les employez-vous à tenir la balance égale et non point seulement à quémander, en faveur de votre protégé, des reconnaissances surfaites et proclamées à grand fracas ? »

Du coup l'opinion fait volte-face : ce n'est plus sur le pauvre Joseph, c'est sur Cazeaux qu'on s'attendrit : sous la pression du sentiment public, l'étudiant est exhumé de son cachot, logé dans une cellule moins inconfortable et sa confrontation avec Joseph est ordonnée. Le résultat doit en être décisif ;

Cazeaux est à l'âge où l'on ne change guère et, malgré quatre ans écoulés il n'est pas possible que le muet, s'il est le fils des Solar, ne reconnaisse pas le jeune homme qui fut l'assidu visiteur du salon de sa mère, celui qui, au vu et au su de quarante personnes, l'a pris, à Toulouse, sur son cheval pour l'emmenner aux eaux des Pyrénées. Si Cazeaux est le coupable, s'il a conduit, en un long voyage de plusieurs jours et de plusieurs nuits, le malheureux enfant en Picardie pour l'y abandonner, Joseph ne pourra manquer de témoigner l'horreur que doit lui inspirer la rencontre inopinée de son ravisseur. Mais si le sourd-muet retrouve, au contraire, en l'homme qu'on va lui présenter, celui avec lequel il a vécu, durant six mois, dans l'intimité la plus complète, à Bagnères et à Charlas, partageant sa chambre et son lit, recevant ses soins journaliers, alors il sera prouvé que l'acte de décès du 28 janvier 1774 est un faux, et le mystère entrerait alors dans une phase plus ténébreuse encore. L'importance de cette

confrontation n'échappe donc à personne et la mise en scène en est réglée d'avance avec de minutieuses précautions.

L'abbé de l'Épée n'y prendra point part, Joseph sera assisté d'un élève de l'institution de la rue des Moulins, sourd-muet lui-même, nommé Didier, qui lui servira d'interprète. Les juges écriront leurs questions sur une ardoise qu'ils présenteront à Didier, lequel traduira en mimique ces questions à Joseph, car celui-ci ne sait pas encore lire ; il répondra donc au moyen de la dactylogogie ; et Didier tracera ces réponses sur l'ardoise qu'il remettra enfin aux magistrats. En outre on décide que, pour assurer la sincérité du rapprochement entre la victime et son ravisseur supposé, celui-ci sera placé derrière une table, confondu avec cinq jeunes gens de son âge et de même taille que lui.

Au jour fixé, tout étant disposé ainsi qu'on vient de le lire, le lieutenant civil, assisté de deux conseillers au Châtelet, prennent place sur le siège ; les six jeunes gens au nombre desquels est Cazeaux sont

groupés dans le prétoire, et l'ordre est donné d'introduire Joseph et son interprète.

C'était la première fois, sans doute, que des sourds-muets comparaissaient devant la justice car l'ancienne législation leur interdisait les actes authentiques : « On a cité comme un fait exceptionnel et sans précédent que, en 1679, le Parlement eût validé le testament que l'un d'eux avait écrit de sa main. » D'après certaines relations, le tribunal aurait exigé que Joseph et Didier prêtassent serment, mais cette formalité qui eût pris bien du temps, en raison de la lenteur des moyens de communication adoptés, fut plus vraisemblablement remplacée par un simple signe de croix.

Le lieutenant civil, s'étant concerté avec ses assesseurs, traça sur l'ardoise la première question : l'huissier la passa à Didier qui, ayant lu : — « *Joseph reconnaît-il quelqu'un des jeunes gens qui sont là ?* » traduisit la phrase en mouvement des doigts. Joseph s'approche du groupe, examine longuement ; il est visible qu'il comprend la

gravité de sa réponse et fait effort pour concentrer ses souvenirs. Enfin, il étend le bras et touche l'un des six figurants... Ce n'est point Cazeaux.

Le magistrat ordonne à l'individu désigné de sortir du rang et de se tenir à l'écart ; puis la même question est de nouveau posée.

Le muet dévisage les cinq jeunes hommes, hésite et montre du doigt l'un d'eux : ce n'est pas encore Cazeaux. A la troisième interpellation seulement, il indique l'étudiant toulousain dont les assistants ont remarqué durant toute la scène, la pâleur et le tremblement.

Le lieutenant civil poursuit son interrogatoire ; il écrit :

— *Joseph a-t-il vu chez sa mère celui qu'il vient de désigner ?*

L'interprète sourd-muet transmet la question à Joseph : celui-ci fait un signe que son acolyte traduit en écriture :

— *Oui.*

— *Ce monsieur a-t-il emmené Joseph aux eaux ?*

Mêmes cérémonies ; la réponse est :

— *Non.*

— *Ce monsieur est-il allé prendre Joseph chez sa mère ?*

— *Non.*

— *Lui a-t-il bandé les yeux ?*

— *Non.*

— *Joseph a-t-il fait un voyage à cheval ?*

— *Non, dans un carrosse.*

Et, sur l'invitation du président, il dessine sommairement sur l'ardoise, le *carrosse* qui l'a transporté : c'est une sorte de cabriolet découvert, attelé de deux chevaux de front et assez semblable à ces petites voitures de poste qu'utilisaient les voyageurs pressés.

— *Joseph est-il parti à cheval de chez sa mère lorsque le sieur Cazeaux l'emmena ?*

— *Non.*

— *Est-il parti en carrosse ?*

— *Non.*

— *Est-il parti à pied ?*

— *Oui. Il a été emmené par un homme qui l'a porté en croupe sur son cheval et qui l'a abandonné.*

— *La personne qui l'a abandonné avait-elle un bandeau sur les yeux ?*

— *Non ; mais lui, Joseph, avait les yeux couverts d'un linge.*

On lui posa quelques autres questions et l'interrogatoire s'arrêta là ; la difficulté de le prolonger, vu le va-et-vient de l'ardoise et le laconisme des réponses, rebuta sans doute les juges, déroutés par cette nouveauté déconcertante d'un témoin qu'ils ne pouvaient « cuisiner » à leur habitude, ni surprendre par des demandes inopinées. Le résultat le plus significatif de ce dramatique rapprochement fut la constatation du trouble de Cazeaux qui blêmit et parut près de défaillir quand Joseph s'approcha de lui. Il est vrai qu'il était le seul qui eût à redouter quelque chose : un geste inattendu, une question mal comprise, un signe du doigt, mal interprété, pouvait lui coûter la tête. Son tremblement fut si visible, que, rentré à la rue des Moulins, Joseph « ne désigna plus Cazeaux que par le signe du trembleur ».

Est-il besoin de dire que les deux partis triomphèrent bruyamment quand on connut les circonstances de cette confrontation ? Ainsi tout s'écroulait du roman de l'enlèvement et de l'abandon tel que la France entière l'avait adopté, avec une crédulité attendrie, sur la foi de l'abbé de l'Epée ! Elie de Beaumont exultait : Cazeaux, de l'aveu même de Joseph, sortait innocenté de l'épreuve ; le muet n'avait pas reconnu dès l'abord son bourreau, dont les traits n'avaient pu cependant s'effacer de sa mémoire ; il déposait, à la vérité, qu'on lui avait imposé un bandeau ; mais personne ne niait que ce malheureux, quel qu'il fût, avait été criminellement abandonné. Cazeaux n'était pour rien dans ce forfait, puisque, à toutes les questions le concernant, Joseph avait répondu par la négative. Cet enfant-là n'avait jamais vu l'étudiant avant la confrontation du Châtelet, pas plus qu'il n'avait vu Caroline de Solar avant de la rencontrer chez l'abbé de l'Epée ; donc il n'était pas le petit Solar.

L'abbé, auquel ne fut pas communiqué le procès-verbal de cette audience insolite et qui n'en connut les détails que par le récit de Didier et de Joseph lui-même, se félicita non moins chaudement des réponses faites par son pupille. Il en voit, en effet, jaillir le coup de lumière dont s'éclaire tout à coup la harcelante énigme. Il sait, par la relation de Cazeaux, que, au jour marqué pour le départ, une servante a conduit le petit Solar jusqu'à l'*Echarpe*, où l'attendent, avec les chevaux, l'étudiant et son frère l'abbé. — Aussi Joseph répond-il *non* quand on lui demande « si le monsieur est allé le prendre chez madame de Solar ». A la question de savoir s'il est parti à cheval de la maison de sa mère, il répond : *non, à pied*, et c'est, en effet, la stricte vérité, au dire de Cazeaux lui-même. L'enfant rapporte qu'il a été mené en croupe sur un cheval par un homme qui l'a abandonné, et cela encore satisfait pleinement l'abbé, car voici comment, dans sa pensée, il reconstitue maintenant le processus du drame : — Le petit Solar amené à

l'*Echarpe* par une femme de chambre, y est monté sur le cheval de Cazeaux, et fut placé par celui-ci sur l'encolure ; l'abbé Cazeaux chevauchait à côté d'eux. Aucun incident jusqu'à Seiffes, première couchée, ni jusqu'à Montoussin où l'on rencontre une dame qui connaît bien Guillaume et le caresse longuement ; le soir de ce deuxième jour on couche à Montaigut ; on est assez loin de Toulouse pour n'avoir plus à craindre de rencontrer quelqu'un de connaissance. A Montaigut, l'abbé s'arrête ; il n'ira pas plus loin ; il figure là, dans l'histoire, pour la dernière fois. Pourquoi, si près de Charlas, n'accompagne-t-il pas son frère et l'enfant jusqu'à la demeure de ses parents ?

Au matin du jour suivant, l'étudiant Cazeaux quitte Montaigut seul avec un petit sourd-muet ; mais est-ce Guillaume de Solar ? Celui-ci n'a-t-il pas été remis à quelque complice ? — serait-ce l'abbé ? — qui, au moyen d'un cabriolet de poste, va le conduire et l'abandonner bien loin ? Sans nul doute les deux frères, avant de se séparer,

ont pris la précaution d'affubler le vrai Solar des loques du substitué, fils de gens misérables probablement, et qui l'auront cédé pour quelques écus ; par contre, ce vanu-pieds a été habillé des vêtements élégants de celui dont il va prendre la place dans la vie, de sorte que, en arrivant à Charlas, Cazeaux peut le présenter sans invraisemblance, comme étant le fils de la noble comtesse qui l'honore de sa confiance. Désormais, nombre de témoins pourront affirmer qu'ils ont vu, à Charlas, le petit sourd-muet, compagnon de Cazeaux ; ils ne mentiront pas, mais ils ne diront pas la vérité, car ce ne sera plus l'enfant parti de Toulouse avec l'étudiant. Proposition hypothétique, sans doute, qui, désormais s'imposera à l'esprit de l'abbé de l'Épée, et se fortifiera chaque jour de nouvelles coïncidences ; quelles que soient les complications de cette version, les objections qu'elle soulève, elle a, sur toutes les autres suppositions émises, l'avantage de n'être pas invraisemblable ; en outre la relation mitigée de Cazeaux et les naïves ré-

ponses du jeune Joseph devant les juges du Châtelet s'y emboîtent parfaitement. Comme l'écrivait l'abbé de l'Épée : — « Tout cela n'est que conjectures... » Mais la conjecture n'est pas un procédé de raisonnement interdit par le bon sens ; les mathématiciens procèdent bien par l'absurde.

Il est fort regrettable que les magistrats qui interrogèrent Joseph n'aient pas connu cette version hypothétique : elle leur aurait inspiré des questions moins insignifiantes et aidé à mieux comprendre l'importance des réponses mimées du muet. Ils imaginent que celui-ci divague lorsqu'il affirme que son tragique voyage s'est effectué d'abord *à pied*, puis *à cheval*, et enfin dans un cabriolet fermé attelé de deux chevaux ; la réponse est cependant claire et démonstrative : c'est *à pied* qu'il sortit de chez sa mère ; *à cheval* qu'il voyagea de Toulouse à Montégut ; en *carrosse*, de Montégut, où son compagnon Cazeaux l'a en effet *abandonné*, jusqu'à l'endroit lointain où le complice le laissera. Joseph répond *carrosse* et

quand on l'invite à décrire ce véhicule, il dessine un *cabriolet*, ce que les juges considèrent comme une contradiction suspecte. Mais ils ignorent que la dactylologie, procédé d'expression récent et encore imparfait, est un langage singulièrement pauvre : c'est la première fois, certainement, qu'ils se trouvent en présence d'un témoin s'exprimant au moyen du mouvement des doigts ; leur erreur est de croire qu'ils vont recevoir de lui des réponses prolixes et nuancées comme celles d'un « parlant ». Il faut connaître à fond les habitudes d'esprit et le degré d'instruction d'un sourd-muet, pour obtenir de lui des répliques précises. Seul l'abbé de l'Épée eût pu diriger utilement cet interrogatoire dont, par malheur, on avait cru devoir l'évincer.

Pour en finir avec cette déposition dont on attendait merveille et qui demeura décevante, ce qui en ressort de plus net c'est que Joseph ne reconnut pas en Cazeaux l'homme qui l'a conduit en voiture dans le nord de la France pour l'abandonner sur le grand

chemin ; d'où cris de victoire des partisans de l'étudiant. Mais il n'est plus accusé de cette lâche action ; s'il l'a perpétrée, dirigée, conçue, il ne l'a pas exécutée, puisqu'il est ostensiblement à Bagnères et à Charlas à l'époque même où l'enfant se trouvait interné à Bicêtre, aux portes de Paris. Qui donc s'est chargé de l'affreuse mission ? — « C'est une question qu'il ne nous convient pas d'examiner », écrit l'abbé de l'Épée. Il n'ose désigner le frère de Cazeaux : il se refuse à inculper, sans l'ombre de preuves matérielles, cet ecclésiastique ; mais on discerne qu'il le soupçonne, — et peut-être n'est-il pas le seul. Si l'évêque de Comminges a pris, assez inconsidérément, le parti de Cazeaux, ainsi qu'on l'a vu, ne serait-ce point parce que ce prélat présume, — ou sait, — que, derrière ce protagoniste, se cache un comparse dont, pour le bon renom du clergé de son diocèse, il importe que la personnalité ne soit jamais révélée. L'hostilité que témoigne l'archevêque de Paris à la cause du pauvre muet n'aurait-

elle pas des motifs similaires ? Ce sont là des pensées, des imaginations, auxquelles l'abbé de l'Épée redoute de s'arrêter : il sait par l'expérience de sa carrière brisée, de l'interdit qui pèse encore sur lui, combien il est suspect à l'autorité ecclésiastique ; il craint d'attirer sur son protégé un surcroît d'opposition et de nouvelles disgrâces.

L'instruction du procès était terminée en août 1778. Pour mieux dire, on se résignait à la déclarer close, car on ne savait pas encore quelle était la victime et quels étaient les coupables. Cazeaux, toujours détenu, mais non plus au secret, estima l'occasion venue de mettre à profit les hésitations de l'opinion : il réclama sa mise en liberté provisoire et, par la voix de ses conseils, demanda qu'une enquête fût ouverte aux lieux mêmes où le jeune Joseph avait été trouvé, c'est-à-dire à Cuvilly, Orvillers, Méharicourt et Péronne. En s'informant chez les maîtres de poste, les aubergistes, en compulsant leur registres ou leurs comptes, en inter-

rogeant même leurs souvenirs, on découvrit peut-être trace du passage d'un cabriolet portant un étranger au pays et un enfant sourd-muet. Dans le cas où cette recherche resterait sans résultat, Cazeaux formule le vœu téméraire d'être conduit, avec Joseph, à Toulouse, Bagnères et Charlas pour y être confronté avec tous les témoins qu'il plairait au tribunal d'assigner, afin que l'identité du muet fût définitivement niée ou constatée par tous ceux qui avaient connu le petit Solar.

Les juges du Châtelet rejetèrent la requête de l'étudiant, qui fit appel de ce jugement devant le Parlement. On était au début d'octobre 1779 : depuis trois ans et demi, l'affaire du muet tenait en suspens la curiosité publique, et à la grande satisfaction de ceux qui aimaient les feuilletons de longue haleine, le dénouement n'en paraissait pas proche : d'obscur qu'il était au début, le drame devenait embrouillé et l'on n'espérait plus que du hasard la révélation d'où sortirait la solution de ce rébus indéchiffrable.

IV

BATAILLE DANS LES FOURRÉS DE LA CHICANE

En attendant l'arrêt du Parlement surgirent de tous côtés pamphlets, mémoires et factums. Les plaideurs avaient, en ce temps-là, pour coutume, de prendre les badauds à témoin et de publier leurs doléances ; la partie adverse ripostait par une publication similaire et ces imprimés accumulés composaient le dossier de l'affaire et facilitaient la besogne des juges. La galerie connaissait la cause avant les magistrats et pouvait de la sorte former son opinion : d'abord on voit paraître : *Lettre de Cazeaux à M. Moreau de Vormes* ; *Réponse de M. Moreau de Vormes*

qui, par intérêt pour sa pupille, renonce à la neutralité et se range avec fracas parmi les adversaires de Joseph. *Mémoire à consulter par le sieur Bonvalet, avocat au parlement, tuteur du jeune comte de Solar, sourd-muet ; Lettre de M. l'abbé de l'Epée à M. Elie de Beaumont ; Réponse de M. Elie de Beaumont à M. l'abbé de l'Epée ;* et on ne se bat point seulement à coups de plume, on « instrumente » à Paris, à Clermont, à Cuvilly, à Péronne, à Albi, à Toulouse, à Charlas, à Bagnères. Un avocat déjà célèbre, Tronson du Coudray, entre dans la mêlée ; ce sera pour l'abbé de l'Epée un adversaire redoutable et il débute en cette cause retentissante par un coup de théâtre.

Il vient, en effet, de découvrir *la preuve* que le fils de la comtesse de Solar a quitté sa mère pour suivre Cazeaux à Bagnères, le 4 septembre 1773. Cinquante témoins sont prêts à l'attester, d'après les registres du sieur Cadours, maître d'école à Toulouse, dont le jeune Solar a suivi la classe jusqu'à cette date. Or le sourd-muet Joseph a été

trouvé errant, aux environs de Cuvilly, à deux cents lieues de Toulouse, le 1^{er} août 1773 ; donc il ne peut être le petit Solar : l'argument est sans réplique et la cause est entendue.

Sans réplique ? Il n'y a pas au Palais d'argument sans réplique et on n'en connaît pas qui ait fermé la bouche à un plaideur. Et tout aussitôt les ripostes pleuvent : quelle est cette nouvelle échappatoire des adversaires de Joseph ? Qu'ils se mettent d'accord entre eux. Cazeaux a dit d'abord qu'il avait quitté Toulouse *vers la fin* du mois d'août ; il a ensuite reporté son départ au 2 septembre. Qui sait s'il n'a pas été guidé dans le choix de cette date par la *note intéressante* que, en 1776, à la prière de l'abbé de l'Epée, le ministre de la guerre adressa, sous forme de placard, à toutes les brigades de la maréchaussée de France. On se rappelle, en effet, que cette circulaire indiquait, par erreur, le 2 septembre au lieu du 1^{er} août, comme étant le jour où avait été trouvé à Cuvilly le petit muet abandonné. Cazeaux,

en apprenant que l'enfant, perdu depuis trois ans et qu'il croyait bien disparu pour toujours, avait été recueilli et *parlait*, aura adopté la date erronée du placard, croyant ainsi rendre inadmissible toute corrélation entre son départ de Toulouse et la découverte du muet de Cuvilly.

Madame de Hautesserre, qui habitait la même maison que les Solar, fixe ce départ *aux premiers jours d'août*, et madame de Solar, évidemment bien renseignée, écrivait, longtemps avant le début de l'affaire, alors que nul ne pressentait l'importance de cette date, que son fils l'avait quittée, *dès la fin de juillet*. On découvre maintenant le livre de comptes d'un maître d'école, jadis perruquier et ensuite marchand de bois, attestant qu'il a gardé chez lui le petit Solar jusqu'au 2 septembre : mais que vaut cet homme ? Quelle foi accorder à ce registre ? « A-ton vérifié quand il commence et quand il finit ; si les mentions de l'époque à laquelle les enfants sont sortis de l'école sont consignées pareillement pour toutes les an-

nées, ou seulement pour l'année 1773. On devra aussi examiner et comparer entre elles les écritures des articles qui font mention des sorties et voir si l'écriture, celle surtout de la sortie du jeune Solar, n'est pas très récente. » Bref, il en fut de cette preuve « décisive », comme de tant d'autres, réputées décisives également : au bout de quelques jours on n'en parlait plus, et la bataille faisait rage sur d'autres points.

Il faut suivre ce duel acharné entre les champions de Cazeaux d'une part et le pauvre Joseph, de l'autre, défendu par l'abbé de l'Épée, et l'on s'étonne de tant de paroles, de plaidoiries, de démonstrations, tant d'éloquence, de faconde et de verbosité, déversées au sujet de ce muet qui n'en put jamais entendre un mot et ne percevait rien du bruit que son simple prénom faisait dans le monde. C'est là qu'on peut envisager, sous leur double aspect, — attaque et défense, — les diverses circonstances du drame ; et si le lecteur estime que cet exposé alourdit le récit et retarde le dénouement,

qu'il veuille bien patienter un peu et qu'il songe aux contemporains de Cazeaux et de Joseph, qui, eux, attendirent ce dénouement durant dix-neuf ans !

Afin d'éviter de fastidieuses redites, on ne s'attardera que peu sur le voyage de Cazeaux et du muet depuis Toulouse jusqu'à Charlas. C'était cependant là le fort de la bataille et il s'y livra de furieux combats. Cazeaux, alléguaient les uns, a rencontré sur toute sa route des gens de connaissance, il était avec son frère l'abbé et n'a pu, par conséquent, se débarrasser de son jeune compagnon. — Erreur ! ripostaient les autres ; à Montègut, dernière couchée avant Charlas, l'abbé a disparu ; et Cazeaux poursuivit son voyage seul avec un enfant sourd-muet que, en arrivant chez ses parents il leur présenta comme étant le petit Solar. Mais n'y avait-il pas un autre voyageur qui, parti la même nuit de Montègut, faisait route avec le vrai Solar, dans une voiture de poste, vers les lointains pays du Nord ?

Supposition ridicule et criminelle, rétor-

quaient les adversaires de l'abbé de l'Épée : il fallait donc trouver, à point nommé, dans une simple bourgade telle que Montègut, un ravisseur et un cabriolet de poste ! Qui a vu ce cabriolet ? Personne. Quel était ce ravisseur ? Il ne travaillait point, celui-là, par amour pour madame de Solar ; il ne devait point, pour prix de son assistance, épouser la comtesse. Il fallut donc le payer très cher : un parcours de deux cents lieues, avec un enfant, ne s'effectue pas sans beaucoup d'argent. Qui l'a désintéressé ? qu'est-il devenu ? quels postillons, quels loueurs de voitures, quels maîtres de poste, quels aubergistes ont constaté son passage ? Il n'a pu suivre cette longue route sans être remarqué en quelque endroit. Et le crime accompli, l'enfant abandonné, qu'est devenu ce ravisseur ? Où est-il ? Quel est son nom ?

— « C'est ce qu'il ne convient pas de penser et d'examiner », répliquait discrètement l'instituteur des sourds-muets qui, là-dessus, avait son idée ; et il affirmait nettement : — « Ce particulier, seul compagnon

du voyage du jeune comte de Solar jusqu'à Péronne, n'était pas M. Cazeaux.

— Pourquoi, reprenaient ses contradicteurs, étant parvenu à se défaire du sourd-muet qu'il voulait perdre, Cazeaux s'est-il immédiatement encombré d'un autre sourd-muet, plus embarrassant que le premier ?

— Un enfant « représentatif » était nécessaire à Cazeaux parce qu'il prévoyait les soupçons très fondés qu'aurait suscités à Toulouse la mort ou la disparition de l'enfant que lui avait confié madame de Solar, dont il était l'ami intime et le confident habituel. Cet événement survenant trois jours après son départ, l'aurait exposé de la part de la justice à des recherches humiliantes et pénibles. Un enfant « représentatif » le mettait à l'abri de tout soupçon et de toute enquête. Il était pour lui de la dernière importance de « se préparer », en cas de recherches de la famille ou de la justice, un grand nombre de témoins qui pourraient assurer, en tout honneur et conscience, qu'ils avaient vu vivre et mourir le petit

Solar. Le muet substitué qu'il promena sous ce nom, à Charlas, lui procurait cet avantage.

— Mais où Cazeaux l'a-t-il trouvé ce sourd-muet supplémentaire ; les sourds-muets ne courent pas les rues ; pour dénicher celui qui allait prendre le nom du petit Solar, il a fallu des recherches, des démarches ; on n'a pas réussi, du premier coup, à trouver des parents qui consentissent à vendre leur enfant infirme à un étranger. Quelle trace a-t-on de ces démarches, de ces recherches, de ces pourparlers ? Aucune.

Ici l'abbé de l'Épée était sur son domaine :

— « Il y a longtemps, dit-il, que, d'après un calcul de proportion, j'ai annoncé qu'il pouvait y avoir dans le royaume environ 3.000 sourds-muets, dont au moins la moitié appartient à des indigents. Or quelle est la pauvre famille qui, étant chargée d'un enfant sourd-muet refuserait de le confier à un homme qui paraît à son aise et qui propose de le conduire aux eaux pour essayer de le guérir de sa surdité ? Il faut convenir

qu'un enfant inconnu, abandonné par ses parents, devait être plus *commode* parce qu'il serait plus facile d'en faire ce que l'on voudrait... » Et l'abbé, afin d'établir qu'on pouvait aisément se procurer le sosie indispensable, s'égare dans l'extravagante histoire d'un ramoneur nomade, parcourant les Pyrénées en compagnie de sept ou huit enfants, tous sourds et muets, dont l'un *aurait pu* être livré à Cazeaux pour une modique somme d'argent.

On rit beaucoup de ce *marchand de sourds-muets*, et, plus que les autres s'en amusèrent les avocats fameux qui soutenaient la cause de Cazeaux : — « Imagination saugrenue, estime Tronson du Coudray, éclore dans l'esprit d'un ergoteur éperdu que le rapprochement de dates incontestables déconcerte implacablement. Ne pouvant raisonnablement soutenir que, de septembre 1773 à janvier 1774, le jeune Solar se trouvait simultanément à Charlas et à Bicêtre, localités séparées par cent quatre-vingt-douze lieues de pays, il surcharge la

cause d'un muet supplémentaire d'une fable burlesque suffisant à montrer que les partisans de Joseph se reconnaissent vaincus et, pour ne pas avouer leur défaite, tentent audacieusement de mystifier la justice. »

— C'est vous qui la trompez, réplique l'abbé devenu batailleur ; il est vrai que le petit Solar ne peut être à la fois en Languedoc et à Paris ; mais je vous prouve, moi, qu'il n'est pas à Charlas : l'enfant trouvé à Cuvilly le 1^{er} août 1773 a l'âge, les traits, la taille, les cheveux, le teint, la surdent du fils de la comtesse de Solar ; il porte à la hanche la « lentille » que le jeune Solar a au même endroit et dont son père disait : — « Si mon garçon vient à se perdre, je suis bien tranquille, malgré son mutisme, on le reconnaîtra toujours à ce signe-là !... » Et quand cet enfant peut s'exprimer, bien avant même qu'on soupçonne qu'il vient de Toulouse, il décrit la maison de la rue du Sénéchal, le jardin de sa mère, le couvent qui lui fait face, les costumes et les bijoux de la comtesse... Il est reconnu par quarante-

huit personnes les plus honorables de Clermont-en-Beauvaisis, au nombre desquelles son grand-père, ses oncles, sa nourrice, des docteurs, des magistrats...

— Ne nous parlez pas de reconnaissance ni de ressemblance, repartit Elie de Beaumont : ce terrain est dangereux pour vous. » Et, selon le traditionnel procédé des avocats qui ont souvent recours à l'ironie, lorsqu'ils abordent le point faible de leur cause, il trace un tableau comique des reconnaissances de Clermont dont son adversaire a, non sans raison, fait grand éclat : — « Suivant quelques-uns de vos témoins, détaille Elie de Beaumont d'un ton de gouaillerie dédaigneuse, le petit Solar, à l'âge de quatre ans, avait des taches de rousseur ; suivant quelques autres son teint était très blanc, très serein et sans aucune tache ! Certains prétendent qu'il avait « la figure allongée » ; plusieurs assurent qu'il l'avait « ronde ». D'après un chevalier de Saint-Louis, votre Joseph ressemble à feu le comte de Solar « à partir du milieu du nez jusqu'au som-

met de la tête » ; et voici quelqu'un déclarant qu'il est tout le portrait de son père « depuis le milieu du visage jusqu'au bas du menton » ; dans votre *multitude* de quarante à quarante-cinq témoins, il y en a qui reconnaissent seulement dans l'enfant qui leur est montré, « les yeux et les sourcils » semblables à ceux de son papa ; d'autres lui voient le nez « gros et cartilagineux » ; d'autres croient lui trouver des ressemblances de famille dans les genoux ; ceux-là en distinguent dans les cuisses ; d'autres, plus circonspects et plus réservés n'en trouvent que « dans les manières !... » si bien que de vos quarante témoins, vingt pris séparément détruisent absolument l'ouvrage des vingt autres... »

L'abbé de l'Épée n'apprécie pas la plaisanterie : il juge que ce ton de dérision peut faire quelque impression sur les personnes qui lisent sans réflexion ; il objecte que, de tous les témoins de Clermont, neuf seulement se sont fondés, pour reconnaître en Joseph le petit Solar, sur ses traits de res-

semblance avec feu son père ; tous les autres ont basé leurs déclarations sur les souvenirs personnels qu'ils avaient gardés du physique de l'enfant, sur la surdité, sur la « lentille »...

— « Votre Joseph nous montrerait vingt surdents et cinquante lentilles qu'il serait encore impossible de le confondre avec l'enfant du comte de Solar », raillait à son tour Tronson du Coudray, « car il est de règle qu'un argument d'impossibilité physique triomphe de tous autres arguments. Votre muet est à Bicêtre en septembre 1773 ; le nôtre, à cette même époque, est chez Cazeaux, à Charlas ; il y demeure quatre mois ; est reçu, choyé, caressé par ces mêmes personnes qui, dans un premier séjour, se sont attachées à lui ; il ne s'alite qu'en décembre, il meurt, il est inhumé dans la sépulture de la famille Cazeaux, le 29 janvier 1774... et, à cette même date, il y a précisément six mois que votre muet a été découvert à Cuvilly, d'où il n'est parti que pour être enfermé à Bicêtre.

— Soit, parlons de Charlas, reprennent les champions de Joseph. On ne conteste pas que Cazeaux y soit arrivé en compagnie d'un sourd-muet, présenté par lui comme étant le fils de Solar. Les gens du pays ont fait fête à l'enfant. Mais combien d'entre eux l'avaient-ils vu, une seule fois auparavant ? — Aucun. Ils le connaissent comme étant Guillaume de Solar, uniquement parce que Cazeaux leur a dit que ce petit infirme était Guillaume de Solar. Après quatre jours de repos à Charlas, le sourd-muet est conduit à Bagnères ; madame Cazeaux mère et Cazeaux l'accompagnent, et celui-ci prodigue à l'enfant des soins si continus que les baigneurs en sont surpris et édifiés. — Sollicitude bien imprévue, soit dit en passant, car on n'a jamais entendu dire que, dans ses quotidiennes fréquentations chez madame de Solar, il ait témoigné la moindre affection à ce pauvre petit que personne n'aime. — La cure à Bagnères se prolonge durant quinze jours, sans aucun résultat. On revient à Charlas. — En passant ? — Non, on y reste ;

on s'y installe ; on projette d'y passer tout l'hiver. Pourquoi ? Les vacances de Cazeaux sont terminées ; il devrait rentrer chez le procureur dont il est le clerc, reprendre ses études de droit. Bien plus, il doit lui coûter beaucoup de ne plus voir, journallement, ainsi qu'il en a pris l'habitude, la pimpante et coquette comtesse dont il s'est fait le chevalier servant. Quel est donc le motif de cette réclusion à Charlas ? — C'est qu'il est impossible de rentrer à Toulouse avec un sourd-muet *qui n'est pas le sourd-muet Solar*. On ne peut, sans catastrophe, introduire cet inconnu dans la maison Solar, ni le mettre à la pension du sieur Cadours, l'ancien perruquier maître d'école. Alors on attend, à Charlas. On attend quoi ? — Un moyen de supprimer ce faux Solar qu'on n'ose produire.

Ici une énigme psychologique se pose dont la solution ne sera jamais connue. Cazeaux, comme tous les criminels trop précautionneux, s'est placé dans une situation inextricable. Que faire de ce sourd-muet sup-

plémentaire ? Le perdre, comme on a perdu l'autre ? Mais que dire à Toulouse lorsqu'on y rentrera ?... Que le petit Solar s'est égaré, qu'on ne retrouve plus sa trace ? Dans ce cas la justice ouvrira une enquête, ordonnera des perquisitions, et il est à craindre qu'elle parvienne à découvrir soit l'un, soit l'autre des deux enfants, peut-être tous les deux ? Quel imbroglio, et comment se justifier ? Le plus sûr serait de tuer celui, sans nom et sans famille, qu'on détient à Charlas. Un meurtre est chose grave : tel qui ne recule pas devant un rapt, se refuse à verser le sang. L'empoisonner serait plus sûr ; mais qui peut dire si Cazeaux ne s'est pas attaché à lui, si soit remords du premier crime, soit pitié pour ce petit malheureux sans soutien dans la vie, il ne recule pas devant l'impérieuse nécessité de le faire périr ?

Et c'est pourquoi il attend, — dans l'angoisse incessante, et les semaines passées à la maison paternelle, où est choyé, gâté, cajolé, adulé par la mère Cazeaux qui le prend pour un petit comte, l'enfant qu'il

voudrait savoir sous terre, durent être pour Cazeaux un temps de harcelante torture.

Une épidémie de petite vérole se chargea de le délivrer. Une épidémie « violente », à en croire les défenseurs de Cazeaux, « et dont moururent un grand nombre d'enfants. » Cette allégation paraît bien exagérée, voire même mensongère, puisque le registre de la paroisse ne mentionne pour le mois de janvier 1774 *qu'un seul décès* : celui du petit sourd-muet des Cazeaux.

Car ce pauvre délaissé mourut. Atteint par l'épidémie ? — Peut-être. Les avocats, pour les besoins de leur cause, font grand éloge du médecin de campagne qui fut appelé au chevet du malade ; ils vantent son diagnostic sûr et sa thérapeutique impeccable. On veut bien croire qu'il n'y avait pas mieux dans la région ; mais, sans intention de nuire à la réputation de ce praticien, on peut estimer singulier que, mis en présence d'un enfant aux prises avec une violente attaque de petite vérole, il eût négligé de conseiller au jeune homme couché côte à côte avec le

malade, qu'il serait plus prudent d'aller dormir ailleurs. Non ! Durant tout ce mois, Cazeaux ne quitta pas un instant l'enfant dont il cherchait à se défaire...

Le petit muet mort, — enfin ! — il s'agit de l'inhumer. Sous quel nom ? Un seul témoin peut attester avec autorité que le défunt est le fils de la comtesse de Solar. Tous les autres habitants de Charlas le connaissent sous ce nom, mais uniquement parce qu'on leur a dit qu'il s'appelaît ainsi. Or, par une de ces extraordinaires combinaisons de hasards, dont la succession étonne en cette nuageuse intrigue, ce témoin unique, — c'est Cazeaux, — est dans le coma ; il est si complètement privé de connaissance qu'il n'aura même pas conscience des cérémonies funèbres ni du mouvement de la foule qui emplit l'appartement. Et quand, après plusieurs jours il sera rétabli, son premier soin ne sera pas de s'informer de la façon dont a été libellé l'acte du décès de ce jeune ami dont lui seul, avec certitude, peut indiquer les nom, prénoms et titres. Il n'avisera

même pas la mère qu'elle n'a plus de fils ! Négligences fatales qui s'expliquent par la crainte de se compromettre, soit en signant un faux acte officiel, soit en écrivant une lettre qui ferait preuve en cas d'enquête.

Car il est faux cet acte de décès dont on a fait naguère tant d'éclat et dont on retardait tant qu'on pouvait la production, en raison de sa nullité manifeste. Il ne mentionne ni le nom, ni les prénoms, ni l'âge du défunt ; les noms des deux témoins requis y sont incorrectement énoncés et leurs signatures manquent. Le voici dans sa forme primitive :

Le même jour (1) est décédé et a été inhumé le lendemain dans la sépulture de M. Cazaux présents le sieur Guillaume Cazaux et Dominique Terrade le 29 du dit en foi de quoi Durban curé.

On est étonné que le rédacteur de cet acte n'ait point pensé à demander sinon à Ca-

(1) 28 janvier 1774.

zeaux lui-même, puisqu'il était aux prises avec le coma opportun, du moins à ses parents, comment se nommait ce petit mort qu'il venait d'enterrer. Peut-être Cazeaux lui-même n'en savait-il rien ; peut-être n'avait-il pris ni le temps ni la peine de s'informer du nom, de l'âge et de l'origine du malheureux substitué qu'il exhibait comme étant le petit Solar. — Mais le père et la mère Cazeaux ? Etaient-ils donc dans la confidence et serait-ce volontairement, — par prudence, — qu'ils s'abstinrent de fournir à leur curé des indications compromettantes et, d'ailleurs, bien inutiles ? Que le défunt fût le petit Solar ou un enfant sans parents connus, qui songerait jamais à venir vérifier, sur les registres de la paroisse, sous quelle forme avait été inscrit son décès ?

Ce n'est que longtemps après, — probablement quand M. de Vormes réclama copie de cet acte, que le curé de Charlas, jugeant sa rédaction par trop incomplète, y ajouta, sans façon, de sa main, en interligne, ces mots *le comte de Solar*. Plus tard encore,

sur une demande de l'abbé de l'Épée, le curé, inquiet peut-être du nombre de personnes de considération qui s'intéressaient à cet acte, décida de le compléter définitivement et allongea sa première adjonction de cette rédaction fâcheuse : — « *Un enfant d'environ dix à onze ans, qui était muet et qu'on appelait le comte de Solar.* »

Eh bien, tant est partial un homme qui plaide, cet acte, absolument sans valeur, aussi bien en raison de ses lacunes premières que de ses *post-scriptum* tardifs, les avocats de Cazeaux l'estiment très suffisant. Elie de Beaumont explique placidement : — « Le curé de Charlas n'ayant personne qui pût en ce moment lui indiquer les noms et prénoms de l'enfant, écrivit fort brièvement l'acte mortuaire... » Et il ne s'attarde pas à ces minuties.

Il faut reconnaître que si Cazeaux n'est pas coupable, il est vraiment bien malchanceux. Jamais innocent n'aura accumulé tant de maladresses ni rencontré de plus malé-

figues encombrées. Ses défenseurs l'ont bien senti car les événements de Charlas tiennent peu de place dans leurs argumentations. Ils s'en écartent comme d'un pas dangereux ; ce qu'ils exploitent, en revanche, avec opiniâtreté, c'est l'attitude singulière de Caroline de Solar. On a vu que cette fillette, chaque fois qu'elle était en présence de son tuteur, affectait la plus grande indifférence pour Joseph. Mais si elle le rencontrait en l'absence de Moreau de Vormes, elle s'entretenait, par signes, avec ce même Joseph « du temps où ils étaient ensemble et des souvenirs communs de leur petite enfance ». Cette palinodie s'explique par l'influence de Moreau de Vormes sur sa pupille ; il l'avait détournée de toute « imprudence » en l'instruisant qu'une reconnaissance formelle de ce cohéritier imprévu la vouerait pour toujours à la misère et au couvent. On n'a pas oublié peut-être, que, à leur première entrevue, le frère et la sœur ne s'étaient pas reconnus. Joseph ne s'était pas jeté dans les bras de Caroline, et voilà la preuve qu'il

n'est pas le petit Solar. A la confrontation du Châtelet, en retrouvant la jeune fille, il se porte vers elle avec élan, l'embrasse et la serre sur son cœur ; et voilà bien une preuve encore qu'il n'est pas le petit Solar : c'est un malheureux, « prêt à rentrer dans le néant », auquel on a soufflé le rôle, et qui le joue avec un emportement factice... » Même constatation quand on présente aux deux enfants le portrait de leur mère : Caroline s'en empare avec empressement et le porte à ses lèvres : Joseph le regarde à peine et détourne les yeux. Décidément, conclut Elie de Beaumont, ce Joseph « est un des plus terribles témoins qu'on ait à opposer à ceux qui veulent voir en lui l'héritier des Solar ! Cette identité supposée n'est qu'une illusion : ce n'est qu'à l'amour du merveilleux que le public doit la scène intéressante qui se passe sous ses yeux : quelques jeux de la nature, quelques effets du hasard semblent rapprocher cet enfant trouvé du fils d'un citoyen distingué par sa naissance — un homme célèbre, dont l'âme cherche à s'exal-

ter, se livre à son enthousiasme, et voilà le mineur Joseph proclamé comte de Solar ! »

Il y a plus de verbiage que d'arguments dans l'éloquence de ces maîtres du barreau. Leur talent s'épanche en périodes arrondies et redondantes qui peuvent impressionner des esprits superficiels mais qui sonnent le creux dès qu'on les analyse avec quelque attention. Au contraire, l'abbé de l'Épée, dénué de toute souplesse, ignorant l'art d'enguirlander de belles phrases des riens insignifiants, est beaucoup plus explicite dans ses démonstrations ; son humble style, comparé à l'emphase déclamatoire de ses adversaires, a l'air d'un pauvre honteux en lutte avec un matamore casqué, cuirassé, armé de pied en cap et prêt à tout pourfendre ; mais on sent, sous la modestie et la sécheresse de son langage, cette qualité que rien ne remplace : la conviction irréductible et tenace, la foi en ce qu'il dit, fondée sur de longues réflexions et sur de troublants scrupules de conscience.

En outre, seul de tous ceux qui prennent part à la mêlée, il a parfaite connaissance de ce qu'est l'intelligence emprisonnée d'un sourd-muet. Les autres considèrent Joseph comme un être ordinaire, privé seulement de l'ouïe et de la parole, mais capable, à l'égal de tous les enfants, de mensonges intéressés, de sournoiseries, de dissimulation et de simulation romanesque. Lui, qui, le premier, a réveillé ces pauvres âmes, il sait combien elles sont craintives, ingénues et compliquées à la fois, et sans possibilité même d'artifice. Ainsi, lorsqu'on induit de la froideur de Joseph, en présence du portrait de madame de Solar, qu'il n'a pas reconnu sa maman, l'abbé discerne tout autre chose : depuis qu'on l'a retrouvé sur le grand chemin de Péronne, « l'enfant ne craint rien davantage que d'être identifié et remis à sa mère . » En vain lui a-t-on répété mille fois, par signes, qu'elle est morte et qu'il ne retournera plus près d'elle, il se méfie : il objecte que si elle était morte on lui aurait mis des « pleureuses »

comme il en a porté lors du deuil de son père. Cette crainte est obscure, dans son esprit ; elle est irraisonnée, purement instinctive, presque animale : il se souvient des coups qu'il a reçus, de la répugnance dont il était l'objet ; depuis qu'il n'a plus vu sa mère, personne ne l'a frappé : tous ceux qui se sont occupés de lui l'ont bien soigné, bien nourri ; à Bicêtre il n'était point malheureux ; les bonnes sœurs de l'Hôtel-Dieu l'ont cajolé et lui passaient tous ses caprices ; chez l'abbé de l'Épée il est traité comme un petit prince. Sa terreur est que tous ces gens qui s'agitent ne parviennent à découvrir qui il est et que l'horrible vie de Toulouse recommence. L'abbé de l'Épée ajoute : — « Depuis qu'il est enfin convaincu que sa mère est morte, quand on lui demande s'il en est fâché... Je supprime le reste. Il faut espérer que l'instruction le rappellera à des sentiments plus conformes à son devoir. »

Au Châtelet, lorsqu'il fut confronté avec sa sœur, celle-ci interrogée par le lieutenant civil et sévèrement endoctrinée par son tu-

teur, renia formellement Joseph et déclara qu'il ne lui rappelait en rien le frère qu'elle avait perdu. Sur quoi, Elie de Beaumont prend feu : « Votre faux Solar se voit méconnaître par sa sœur, et il ne réclame pas, il ne proteste pas, il garde un silence de conviction ! » L'abbé de l'Épée réplique : — « Le juge interrogeait-il par signes mademoiselle de Solar ? Celle-ci lui répondait-elle par signes ? Si cela est, Joseph aurait pu, en s'appliquant, y comprendre quelque chose ; mais tout se passa *de vive voix* entre le magistrat et la jeune personne : comment mon élève aurait-il pu y entendre ? Vous oubliez donc qu'il est sourd-muet ?... »

Aujourd'hui, les spécialistes éminents qui poursuivent l'œuvre de l'abbé de l'Épée, estiment qu'il faut sept ans d'études pour mettre un sourd-muet en état de communiquer avec les parlants ; la première année est uniquement consacrée à enseigner les formes du présent, du passé, du futur et à compter jusqu'à mille. « Il suffit parfois d'une heure pour faire comprendre à un « entendant »

ce qui exigera plusieurs mois lorsqu'on s'adresse à un sourd-muet. Et, depuis cent quarante ans, la méthode de l'abbé de l'Épée a été successivement modifiée, améliorée, codifiée en quelque sorte par des spécialistes dont on ne peut trop admirer la compétence et le dévouement. On juge par là combien devait être sommaire l'instruction de Joseph, après deux ans et demi d'études, alors que cette méthode en était à la période tâtonnante. Et c'est misère de voir de célèbres avocats, pour qui la parole est un jeu, exiger de cet enfant, à peine dégrossi, qu'il réponde à leur éloquence, et évincer systématiquement du débat le seul homme capable de l'assister et de calmer les appréhensions soupçonneuses que tant d'agitation inspire à son esprit naissant.

Au vrai, c'est de Joseph, de lui seul, qu'on prétend tenir la preuve de son identité avec le fils de Solar. Ainsi que le remarquait, dans un factum compendieux, le sieur Bonvalet, son tuteur, « le pauvre Joseph n'est-il pas assez malheureux par l'attentat même

dont il a été la victime, sans être encore obligé d'expliquer les motifs qui ont aidé à le commettre ? Est-il raisonnable d'exiger que cet enfant dévoile aujourd'hui les affreux stratagèmes dont on a pu faire usage lors d'une inhumation dans un lieu éloigné de celui où il languissait misérablement ? Sa cause est plaidée lorsqu'il a établi son existence et son identité avec le fils du comte de Solar... »

Mais les protecteurs de Cazeaux s'obstinaient : ils voulaient des faits probants, lumineux, sachant bien que la partie adverse était, autant qu'eux-mêmes, dans l'impossibilité d'en produire en une affaire où tout restait mystère et imprécisions. Quel intérêt madame de Solar trouvait-elle à se défaire de son fils ? demandaient-ils, et cette question obligeait les mandataires de Joseph à dévoiler des faits que, par déférence pour les deux orphelins, « ils eussent voulu ensevelir dans un oubli éternel ». Nul, à Toulouse, n'ignorait les relations scandaleuses de la comtesse avec Cazeaux ; elle était jeune en-

core, veuve d'un mari âgé et podagre, très coquette, très ambitieuse d'un second mariage plus brillant que le premier. Mais l'obstacle était ce marmot pour toujours infirme, qu'elle n'avait jamais aimé, qu'elle « détestait » maintenant, considérant sa présence comme étant le seul empêchement qui décourageât les éventuels épouseurs. Elle était, en outre, obérée, n'ayant pour toute ressource qu'une pension de 800 livres que lui servait, en survivance de son mari, la chancellerie du comte d'Eu. Son loyer était de 700 livres : il lui restait annuellement 100 livres pour subsister, elle et ses deux enfants. Elle « donnait à jouer », chez elle et tirait de ce « tripot » quelque subside ; au vrai, elle vivait d'emprunts et on lui savait 6.000 livres de dettes. Or son petit garçon avait reçu, en héritage, à la mort de son père, un titre de 40.000 livres sur l'Hôtel de Ville de Paris ; les revenus étaient saisis par les créanciers, mais le capital restait intact et si le petit Solar avait eu la bonne idée de mourir, la mère aurait hérité de cette somme

dont s'augmenteraient ses chances de mariage.

Sûre de son empire sur Cazeaux, l'honnête et humble clerc de procureur qu'elle sentait follement épris, elle l'embaucha, le cajola, le capta, se rendit maîtresse de son cœur et de ses sens. Quel prix la tentatrice mit-elle au servage qu'elle exigeait ? On le devine. La situation n'est pas nouvelle ; le roman et le théâtre en ont abusé. Comme bien d'autres, Cazeaux se livra, et l'on sait déjà avec quelle soumission... S'il y a une part de conjectures dans la reconstitution de ce drame intime, les faits postérieurs au crime confirment singulièrement ces hypothèses. Quand le petit Solar a disparu, quand meurt à Charlas, — de la petite vérole ou d'autre chose, — le sourd-muet qui lui a été substitué, madame de Solar, qui n'a pas été avertie de la maladie grave de celui qui passe pour son enfant, ne sera pas non plus avisée de son décès. Cazeaux n'ose pas écrire à celle pour laquelle il s'est perdu : — « C'est fait ! » Et rien que ce silence établi-

rait que le petit mort de Charlas n'était pas le descendant des Solar. On tentera bien de justifier cette inexplicable incurie : on dira que le curé de Charlas, ne sachant à qui s'adresser pour connaître les nom, âge et qualités du défunt, écrivit à un sieur de l'Espinasse, habitant Toulouse, pour être renseigné à ce sujet, et le prier d'avertir la mère... Mais la lettre n'est point parvenue !

Quand, sorti de son avantageux coma et bientôt guéri, Cazeaux revint à Toulouse, il dut apprendre lui-même à madame de Solar le douloureux événement de Charlas : elle supporta le coup sans faiblir car c'est alors qu'elle écrivit à son cousin Jouaisneau cette lettre dont on a déjà cité quelques lignes, mais qu'on ne saurait trop relire, parce que le cœur de cette mère dénaturée s'y montre à nu : — Après avoir demandé à Jouaisneau un prêt d'argent, elle ajoute : « Je vous dévoile mon secret *et vous prie de me le garder également sur la mort de mon fils* que j'ai perdu de la petite vérole après m'avoir coûté 3.500 livres depuis deux ans en remèdes. Il

a resté six mois en pension à Bagnères, pour les eaux, les bains et la douge (*sic*). Je crois que tous les médecins du pays y ont perdu leur temps et moi mon argent. C'est ce qui m'a si mal mis dans mes affaires : sans cela j'aurais bien des louis que je n'ai pas. » Pourquoi ment-elle ? Pourquoi dire que son enfant a passé six mois à Bagnères, où il resta seulement quinze jours ? — Pour ne pas éveiller l'attention sur Charlas et le séjour suspect chez les parents Cazeaux. — Pourquoi veut-elle garder secrète la mort de son fils ? Cette précaution lui tenait à cœur car elle ne porta pas le deuil. — Il est vrai que le mort ne lui tenait de rien ; ce n'était pas son enfant : celui-ci, recueilli à 250 lieues de Toulouse par des gens charitables, vivait alors à Bicêtre dans l'infection et la cohue misérable de l'immense prison. Il s'y trouvait plus heureux que chez sa mère.

Madame de Solar paya sa dette à Cazeaux ; on a dit déjà quelle fut sa déchéance : un an plus tard elle mourait, ainsi qu'on l'a vu,

après avoir donné le jour à un enfant qui fut porté à l'hospice des pauvres et ne vécut pas.

Telles étaient les complications de la cause dont le Parlement était saisi : on comprend combien cette guerre de factums aiguillonnait la curiosité des amateurs de procès ténébreux, — et ils ont toujours été légion. Le pâle résumé qu'on vient de lire ne peut donner une idée du ton batailleur de ces écrits. Le Palais, Paris, et, dit-on, la France entière attendaient dans l'anxiété le verdict des juges et se demandaient comment ils débrouilleraient cet écheveau de dépositions contradictoires. La majeure partie du public faisait des vœux pour Cazeaux ; on était las d'attendre du petit sourd-muet auquel on s'était tant intéressé dans le début, des révélations qui ne sortaient pas, — et pour cause. D'autre part, l'abbé de l'Épée s'était aliéné bien des esprits avec son extravagante histoire du marchand de sourds-muets et plus encore par le ton modéré, froid et mé-

thodique de ses ripostes. Pourtant, malgré qu'on ne puisse percevoir, à la lecture des pièces du procès, qui trompe et qui l'on trompe en cette affaire inextricable, c'est à l'obstinée conviction du peu bruyant défenseur de Joseph et non aux verbeux développements de ses adversaires que vont, après cent cinquante ans écoulés, les sympathies et la créance : il paraît avoir tort, mais on sent qu'il a raison et, sous les arguties qui l'écrasent, il demeure si droit, si ferme ; il témoigne d'une telle sérénité, d'une foi si ardente en la justesse de sa cause que l'esprit dérouté incline à admettre l'impossible et à supposer qu'un inexplicable escamotage permit au petit comte de Solar de se trouver à Cuvilly et à Bicêtre, alors qu'on le voyait à Toulouse et à Charlas.

Le 2 mars 1779, après cinq mois d'attente, le Parlement évoqua l'appel de Cazeaux. Tronson du Coudray prit la parole dans cette même Grand'chambre ou, quatorze ans plus tard, il plaidera la cause de la Reine de France devant le tribunal révolu-

tionnaire. Son argumentation fut sévère à l'égard de l'abbé de l'Épée ; le jeune avocat railla magistralement la candeur et l'imprudence de cet ecclésiastique qui, « par charité professionnelle et par bonté de cœur, portait contre la mémoire d'une mère et contre un innocent la plus odieuse des accusations ». La mère, du reste, ne fut guère ménagée ; Tronson nia que son client eût conçu pour elle une de ces passions qui vont jusqu'au crime : — « Elle était perdue de dettes, elle donnait chez elle à jouer ; sa porte était ouverte à tous les passants, et l'honnête Cazeaux aurait eu le dessein d'épouser cette femme ! » L'argument était faible car nul ne peut connaître jusqu'où l'aveuglement de l'amour peut pousser un jeune homme, si honnête soit-il, quand il est sous le joug d'une coquette. Il porta cependant, car l'habile plaideur le renforça aussitôt en discutant la thèse de l'abbé de l'Épée et en montra très adroitement l'in vraisemblance et l'absurdité : troquer un sourd-muet contre un autre sourd-muet,

pour se débarrasser du premier et l'expédier en Picardie, tandis qu'on restera empêtré du second jusqu'au jour où il se décidera à mourir, c'est là une de ces fantaisies d'imagination que le plus expert des romanciers ne parviendrait jamais à rendre acceptable. Bref, Cazeaux était parfaitement innocent et l'abbé de l'Épée victime d'une mystification dont il était lui-même l'empirique initiateur. Qu'est-ce, en effet, que ce langage par signes, créé par lui et qu'il est, seul au monde, capable d'interpréter ? Est-il admissible qu'un homme, si honorable soit-il, étant partie dans un procès, dicte aux témoins, par des gestes convenus, et qui n'ont de sens que pour eux et lui, des déclarations qui peuvent avoir comme résultat un verdict de mort ? Est-ce ainsi que l'on décide de la vie et de l'honneur d'un accusé ?

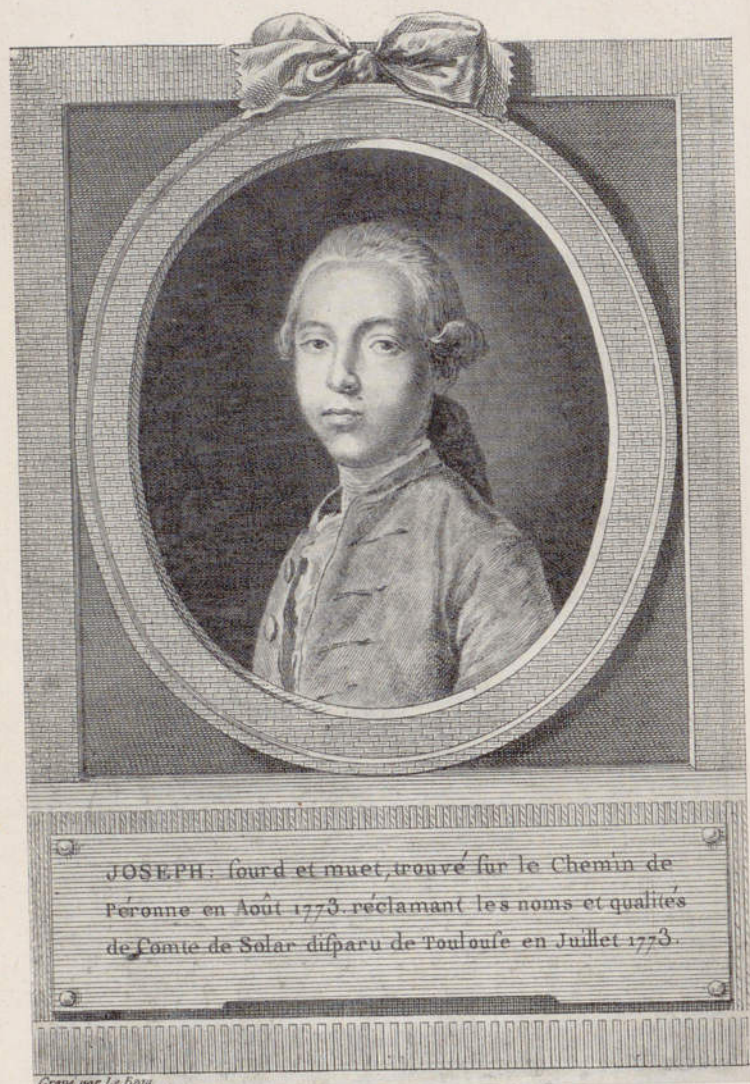
La Cour cependant demeura perplexe, car elle remit à longue échéance son arrêt, et décida que le jugement serait rendu seulement le 20 avril ; elle était résolue d'employer ces sept semaines à s'efforcer de voir

clair dans ces ténèbres où, à chaque pas, on se heurtait à une contradiction. Cazeaux, jusque-là, resterait en prison ; la foule qui se pressait aux portes de la Grand'Chambre saisit cette occasion de manifester ses sympathies pour l'inculpé ; et chacun s'affligeait hautement de voir ainsi prolonger la détention de cet infortuné.

Malgré l'impatience exaspérée des parties et du public, le 20 avril ne vint qu'à son tour et, ce jour-là, sur les conclusions de M. d'Aguesseau de Fresnes qui parla durant cinq heures et demie, on perçut que, en dépit de leur compétence incontestable, nos seigneurs de la Grand'Chambre n'étaient point parvenus à deviner le rébus. Leur arrêt ordonnait que « tous les actes de la procédure criminelle faite contre le sieur Jean-Hippolyte Cazeaux à la requête du Procureur du roi au Châtelet, porteront leur plein et entier effet ; la Cour le condamne à l'amende ordinaire de 12 livres et ordonne qu'il sera informé par addition au village d'Orvillers, à Roy, à Péronne et à Montdi-

dier ; en outre le sourd-muet Joseph, assisté de son interprète, sera conduit par les juges et officiers du Châtelet en la ville de Toulouse, et dans les villages de Charlas et de Bagnères, pour être dressé procès-verbal des gestes, signes et observations du dit Joseph, à l'effet de constater s'il reconnaît les lieux et les personnes. » Cazeaux est mis en liberté provisoire ; mais il lui est interdit de retourner chez lui avant la fin de l'enquête ordonnée ; il assistera aux opérations judiciaires, ainsi que Caroline de Solar. Le curé de Charlas et les signataires de l'acte de décès seront assignés pour être ouïs. »

Ce qui, en langue vulgaire, signifiait que les premiers magistrats de France, après étude de l'épineuse affaire, n'y avaient vu que du feu et que tout était à recommencer.



V

LA JUSTICE VOYAGE

Ce fut une belle envolée de gens de justice : procureurs, substitués, juges, greffiers, huissiers, accusé, témoins, avocats, quittèrent Paris en plusieurs voitures, au milieu d'août 1779. Le 19, une chaise de poste emportait Joseph et Didier, son jeune interprète, le président de la commission rogatoire, messire Olivier, conseiller au Châtelet, le substitut du procureur du roi, messire Deyeux et M. Chevreau, le maître de la pension des sourds-muets. L'abbé de l'Épée n'était pas admis à faire partie de l'expédition. Cazeaux et l'huissier chargé de le sur-

veiller, partirent seulement le 23 ; madame Moreau de Vormes alla chercher Caroline à Sens et rejoignit la caravane à Orléans ; les officiers et massiers du Châtelet, les subalternes suivaient par les voitures publiques. De mémoire de magistrat on n'avait point souvenir d'un pareil remue-ménage et, toute boiteuse qu'elle s'était montrée jusqu'alors dans cette affaire ardue, la justice, dérogeant à ses usages séculaires, entreprenait allègrement une randonnée qui, avec les détours projetés, représentait un parcours de cinq cents lieues.

Le rendez-vous général de la phalange judiciaire était à Saint-Jory, le dernier relais de poste avant Toulouse ; on y arriva le 27 août. Les magistrats laissèrent là, durant plusieurs jours Cazeaux et son garde, Joseph et son interprète, Caroline et sa compagne, ainsi que M. Chevreau, afin qu'aucun d'eux ne pût être soupçonné de connivence ou d'entente avec les témoins qu'on allait entendre ; et le corps judiciaire se rendit à Toulouse pour y préparer ses opéra-

tions ; le 6 septembre seulement, Joseph, sa sœur, Cazeaux et leur suite firent leur entrée dans la capitale du Languedoc ; ils voyagèrent de nuit, afin d'éviter l'affluence des curieux et ils entrèrent en ville à six heures du matin. Les officiers de la maréchaussée s'étaient rendus à leur rencontre, et, malgré l'heure matinale, une foule turbulente se pressait dans les rues par lesquelles devait se rendre au Capitole le cortège du jeune muet miraculeusement retrouvé et de son ravisseur supposé. Durant toute cette première journée, Toulouse fut en rumeur et les badauds s'obstinaient à stationner, dans l'attente de quelque spectacle extraordinaire, entre le Capitole et l'auberge des *Cinq Anges* où étaient descendus les magistrats parisiens.

Quel plan avaient-ils adopté afin de procéder méthodiquement à l'enquête qu'ils entreprenaient ? Il est assez difficile de s'en rendre compte d'après le procès-verbal manuscrit conservé aux Archives de l'Institution des Sourds-Muets et qui paraît être plu-

tôt une copie hâtive qu'un document judiciaire. Il semblerait que les témoins ne furent pas, — sauf exception, — nominativement appelés, mais qu'on entendit tous ceux qui se présentèrent, assurant qu'ils avaient quelque chose à dire : souvent ce quelque chose se réduit presque à rien, ou n'a qu'un rapport indirect avec l'affaire. D'ailleurs le principal témoin était Joseph et tout l'intérêt de l'information allait résider dans le plus ou moins d'impressions produites sur lui par l'aspect des lieux où ses partisans prétendaient qu'il avait vécu.

On commença donc par une visite à la maison de la rue du Sénéchal que le jeune Solar habitait avec sa mère et sa sœur jusqu'à l'époque de son départ pour Charlas et Bagnères. Joseph, introduit dans l'appartement, en examine les dispositions et déclare qu'il n'y reconnaît absolument rien : il lui semble qu'il n'est jamais venu là ; on le promène de chambre en chambre ; même dans celle qu'occupait le petit Solar, aucun détail n'éveille ses souvenirs : il est

vrai que les pièces sont maintenant démeublées et que cette circonstance est de nature à le déconcerter ; mais le jardin, dont sitôt qu'il a su s'exprimer, il a vanté l'étendue et la richesse en arbres fruitiers, le beau jardin est là ; on l'y conduit ; il s'y promène... Rien encore ; il ne retrouve ni un coin jadis favori, ni l'arbre à l'escarpolette, ni la cage à lapins, pas une de ces petites choses qui ne s'effacent pas des yeux d'un enfant. A la boutique du boulanger voisine de la maison, où, pourtant, le petit Solar allait souvent, même indifférence, même oblitération. M. Chevreau observe que Joseph a la vue très basse : ses yeux myopes ne peuvent percevoir qu'une image confuse des localités, et, s'il distingue nettement les personnes qui s'approchent de lui, il n'en est pas de même de l'ensemble d'une chambre ou d'un paysage. De toute façon, l'aveu de son manque de mémoire est une preuve certaine de sa sincérité : un imposteur eût simulé l'émotion et reconnu le moindre recoin.

Au couvent des sœurs grises, qui est vis-

à-vis l'ancienne maison Solar, l'enfant de la comtesse à été reçu et câliné bien des fois ; les religieuses l'avaient pris en pitié ; on y mène Joseph et là, ses souvenirs paraissent s'éveiller : il montre un lit où il a couché ; un corridor dont il croit se rappeler les anfractuosités. Comme on sortait de chez les sœurs, se présente le jeune Soulardon ; il a été le camarade du petit Solar à l'école du perruquier Cadours ; il est confronté avec Joseph qu'il reconnaît : sa déclaration est consignée, ainsi que celle d'une dame de Vitry, qui a connu madame de Solar mais a cessé de la voir lorsqu'elle apprit que la comtesse maltraitait ses enfants et « cherchait à se défaire de son petit garçon ».

Et voici Jacques Montquant, l'ancien domestique des Solars ; on l'appelle, on le mène au muet qu'il reconnaît aussitôt : — « C'est bien là *monsieur le comte*. Pauvre petit ! Il a reçu de sa mère plus de coups que de caresses ! » Et le brave homme s'attendrit en revoyant son jeune maître qui paraît le retrouver avec plaisir, mais sans démonstra-

tions exagérées. A Jacques succède le jardinier ; lui aussi « remet » parfaitement le fils de madame de Solar auquel bien souvent il a prêté sa bêche pour faire « des tas ». Une voisine le reconnaît également ; c'est bien là, devenu homme, l'enfant qui est parti pour Bagnères, en compagnie de Cazeaux, en 1773. — A quelle époque de l'année ? — On ne se souvient plus ; c'était *dans l'été*.

L'un des témoins entendus, M. Guiche de Croye, a meilleure mémoire ; il fixe la date de ce départ ; il a eu lieu non le 2 ou le 4 septembre, comme le prétend Cazeaux, mais le 20 juillet ; et cette rectification, si elle se vérifie, autorise à penser que le petit sourd-muet a bien pu se trouver aux environs de Péronne dix jours plus tard, le 1^{er} août.

Se présente ensuite le docteur Daniel, l'un des anciens habitués du salon de madame de Solar ; grand amateur de musique, il ne manquait pas, quand il venait chez elle, d'apporter son cor de chasse. Il reconnaît Joseph ; Joseph le reconnaît et indique, par gestes, que « ce monsieur jouait de la trom-

pette ». L'un des membres de la commission rogatoire prend une feuille de papier, y dessine une trompette, un serpent d'église et un cor. Joseph désigne le cor et cette expérience impressionne favorablement les assistants.

L'unanimité des témoignages recueillis au sujet de madame de Solar contribua aussi à rallier au pupille de l'abbé de l'Epée beaucoup d'hésitants ; l'inconduite de la comtesse après la disparition de son fils, sa cohabitation avec Cazeaux, la naissance de cet enfant que l'étudiant dut porter à l'hospice, avaient causé scandale dans toute la ville ; les gens discrets s'en étaient tus, gardant pour eux leurs réflexions ; maintenant que bien du temps avait passé, ils les communiquaient sans réserve à ces messieurs du Châtelet de Paris ; beaucoup parlaient par besoin de soulager leur conscience révoltée, quelques-uns dans le seul but de jouer un bout de rôle, si minime fût-il, dans la dramatique enquête qui agitait tous les esprits.

Sur l'indignité de la feue comtesse, on

recueillit ainsi bien des témoignages : elle était disparue depuis quatre ans et on n'avait plus besoin de se gêner : la déposition de madame Belin résume à peu près toutes les autres : quoique de très petite taille, madame de Solar était agréable, mais très coquette, très dédaigneuse des préjugés ; « elle s'habillait souvent en homme et allait à la chasse », indication concordant parfaitement avec ce qu'avait confié à l'abbé de l'Epée le petit Joseph, alors qu'il était encore servant de salle à l'Hôtel-Dieu, et que nul ne soupçonnait de quelle région de France il pouvait être originaire.

Le programme du tribunal ambulante comportait une visite à tous les endroits où le petit Solar avait vécu, avant sa disparition ; il décida donc de quitter momentanément Toulouse afin de poursuivre l'information à Albi où les époux Solar s'étaient fixés après leur exode de Clermont et où leur fils avait passé trois ans de sa petite enfance. Albi est à seize lieues de Toulouse et il est probable

que la caravane judiciaire, bien servie par les relais de poste, accomplit ce parcours en une seule journée ; Joseph et mademoiselle de Solar, accompagnés de leurs chaperons habituels, étaient du voyage.

Joseph et Caroline furent conduits à la maison que les Solar avaient habitée. Joseph la reconnut dès l'abord et, en y entrant, il alla seul à la chambre que le petit Solar avait occupée ; il se dirigea ensuite vers la cuisine qui, bien probablement, était au pauvre petit infirme plus familière que le salon ; Caroline attesta qu'aucune modification n'avait été apportée à l'immeuble depuis le temps où, âgée de huit ans, elle l'avait quitté pour suivre sa mère à Toulouse : mêmes tapisseries, mêmes tentures, mêmes meubles dont la disposition n'était pas changée. On retrouvait là un vieux domestique, Jean-Baptiste Abillac, qui avait été, en octobre 1770, au service du comte et de la comtesse de Solar : quoique les enfants eussent bien grandi depuis lors, il mit beaucoup de bonne volonté à les reconnaître ;

mais il ne tarit pas sur la méchanceté de madame de Solar dont il gardait mauvais souvenir : elle menait la vie dure à son pauvre mari, qui, paralysé, devait supporter, avec résignation, toutes les violences de sa tempétueuse épouse : un jour, celle-ci quitta la maison, « emportant l'argenterie et l'équipage (P), et alla vivre durant quinze jours chez un voisin, M. Ducassé ».

Par contre, à La Grainerie, propriété située non loin de la ville et où le comte de Solar était mort, en janvier 1772, Joseph et Caroline ne reconnurent rien, ni du château ni de l'église ; on les conduisit au cimetière où le comte était enterré ; l'endroit parut leur être à tous deux parfaitement inconnu ; il était évident que ces enfants ne mentaient point et ne cherchaient pas à en imposer sur la netteté ou l'obscurcissement de leurs souvenirs. La commission ne s'attarda point à Albi et se dirigea vers Cahors où habitait madame de Hautesserre, celle-là même qui, la première, en mars 1776, avait, par l'intermédiaire du commandant de la maré-

chaussée, signalé au ministre de la guerre la disparition du petit Solar, coïncidant avec la découverte de l'enfant sourd-muet de Cuvilly.

Madame de Hautesserre avait habité longtemps Toulouse, dans la maison même où la comtesse de Solar occupait un appartement ; la jouissance du jardin leur était commune à toutes deux. Apitoyée sur la triste situation du petit comte perpétuellement rabroué par sa mère, elle le prenait souvent chez elle, le faisait dîner à sa table, et cherchait à le soustraire de son mieux aux mauvais traitements dont il était victime. Quand les magistrats mirent Joseph en sa présence, elle pensa défaillir de joie et d'émotion. C'était bien là l'enfant qu'elle avait choyé ; elle reconnaissait — malgré six ans écoulés — sa vivacité, sa distinction, son regard attentif et pénétrant, ses gestes, et elle jura « sur tout ce qu'il y a de plus sacré », qu'elle ne pouvait se tromper ; les greffiers prirent note de cette importante déposition.

Le procès-verbal qu'on suit ici ne signale

point quelle était l'attitude du sourd-muet lors de ces reconnaissances à fracas. Il se laissait probablement exhiber sans grandes manifestations de joie ou d'étonnement. Comprenait-il l'importance de cette tournée solennelle dont dépendait son avenir ? C'est peu probable : ce qui ressortait de son insouciance apparente, c'est qu'on ne lui avait certainement pas fait la leçon et que M. Chevreau, son mentor, moins soucieux du succès que de la vérité, se gardait de l'influencer. On ne sait rien non plus de ce que pensait Caroline de Solar ; il semble que, loin de son tuteur et maître, elle se sentait naturellement attirée vers Joseph, et, si elle n'osait l'aider de ses souvenirs personnels, elle se garda du moins de le contredire, ne le traita jamais, tant que dura l'information, en adversaire déclaré, et ne se dépitait point quand l'enquête tournait en faveur de ce rival que, peut-être, elle se reprochait de méconnaître.

De retour à Toulouse, les juges de la commission firent comparaître le maître d'école

Cadours, dont le nom a déjà été cité : c'était ce pédagogue qui, on se le rappelle peut-être, avait fourni à Tronson du Coudray la preuve *décisive* que le petit sourd-muet trouvé le 1^{er} août 1773 en Picardie ne pouvait être le fils de madame de Solar, puisque celui-ci était resté sur les bancs de sa classe enfantine jusqu'au 4 septembre de la même année. Le 4 septembre était le surlendemain du jour où, après un mois passé à Cuvilly, Joseph avait été admis à l'hospice de Bicêtre ainsi qu'en témoignaient les registres de cet établissement.

Cadours présenta donc son livre de comptes ; il y était mentionné, en effet, que les leçons du sourd-muet Solar avaient été payées jusqu'au 4 septembre ; ce qui dérouta quelque peu les juges, c'est que, tout en apportant la preuve écrite que Joseph n'était pas le petit Solar, Cadours proclama en même temps de vive voix qu'il reconnaissait ce même Joseph pour l'enfant auquel il avait essayé d'apprendre à écrire. Il ne fut pas capable, d'ailleurs, de se rappeler si ce

fatidique 4 *septembre* n'indiquait pas le terme d'un paiement fait d'avance, et si l'enfant avait effectivement suivi ses cours jusqu'à cette date. Ce qui parfit ce brouillamini épisodique, c'est que Joseph, lui, ne reconnut pas Cadours ; en outre, l'un des élèves de cet hurluberlu, Joseph Pigny, déclara avec candeur que leur maître leur avait bien recommandé de ne pas reconnaître pour un de leurs anciens camarades, le sourd-muet qu'on leur présenterait et de dire aux juges qu'il n'avait jamais suivi les cours de l'école. Les magistrats prirent le sage parti de n'attacher aucune importance aux déclarations ni au registre de ce ouistre versatile.

La commission recueillit, au reste, des déclarations plus intéressantes : celle d'une dame Marguerite Rouzel, d'abord : elle déposa que, séjournant à Bagnères vers le 15 ou 16 septembre 1773, elle y vit Cazeaux promenant un enfant sourd-muet. Cet enfant vint la caresser, mais elle ne pourrait le décrire ; elle ne fit pas beaucoup attention à

lui, « *vu qu'un portefaix du pays en avait plusieurs* ». C'était la première et la seule allusion authentique au *marchand de sourds-muets* dont avaient tant ri les avocats de Cazeaux...

Des dépositions faites par les dames Durieux, Devaux, Costier, Lama et Clavier, il ressortait que, au retour de Cazeaux, rentré à Toulouse après six ou sept mois de séjour à Charlas, la dame de Solar sembla prise d'une sorte d'affolement, et Cazeaux lui-même paraissait avoir perdu la tête ; si cette situation s'était prolongée, nul doute qu'elle eût éveillé les soupçons des gens de justice : la femme Lama, revendeuse à la toilette chez qui la comtesse se réfugia, reconnut même avoir prédit : — « Pour sûr, il y aura quelqu'un de pendu ! » C'est chez cette femme que madame de Solar donna le jour à une enfant que Cazeaux porta à l'hospice : bientôt, la comtesse se sentit perdue. Cazeaux s'installa à son chevet sans consentir à quitter la place, comme s'il craignait que la moribonde laissât échapper quelque

aveu. Même il interdit à Caroline l'accès de la chambre où agonisait la malade. Un religieux minime, le père Pierre, ayant été appelé pour assister madame de Solar en ces heures suprêmes et lui procurer les consolations religieuses, dut la menacer de se retirer si Cazeaux s'obstinait à demeurer auprès d'elle ; l'étudiant refusa de sortir ; le président Senan (*nom peu lisible*) dut envoyer douze soldats pour le contraindre à laisser la mourante avec son confesseur et l'on trouva sur lui une chaîne d'or et des dentelles soustraites dans les tiroirs de sa maîtresse. Quand celle-ci eut reçu les sacrements, elle demanda à voir sa fille : Caroline fut amenée ; madame de Solar la fit asseoir sur son lit et, en présence de Victoire, sa femme de chambre, dit : — « *Ma fille, vous avez un frère qui est perdu ; s'il vient à se retrouver, prenez-en soin.* » La petite Caroline aurait répondu, faisant allusion à Cazeaux : — « Maman, nous avons un monsieur qui est cause de tout cela. » Plus tard, quand la femme Lama eut reconduit

Caroline, la servante Victoire, s'avisant que la malade « se plaignait amèrement de plusieurs choses qu'elle avait à se reprocher », la questionna sur le sujet de son chagrin ; la mère repentante répondit : — « Ah ! mon fils ! — Mais il est mort, répliqua Victoire. — Non, il court le monde ! »

Il est bien entendu que tous ces témoignages, dont on ne donne ici que la substance, furent contredits par d'autres dépositions présentant les faits de façon très divergente ; mais, dans l'ensemble, la masse des déclarations était favorable à Joseph. N'eût été la question des dates, l'affaire eût paru résolue conformément à la thèse de l'abbé de l'Épée ; mais il paraissait difficile de condamner un homme à la potence pour avoir enlevé à Toulouse le 2 septembre, un enfant qui depuis la veille était enfermé à Bicêtre près Paris. Tout inclinait à supposer que Cazeaux mentait en datant du 2 septembre son départ de Toulouse ; pour que l'enfant ait pu être transporté en Picardie où il fut trouvé à la date du 1^{er} août, il fallait,

de toute nécessité, qu'il eût quitté Toulouse le 23 juillet au plus tard : la distance de cette ville à Cuvilly est d'environ 225 lieues ; en roulant quinze heures par jour, à deux lieues à l'heure, une voiture de poste peut donc la franchir en huit jours, ce qui n'est pas une marche excessive. Or cette date du 23 juillet était indiquée par l'un des témoins ; mais il était seul à l'avoir précisée et peut-être s'était-elle fixée en son esprit à la suite d'un calcul similaire à celui qu'on vient de lire ; on ne pouvait, sans imprudence, en faire état.

On regrette de revenir si fréquemment sur cette même question : mais elle est la hantise de ce procès. Combien de fois les juges du Châtelet, le front dans la main, durent-ils les retourner ces chiffres dans le vain espoir de trouver la clef de l'énigme. La solution, qu'on sentait proche, échappait encore à tout raisonnement : il apparaissait probable que le sourd-muet de Cuvilly était le jeune comte de Solar ; mais nul ne parvenait à découvrir la combinaison qui parvint à

transformer cette probabilité en certitude. Afin de ne rien négliger, les magistrats parisiens, auxquels ne déplaisait certainement point cette excursion, par les beaux jours d'été, à travers l'une des provinces les plus opulentes du royaume et qui, manifestement, n'étaient point désireux de l'abréger, résolurent de pousser jusqu'à Charlas et d'y poursuivre l'instruction.

Qu'espéraient-ils apprendre là ? On ne doutait pas que Cazeaux, en compagnie d'un enfant qu'il disait être le petit Solar, y eût passé l'automne de 1773 et le début de l'hiver de 1774. Il paraissait certain que cet enfant, quel qu'il fût, y était mort, bien que son décès eût été constaté par un acte officiel absolument nul ; mais comme bon nombre d'habitants de la bourgade avaient assisté à l'ensevelissement du défunt, on avait chance de récolter là quelque tradition qui aiderait peut-être à sortir de la situation équivoque où l'on se débattait. Il n'était pas inutile, d'ailleurs, de montrer Joseph aux gens de Charlas qui, tous, six ans auparavant

avaient vu durant trois ou quatre mois, le sourd-muet de Cazeaux et de s'assurer s'ils reconnaîtraient celui-ci dans le jeune homme de dix-sept ans qu'on allait leur produire. Bien certainement, à Charlas, comme ailleurs, on allait rencontrer des hésitations, des divergences ; mais on emporterait au moins la sécurité d'avoir poussé jusqu'à l'extrême la recherche de la vérité.

★★

Le cortège des juges fit son entrée dans le bourg le 17 septembre ; les parents de Cazeaux vivaient encore et on ne sait si leur fils eut l'autorisation de descendre chez eux ; on ignore également si le père et la mère Cazeaux, que personne ne songeait à traiter en complices de l'hypothétique substitution, subirent un interrogatoire détaillé : on aurait pu apprendre de ces innocents bien des choses. Mais il apparaît que les juges furent tout d'abord déconcertés par leur première journée d'enquête : le 18, en effet, ils appe-

lèrent quarante-huit témoins, hommes ou femmes, et les mirent en présence de Joseph ; toutes ces personnes qui, six ans auparavant, avaient fait accueil au sourd-muet débarqué un jour d'été, escortant leur concitoyen Cazeaux, protestent aujourd'hui unanimement que l'adolescent trébuché par ces messieurs les juges parisiens, ne ressemble en rien à l'enfant dont la présence, la maladie et la mort ont naguère causé événement dans leur village. Paysans, bourgeois, commerçants s'accordent avec véhémence sur ce point : — « Ce n'est pas lui ! Ce n'est pas lui ! » Ils le crient, ils le répètent, ils le jurent, ils en prennent le ciel à témoin, font serment qu'ils ne se trompent pas. En vain essaie-t-on de les calmer, de leur observer que le sourd-muet dont ils ont le souvenir avait alors onze ans, qu'il atteint actuellement sa dix-septième année, et que cette période de six ans est celle de toute la vie où le corps se transforme le plus ; aucun ne consent à rien entendre : — « Ce n'est pas lui ! » Ce ne sont ni ses traits, ni ses yeux,

ni la coupe de son visage, ni son allure, ni ses manières, ni sa conformation. D'ailleurs, la façon dont Joseph se comporte, parmi cette cohue de turbulents contemplateurs, est également convaincante. On sait, par expérience, qu'il ne simule pas : fatigué, dédaigneux ou humilié, peut-être, de l'étalage qui lui est imposé, il suit, depuis le début, les péripéties de l'enquête avec un désintéressement absolu, ne cachant rien de ses impressions, avouant avec égale sincérité les lacunes de sa mémoire ou la netteté de ses souvenirs. Or il est évident qu'il vient pour la première fois à Charlas ; qu'aucune des personnes qui le bousculent pour le dévisager ne lui est connue. Comment ne le confronte-t-on pas spécialement avec les parents Cazeaux, chez lesquels le sourd-muet de 1773 a vécu durant six mois ? Pourquoi le laconique procès-verbal ne fait-il pas mention d'une visite indispensable à cette maison où a demeuré tout un automne celui que Cazeaux prétend avoir été le fils de la comtesse de Solar ? Et, surtout, pour quel

mystérieux motif ne dit-on rien de l'émotion éprouvée par la mère Cazeaux, si dévouée, si affectueuse jadis, à l'égard du sourd-muet que lui amena son fils et qu'elle voulut, pour qu'il fût bien soigné, accompagner jusqu'à Bagnères ? Quelle situation tragique pour cette brave femme ! Si elle ne reconnaît pas en Joseph le petit infirme auquel elle s'était attachée, elle attestera par cela même que son fils est un imposteur, qu'il l'a trompée en hébergeant sous son toit un faux Solar ; si au contraire elle retrouve, en l'adolescent que promènent les juges, celui qui fut son hôte dans l'automne de 1773, ce sera avouer que la maladie et la mort de ce sourd-muet furent une macabre comédie, qu'aucun enfant n'est mort chez elle et qu'elle se fit complice du crime en contribuant au simulacre sacrilège d'une cérémonie funèbre mensongère et d'un enterrement fictif.

Est-ce ce dilemme qui déterminna les magistrats, mortifiés par tant d'impénétrables

énigmes et assoiffés d'un peu de lumière, à interroger la tombe du mort problématique et à ordonner des fouilles au cimetière de Charlas ? Qu'attendent-ils de cette nouvelle expérience ? Dans l'état de l'enquête, une seule chose est logiquement possible : la tombe sera vide, et la culpabilité de Cazeaux se trouvera démontrée : il sera prouvé qu'il a enlevé le petit Solar, qu'il a chargé de le perdre un complice encore insoupçonné, qu'il a simulé la mort et l'inhumation du substitué dont il a eu la maladresse de s'encombrer et qu'il s'est décidé, pour en finir, soit à perdre également ce figurant, soit à le rendre au nomade marchand de sourds-muets qui le lui a procuré. Si, au contraire, la sépulture des Cazeaux contient les restes d'un petit corps, ce sera l'indice certain que l'enfant emprunté est mort, en effet, chez Cazeaux et celui-ci n'en sera pas moins convaincu de rapt et de séquestration.

L'abbé Durban, curé de Charlas, est donc invité à comparaître : c'est lui qui a dressé l'acte d'inhumation extravagant dont on a

lu le texte ci-dessus ; il est requis de produire son registre ; on y relève la mention du décès avec toutes les ratures, les surcharges, les interlignes ajoutés selon les fantaisies ou les exigences de ceux qui réclamaient communication de cette pièce. L'ecclésiastique est sévèrement réprimandé, et on l'invite à conduire la commission rogatoire à l'endroit du cimetière où il affirme que l'enfant inconnu a été inhumé. On s'est assuré le concours de deux médecins mandés de Saint-Gaudens, et qui, en cas qu'on trouvât des ossements, devront les examiner contradictoirement avec les docteurs amenés de Paris en qualité d'assistants.

Le 19 septembre, la macabre opération commence : des ouvriers entament le sol : à coups de bêche, à coups de pioche ils creusent et fouillent l'endroit désigné par l'abbé Durban ; la terre est enlevée à grandes pelletées ; tous les habitants du village, tenus à distance par les soldats de la maréchaussée, assistent, anxieux, à cet extraordinaire et mémorable spectacle. Déjà

la cavité s'est faite, large et profonde et l'on n'a rencontré aucun squelette. Tous les regards sont fixés sur ce trou béant, au bord duquel se tient Cazeaux, le teint livide.

Tout à coup l'on voit l'un des médecins, — le docteur Garès, — arrêter d'un geste le travail des fossoyeurs, se pencher vers la fosse, y descendre, et, après avoir de ses mains prudentes, déblayé la terre, en retirer un crâne qu'il manie avec précaution. Le reste du squelette est bientôt mis à jour : c'est la dépouille « d'un enfant de huit à dix ans », disent les deux médecins de Saint-Gaudens ; les docteurs parisiens s'élèvent contre ce diagnostic : le « sujet », d'après eux, n'avait pas atteint l'âge de huit ans ; ils sont, d'ailleurs, enclins à penser que ce sont là les ossements d'une fillette : les os du bassin manquent et on renonce à décider du sexe. L'examen du crâne est poursuivi attentivement et on reconnaît à la mâchoire supérieure, près de la canine gauche, *une alvéole révélatrice de l'existence d'une surdent !* On passe au crible la terre retirée de

la tombe béante, on recueille ainsi une assez grande quantité de fragments d'os, parmi lesquels le sieur Montaligre, qui s'est chargé de ce travail de patience, retrouve la dent qu'il replace dans l'alvéole où elle s'adapte parfaitement.

La surdent du petit Solar et de Joseph !

Ainsi il était constaté, il devenait indéniable que, à la même époque, aux deux extrémités de la France, avaient vécu et étaient disparus de chez leurs parents, presque le même jour, deux sourds-muets du même âge, présentant les mêmes caractères physiques et les mêmes signes particuliers ! Quelque stupéfiant que fût ce prodige, nul ne pouvait en contester la réalité, puisque, par suite d'étranges péripéties, ces deux enfants se trouvaient là, en présence : l'un, bien vivant, contemplant, sans peut-être rien comprendre à ces jongleries du hasard, le squelette de son sosie, retrouvé après six ans, à deux cent trente lieues de l'endroit où lui-même avait été découvert.

Si soucieux de leur dignité que fussent les magistrats du Châtelet, on peut croire qu'ils eurent quelque peine à ne point paraître ahuris aux yeux de la population de Charlas attroupée pour les voir monter en carrosse. Mais lorsqu'ils furent entre eux, regagnant Toulouse, ils purent donner libre cours à leur ébahissement. Cette cause diabolique les menait de chausse-trapes en trébuchets, et plus on l'approfondissait, plus elle apparaissait présenter d'écueils imprévus et de traîtresses fondrières. Comment rentrer à Paris, après un si solennel exode, sans avoir recueilli autre chose que des nouvelles difficiles ? Comment avouer qu'un déplacement si coûteux n'avait pour résultat que de rendre le problème plus insoluble ? Il fallait bien cependant regagner le Châtelet, car, à séjourner plus longtemps en Languedoc, on risquait, en poursuivant les investigations, d'épaissir encore les ténèbres où l'on tâtonnait. L'abbé de l'Epée était bien heureux, lui qui, soutenu par sa foi intranquillante, avait pris pour maxime ce mot de

la Bible : *Aperi os tuum muto et causis omnium filiorum qui pertranseunt : Ouvrez la bouche en faveur du muet et pour soutenir la cause de tous les innocents que l'on veut perdre.* Qui sait si cet ecclésiastique, tant malmené par les avocats fameux, n'est pas le seul qui possède la vérité ? Sa version explique tout mais il est bien difficile de l'adopter après l'avoir critiquée jusqu'à la déclarer ridicule.

Sur la longue route qui les ramenait vers Paris, ces messieurs du Châtelet durent âprement discuter de l'attitude à prendre, et ne trouvèrent rien de mieux que de décider qu'elle serait « expectante ». Rentrés à leur tribunal, ils annoncèrent que l'information continuait. Elle continua, en effet, et on la prolongea durant près de deux ans encore, sans qu'un rayon de lumière perçât l'obscurité. Deux seuls faits valurent d'être pris en considération : — le premier était le témoignage d'une dame Taillassou qui, au cours de l'été de 1774, avait rencontré, dans un bal, à Toulouse, madame de Solar accompa-

gnée de Caroline. Le bruit de la mort à Charlas du jeune Solar s'était répandu depuis peu et on s'étonnait de voir prendre part à une réunion mondaine la mère et la sœur du défunt. Ni l'une ni l'autre, d'ailleurs, au grand scandale des Toulousains, n'avaient porté le deuil. Madame Taillassou demanda à Caroline ce qu'était devenu son frère, et elle s'aperçut que madame de Solar faisait à sa fille signe de ne rien répondre.

Le second fait, plus significatif, était la déclaration spontanée d'une certaine Elisabeth Naze, femme Lefèvre. Elle était entrée, en 1775, comme femme de chambre au service de madame Moreau de Vormes, dont le mari était, on ne l'a pas oublié sans doute, le tuteur de Caroline de Solar. Elisabeth était encore chez les de Vormes quand, en 1777, Caroline arriva de Sens en vue de la confrontation avec Joseph, et la jeune fille confia à la servante « qu'elle avait un frère sourd-muet ; qu'il avait été perdu ; qu'il était retrouvé, qu'elle allait le voir, mais

qu'elle ne le reconnaît pas, qu'elle ne voulait pas le reconnaître. »

Cette déposition confirmait encore les soupçons de l'abbé de l'Épée, qui imputait à M. de Vormes, l'origine de l'opposition à la reconnaissance de Joseph et de la bataille judiciaire qui s'en était suivie. Le tribunal, croyant tenir un fait nouveau, convoqua Caroline à sa barre, dans l'espoir que, à force d'adresse, on parviendrait à lui arracher son secret. Mais cette fille de seize ans avait plus de ruse que les vieux magistrats assez téméraires pour entrer en lutte avec elle.

On la questionna donc sur certains faits qu'avait révélés l'enquête de Toulouse : — « Madame de Solar, à son lit de mort, a chargé la femme Lama de lui amener Caroline ; quand celle-ci arriva, la mourante a fait sortir la femme Lama afin de parler secrètement à sa fille. Ne lui a-t-elle rien dit de son frère ? »

Réponse : — Ne sait pas si sa mère a fait sortir la Lama. Oui, sa mère lui a parlé, lui a recommandé d'être sage. *Elle ne peut*

assurer que sa mère ne lui a pas parlé de son frère (sic).

Interrogée sur le fait rapporté par madame Taillassou, Caroline répond « qu'elle ne se rappelle pas si sa mère ne l'a pas fait taire lorsque cette dame lui a demandé ce que le jeune Solar était devenu ».

— Comment si Joseph n'est pas son frère, a-t-elle pu converser par signes avec lui ?

Réponse : — Elle ne sait pas si Joseph comprenait les signes qu'elle lui faisait, mais elle comprenait ceux de Joseph, car elle connaît la mimique de l'abbé de l'Épée.

Interrogée sur la lettre qu'elle adressa à madame Chevreau et où elle écrivait : « *Je vous prie de dire mille choses tendres à mon cher petit frère.* » Est-ce bien Joseph qu'elle désignait ainsi ?

Réponse : — Oui ; elle reconnaît que la lettre est bien de son écriture et qu'elle l'a adressée à madame Chevreau dans l'idée que Joseph était son frère. Dans le commencement elle a dit à plusieurs personnes que Joseph était son frère parce que tout le

monde le disait. Elle n'a pas connaissance que son frère ait été ou non reconnu à Charlas et à Albi. »

Comme dernière tentative, les magistrats essayèrent d'un coup de théâtre : une porte s'ouvrit et Joseph parut. Peut-être ces juges honnêtes, dont la conviction était faite, s'attendaient-ils à ce que Caroline, cédant à un mouvement du cœur, se jetât au cou du sourd-muet et que la scène se terminât en effusions attendries. Ils s'illusionnaient : la fillette sachant que de ce qu'elle allait dire dépendait le sort du pauvre infirme, l'examina froidement, et, se tournant vers le tribunal, elle conclut en disant :

— Je ne sais pas si Joseph est mon frère ; mais il peut l'être.

Il fallut renoncer à pénétrer sa pensée intime et à tenir compte de son témoignage qui, favorable à Joseph, eût, à cette époque, terminé le procès. Tel était l'état précaire de l'enquête au début de l'année 1780 ; bien des mois allaient s'écouler encore avant que les juges se décidassent à rendre leur arrêt.

VI

DEUX DÉNOUEMENTS QUI NE DÉNOUENT RIEN

Il leur fallut encore près de deux ans pour se dépêtrer dans l'énorme fatras de ce procès de Pénélope : le jugement fut enfin prononcé le 28 juin 1781 et, sauf le respect dû aux décisions de la justice, on peut bien avouer que ce jugement semble empreint de contradictions, très excusables à la vérité. Les magistrats du Châtelet avaient essayé de contenter tout le monde : ils admettaient qu'il y eût une victime, mais déclaraient cependant que personne n'était coupable : en conséquence, Cazeaux était reconnu innocent des accusations et plaintes contre lui

intentées ; il était ordonné que son écrou fût biffé de tous les registres sur lesquels il aurait été inscrit et on l'autorisait à faire connaître en tous lieux, par voie d'affiches, l'absolution dont il bénéficiait.

Le sourd-muet Joseph était, par la même sentence, proclamé « issu du légitime mariage de feu le sieur comte de Solar et de la demoiselle Clignet, son épouse » ; le dit Joseph était invité « à reprendre le nom et les armoiries de ses parents » ; l'énonciation de son décès sur le registre de la paroisse de Charlas devait être rayée comme mensongère ; par conséquence, la demoiselle Caroline de Solar se voyait « contrainte à reconnaître Joseph pour son frère » et il lui était interdit, ainsi qu'à toute autre personne, « de le troubler ni inquiéter dans la possession de son dit état civil. »

Il y avait là, pour les juristes, ample matière à épiloguer ; il doit être rare qu'un jugement comporte tant d'accusations implicites : en effet, puisque Joseph était le comte de Solar, le Châtelet, tout en absol-

vant Cazeaux, l'inculpait formellement de rapt et de suppression d'enfant ; car, comme il était prouvé qu'il n'avait pas, en 1773, quitté la région de Toulouse, c'est donc qu'il s'était associé un complice chargé de conduire le muet en Picardie, complice dont le jugement ne soufflait mot, laissant supposer que ce gamin de onze ans s'en était allé tout seul du Languedoc aux environs de Péronne. En outre, Cazeaux se voyait, à la fois, déclaré innocent et coupable d'avoir présenté pour le descendant des Solar le sourd-muet inconnu, décédé chez ses parents à Charlas et qui, lui, se trouvait ne plus être mort, puisque l'acte dressé à l'occasion de son inhumation était, par autorité de justice, rayé des registres de la paroisse. Moreau de Vormes et, par contre-coup Caroline, étaient vertement — et tacitement — rabroués pour avoir fait opposition ardente et tenace à la révélation de la vérité, et la perspicacité de Mgr le duc de Penthièvre lui-même recevait une forte atteinte puisqu'il avait révoqué la pension accordée, dans un premier mouve-

ment de charité, au légitime descendant des serviteurs de sa famille.

L'abbé de l'Épée seul pouvait se déclarer satisfait car selon son désir, l'affaire se terminait sans échafaud ni potence, par un embrassement général, moins sincère qu'obligatoire. Comme dans une fable célèbre de La Fontaine, il n'y eut de châtiment que pour « un pelé, un galeux, d'où venait tout le mal », et c'était le maître d'école Cadours « dûment atteint et convaincu d'avoir, par ses démarches et propos, cherché à préparer quelques-uns des témoins » ; le jugement le condamnait « à entreprendre le voyage de Paris pour y être admonesté publiquement et astreint à payer trois livres d'amende au profit des pauvres prisonniers. » Quant au curé de Charlas il était sévèrement blâmé « et invité à montrer plus d'exactitude dans la tenue de ses registres, en se conformant à cet égard aux ordonnances du roi ».

Au vrai, ce jugement fantaisiste dénotait que les magistrats, renonçant à comprendre, voulaient simplement, — par ordre, peut-

être, — « en finir ». Mais il ne terminait rien : le secret du sourd-muet demeurerait impénétrable et le présent récit n'aidera pas, on en convient, à le percer. Peut-être y réussira-t-on un jour ; si ces pages sollicitaient la curiosité de quelque patient chercheur qui eût le courage de reprendre cette étude et la chance de la mener à bien, on se féliciterait de ce modeste résultat. Telle qu'elle est ici contée, cette histoire abonde en lacunes, et il ne semble pas possible qu'il n'y ait pas quelque part, soit dans des archives familiales, ignorées peut-être de leur détenteur, soit dans des correspondances de l'époque, soit, surtout, chez les descendants de Caroline de Solar, — s'il en existe, — des lettres, notes, mémoires ou papiers quelconques dont la publication contribuerait à élucider le mystère et à justifier l'expliquable jugement du Châtelet.

Cazeaux et Caroline appelèrent de ce jugement : le premier « pour tort à son honneur », la seconde « pour s'opposer à l'intrusion d'un étranger dans sa famille ». Mais

ici se présente l'une de ces lacunes dont il est fait mention plus haut : on voudrait savoir pourquoi cet appel ne toucha pas les juges et ne fut pas soumis au Parlement ? L'influence et le crédit de l'abbé de l'Épée n'étaient point si puissants qu'on doive leur attribuer cette temporisation de la justice. L'attention, à la longue, s'était-elle lassée ? Redoutait-on de recommencer une procédure fertile en déboires et en contestations ? Ou craignait-on, si l'on parvenait à faire la lumière, d'avoir trop de gens à pendre ? La curiosité du public, si violemment excitée, semble elle-même s'être détournée des héros de ce roman en cent chapitres.

Nul n'a pris soin de nous dire l'accueil consenti par mademoiselle de Solar à ce sourd-muet que, par sentence du Châtelet, elle devait traiter en frère aîné et qui se trouvait, malgré elle, transformé subitement en chef de sa famille. Les mémorialistes ont négligé de nous apprendre si elle se soumit docilement et feignit tout au moins la tendresse, ou si la guerre sournoise se prolongea,

gea, en dépit des juges, entre cette fille sans élan et sans cœur et l'infirmes qu'elle avait combattu. Elle et son tuteur, on l'a vu, s'étaient, au cours de la lutte, ouvertement déclarés en faveur de Cazeaux ; comment réussirent-ils à faire volte-face et simulèrent-ils, bien à contre-cœur, des sentiments tout opposés ? Cette famille reconstituée par autorité de justice ne dut pas compter parmi les plus unies ; mais, sur ce point, on en est réduit aux hypothèses, car le silence, — un silence absolu, — imposé peut-être, s'établit dès l'arrêt du Châtelet et se prolongea durant dix ans.

Que devint, durant cette période, l'ex-Joseph promu comte de Solar ? On a presque honte d'avouer qu'on l'ignore. Sans doute, son infirmité lui interdisait toute place marquante dans la société ; néanmoins il était, par suite de ses infortunes, une manière de personnage, gentilhomme, par surcroît, et les belles dames de l'époque, soucieuses, comme celles de tous les temps, de posséder dans leur salon ou à leur table un

invité à succès, durent rivaliser de prévenances à laquelle patronnerait ce héros d'un procès fameux. Il est vrai qu'il n'était pas « causeur » et qu'elles durent s'en lasser vite. Quitta-t-il l'abbé de l'Épée ? Quelles étaient ses ressources, sa façon de vivre, ses habitudes, ses relations ? — Rien ; pas un mot, pas une allusion.

Quand Maxime Du Camp composait, de 1860 à 1865 son grand ouvrage sur *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, où il étudiait, fort consciencieusement, l'histoire et l'organisation des diverses institutions publiques de la ville, il consacra l'un des chapitres de son travail à celle des sourds-muets de la rue Saint-Jacques ; il put consulter des professeurs qui, sans avoir, certes, connu l'abbé de l'Épée, avaient été, dans leur jeunesse, en relations avec certains de ses élèves et recueillir maints souvenirs touchant la vie de leur illustre précurseur. Traçant, d'après ces traditions, le portrait moral de celui-ci, Du Camp écrivait : — « Au milieu de ses belles qualités... on démêle quelque chose

de naïf et même de crédule qui explique avec quel entraînement *il se laissa duper dans la fameuse mystification du faux comte de Solar*. Cette aventure fit bien du bruit, en son temps ; elle prit à l'abbé de l'Épée des loisirs qu'il eût mieux occupés ailleurs, et fournit à Bouilly le sujet d'une comédie mélodramatique qui eut quelque succès ja-dis.. »

Mystification ? Qu'est-ce à dire ? Était-ce là, au temps où se renseignait Maxime Du Camp, l'opinion de l'institution des sourds-muets ? Elle eût été risquée, car on ne mystifiait pas facilement le Châtelet et le Parlement qui prirent, on l'a vu, l'affaire au sérieux. L'abbé de l'Épée aurait-il été dé trompé sur le compte de son pupille Joseph et avoua-t-il à ses intimes qu'il s'était trompé ? Bouilly, dans la préface de la comédie historique à laquelle Du Camp fait allusion, avance précisément le contraire : il écrivait, — en septembre 1800 — : « Je ne me suis point dissimulé que mon entreprise était délicate ; je savais que la reconnaissance du

petit Solar avait donné lieu à de grands débats juridiques... je savais enfin qu'on avait été jusqu'à calomnier ce vieillard respectable, — l'abbé de l'Épée, — et à répandre qu'il s'était repenti de ce qu'il avait fait pour son élève... Il n'en est pas moins vrai que le grand homme que je célèbre est parvenu à faire un homme intéressant d'un pauvre sourd-muet de naissance ; loin d'en avoir du regret, l'abbé de l'Épée est mort avec la conviction que cet infortuné appartenait à une famille honorable et qu'il avait été victime de la plus cruelle ambition. Voilà ce qui m'a été assuré par plusieurs personnes qui ont connu le fondateur de l'institution des sourds-muets. » Par malheur, Bouilly ne dit rien du personnage réel qu'il avait pris pour héros de sa pièce, — qui, d'ailleurs, n'a rien d'*historique*.

Mais c'est assez énumérer tout ce que l'on regrette de ne pas savoir, pour revenir au peu que l'on sait : l'abbé de l'Épée mourut en 1789 ; depuis bien des années il considé-

rait sa petite fortune comme étant le patrimoine de ses élèves ; il entretenait à ses frais son école, et, malgré son grand âge, se refusait à lui-même la moindre douceur. Pendant l'hiver rigoureux de 1788, il se priva, durant quelque temps, d'allumer son feu ; il fallut que sa gouvernante, accompagnée de quarante sourds-muets, « qui fondaient en larmes », le conjurât d'outrepasser de cent écus sa dépense ordinaire pour se procurer un chauffage suffisant : il y consentit et acheta du bois ; mais il s'en faisait remords et disait à ses enfants : — « Je vous ai fait tort de trois cents livres !... » Tel était l'homme et il fut bien pleuré. Sans nul doute le comte de Solar dut figurer à son enterrement ; il avait alors vingt-sept ans ; depuis huit ans il était en possession d'un nom et d'un titre avantageux ; il ne devait pas être riche ; sa mère, on l'a vu, n'avait laissé que des dettes ; mais il n'est pas vraisemblable que ses retentissants malheurs et sa non moins retentissante résurrection, n'eussent attiré sur lui la faveur de quelque généreux

prince, — du roi lui-même peut-être. S'il eut des protecteurs, il eut, à coup sûr, des ennemis, et ceux-ci avaient attendu la disparition de l'abbé de l'Epée pour recommencer la bataille : c'est la seule façon d'expliquer comment, après tant d'années, l'appel formé en 1781 par Caroline de Solar, fut exhumé des lointaines procédures où il gisait enfoui et trouva des champions prêts à rentrer en lice.

*
**

L'heure était bien choisie : la Révolution venait d'abolir les vieilles juridictions ; il n'y avait plus ni Châtelet, ni Parlement, mais des juges d'aventure, nommés à l'élection et très disposés, par besoin d'innovation, à piétiner les arrêts rendus naguère par la justice, réputée caduque, de l'ancien régime. En outre, l'attention du public était sollicitée par des événements bien autrement angoissants qu'une cause criminelle ; le temps n'était plus où la France se passion-

nait pour un malheureux enfant perdu ; il lui fallait de plus vives émotions.

Couvert par le tumulte de la formidable tourmente, le procès Solar se réveilla sans bruit ; un juge du deuxième arrondissement de Paris, Eude, plongea courageusement dans la paperasserie de l'immense enquête ; il s'avisait d'un fait nouveau, ou qui, du moins, paraissait n'avoir pas été apprécié à sa valeur par les juges de 1781 : c'était l'instruction menée à cette époque dans la région de Cuvilly, sur la réquisition de Cazeaux.

Cette enquête avait réveillé la vieille histoire des deux frères errants qu'on a lue aux premières pages de ce récit : l'un se nommait Alexandre et était âgé de quatorze ans, l'autre, sourd-muet, paraissait n'avoir qu'une dizaine d'années ; on l'appelait Pierre. Tous deux étaient Flamands, fils d'un employé aux mines, Pinchon de la Motte, habitant Montigny-sur-Sambre, dépendance du pays de Liège. Alexandre avait volontairement abandonné son frère en plein champ ; puis il disparut. Rentré chez se :

parents, il assura que Pierre était à Paris « où une dame l'avait placé ». Le père Pinchon de la Motte ne se contenta pas de cette affirmation ; il exigeait une preuve et Alexandre se remit en route. Au bout de trois semaines, il rapportait à son père « un papier, sans signature, attestant que le sourd-muet avait été admis à Bicêtre sur la recommandation de la dame Hérault de Séchelles ».

C'est ce thème un peu vague que le citoyen Eude prit pour base de son argumentation : il ne dissimulait pas que, ni Pinchon ni sa fille, mis en présence de Joseph n'avaient reconnu en lui le petit Pierre Pinchon ; cette méconnaissance, qui, naguère, avait décidé les juges du Châtelet à ne point poursuivre cette piste, troublait très peu le citoyen Eude : — « Pourquoi, disait-il, placer Joseph chez des parents qui le désavouent ? Nous n'avons point à prononcer qu'il appartient à telle ou telle famille, puisqu'il n'y a pas de conclusions prises dans ce sens par lui ni par le ministère public ; le

seul point à déterminer ici se borne à savoir s'il est ou non le fils du sieur et de la dame de Solar. » Et il concluait, en fin d'un long rapport, par la négative.

Le deuxième tribunal de Paris adopta cette conclusion et, le 24 juillet 1792, il interdisait, en dernier ressort, au sourd-muet appelé Joseph « de se dire et se qualifier fils du ci-devant comte et de la ci-devant comtesse de Solar et de prendre les noms ou exercer les droits et actions appartenant à cette famille ».

Le registre de Charlas devait être de nouveau raturé et l'employé de l'état civil était sommé d'y rétablir l'acte de décès du jeune Solar, mort en cette localité, le 28 janvier 1774. Si ce registre existe encore, il doit contenir, à cette date, un feuillet complètement illisible à force de corrections, d'interlignes, de surcharges et d'oblitérations. Quant à Cadours, le maître d'école de Toulouse, le tribunal le réhabilitait ; il était ordonné qu'il rentrerait en possession de son livre de comptes, déposé parmi les pièces du

procès ; mais on ne l'obligea pas à venir rechercher à Paris, les trois francs que les juges de 1781 l'avaient condamné à leur apporter de Toulouse.

Quinze jours plus tard la monarchie s'effondrait sous le grand cyclone et dans les ruines qui s'accumulèrent on chercherait en vain la trace de l'infortuné Joseph ; privé, à temps opportun, de son nom aristocratique, il dut peut-être à cet à-propos de ne point connaître les prisons de la Terreur. Que devint-il ? — Me sera-t-il permis de répondre à cette question par un souvenir personnel ? Lorsque, il y a quelque sept ans, je commençais à rechercher des documents sur le procès Solar, un confrère sourd et muet, qui signe Daisy, me conseillait, dans un article de la *Gazette des sourds-muets* d'avril 1921, de consulter l'ouvrage de Ferdinand Berthier, — sourd-muet, lui aussi, — sur l'abbé de l'Épée. Voici comment Berthier conte la fin de Joseph, l'enfant perdu de Cuvilly : — « Quel parti prendra l'ex-comte de Solar ? Le voilà seul, jeté au milieu de ce tour-

billon égoïste qu'on appelle le monde, sans appui, sans famille, sans ressources. Mieux eût valu cent fois qu'une pitié compatissante ne fût point venue à son secours, qu'on l'eût abandonné sur la route de Péronne. Masse encore brute et sans culture, n'ayant d'autre sentiment que celui du bien-être et de la douleur, il eût ignoré et cette lumière céleste que la Providence a mise en nous et ces rapports fraternels que son âme neuve et candide colore des plus brillants reflets. Son réveil, après tant de secousses, dut être effrayant ! Il lui fallait cependant se décider.

« La France révolutionnaire s'ébranlait pour courir à la frontière... Solar ne balance pas : il oublie son infirmité, il s'engage dans un régiment de dragons. Trois mois après, entouré d'ennemis, hors d'état d'entendre le signal de la retraite, il vend cher sa vie et montre, par son indomptable valeur, qu'il est digne du nom dont plusieurs personnes persistent à croire qu'il a été injustement, brutalement dépouillé et que c'est

le sang d'un brave officier qui coule dans ses veines.

« Suivant une autre version, le malheureux se serait engagé dans un régiment de cuirassiers et, mal préparé par l'aisance de ses premières années et par les misères de son adolescence, à la rude vie des camps, il aurait, peu de temps après, rendu le dernier soupir dans un hôpital. C'est par erreur qu'on a prétendu que son camarade Didier n'avait quitté les drapeaux qu'après avoir assisté à la mort de son frère d'armes et d'infortune. Le fait est qu'il n'en fut pas témoin. Non moins brave que son ami, il servait alors dans l'artillerie, à Lyon. »

Notre confrère Daisy, en me communiquant cette page intéressante, y ajoutait ces lignes que je me reprocherais d'omettre : — « C'est peut-être une légende de plus. Mais le cas de Didier, l'artilleur sourd-muet, est aussi exact que celui du sourd-muet Lucien Beauvillain, tué à Verdun. Alors il est fort possible que le sourd-muet Joseph, dit, l'espace d'un matin, le comte de Solar, soit

bien mort dans la gloire et pour sa patrie marâtre, tout de même. »

On s'étonnera sans doute que de tels faits ne soient pas plus connus et plus glorifiés ; on s'étonnera bien davantage d'apprendre que, comme tant d'autres, cette histoire finit par un mariage. Caroline de Solar épousa, en effet, Cazeaux ! Soit qu'elle ignorât, — ce qui paraît improbable, — le rôle néfaste qu'avait tenu cet homme auprès de la comtesse de Solar, soit qu'elle fût sans scrupules et n'appréhendât point les cauchemars vengeurs, elle n'eut pas honte de braver à ce point l'opinion, qui, d'ailleurs, ne se souciait pas d'elle. Cazeaux n'avait pour tout bien que la petite propriété héritée de ses parents, Caroline était sans fortune ; mais, instruit de l'amour qu'avaient conçu l'un pour l'autre les deux principaux adversaires du pauvre Joseph, un vieux conseiller du ci-devant Châtelet, Etienne Avril, qui était veuf et sans enfants, leur fit donation de toute sa fortune, évaluée à 200.000 livres,

« pour les dédommager du tort involontaire que sa compagnie leur avait fait éprouver ».

Le mariage de Caroline avec Cazeaux fut célébré à Paris, le 27 mars 1793. Les deux époux devaient vivre longuement, « dans l'union la plus étroite » ; tant de souvenirs communs, qui auraient dû les séparer, les associaient l'un à l'autre. Ils n'avaient rien oublié du long drame judiciaire où ils avaient combattu dans le même camp, et ils redoutaient toujours que le souvenir en fût réveillé. Quand, en 1799, Bouilly terminait son drame, *l'abbé de l'Épée*, où l'histoire attendrissante du sourd-muet Joseph était évoquée, il écrivait : — « Des personnes, que je n'ai jamais vues et dont j'ignorais jusqu'à l'existence, font des démarches auprès des autorités pour arrêter les représentations de ma pièce et m'accusent, dans les journaux de troubler leur repos et de compromettre leur honneur... » Nul doute que ces susceptibles personnes ne fussent les époux Cazeaux, désireux d'ensevelir, dans l'oubli le plus profond, le malheureux in-

firme sans nom dont le fantôme les harcelait encore.

On a quelque indice que Caroline vécut jusqu'en 1842 ; en 1866, l'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'Appel de Paris, Gaudry, notait, dans son *Histoire du Barreau* : — « L'auteur a connu monsieur et madame Cazeaux, vieux époux, simples, bons et aimables, oubliant leurs malheurs dans leur mutuelle affection. »

SOURCES CONSULTÉES

Archives Nationales, X²B 1062.

Archives de l'Institution nationale des Sourds-Muets : *Journal de l'information du Châtelet à Toulouse, Albi, Cahors, etc.*

Bibliothèque du même établissement : *Rapport du procès Solar par le citoyen Eude.*

Bibliothèque des Avocats : Collection Chanlaire, mémoires anciens, 117-161-174 ; *Mémoire pour le sieur Cazeaux*, par Elie de Beaumont ; *Lettre de l'abbé de l'Epée à M. Elie de Beaumont* ; *Mémoire à consulter*, par le sieur Bonvalet, avocat au Parlement, tuteur du comte de Solar, sourd-muet. Paris, 1779 ; *Réponse de M. Elie de Beaumont à l'abbé de l'Epée*, 1^{er} avril 1779.

Plaidoyer de M. Tronson du Coudray à l'audience du 2 mars (1779), pour le sieur Cazeaux.

Préface de l'Abbé de l'Epée, comédie historique en 5 actes, par J.-N. Bouilly.

Gazette des Sourds-Muets, n° 64, avril 1921.

Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours du royaume. 1779. Tome LV.

Gazette des Tribunaux. Juillet-octobre 1792. Tome V.

Annales du crime et de l'innocence, par MM. R... et P. V..., anciens avocats. Tome XV. Paris, 1813.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. — L'enfant du mystère	4
II. — Les Solar	41
III. — Cazeaux	83
IV. — Bataille dans les fourrés de la Chicane .	121
V. — La justice voyage.	161
VI. — Deux dénouements qui ne dénouent rien.	195

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY — 1928.

